C.R.I.C. N° 35 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Lundi 28 novembre 2011

*Application de l’art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Organisation des travaux..... 4

Projets et propositions..... 4

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-IIIa (2011-2012) – N°1)..... 4

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) – N°1 à 1*ter*, annexes 3 à 3*ter *et 9*quater partim*)*..... 4

Désignation d'un rapporteur

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet..... 4

Exposé de M. le Ministre Antoine

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Borsus, Jeholet..... 4

Observations de la Cour des comptes..... 17

Exposé de Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes..... 17

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Borsus, Jeholet, Noiret, Eerdekens, de Lamotte, Mme Cremasco..... 20

Examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 45

Question orale de M. Disabato à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les dépenses admissibles des EFT/OISP »..... 45

Désignation d'un rapporteur..... 45

Reprise de la séance..... 45

Examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 45

Question orale de M. Disabato à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les dépenses admissibles des EFT/OISP » (Suite)..... 45

Exposé de M. le Ministre Antoine

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 45

Observations de la Cour des comptes..... 48

Exposé de M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes..... 48

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, Mme Cornet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Disabato, de Lamotte, Mme Gonzalez Moyano, MM. Kilic, Noiret, Mme Barzin, M. Bayet..... 49

Vote..... 63

Confiance au rapporteur..... 63

Liste des intervenants..... 64

Abréviations courantes..... 65

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

- La séance est ouverte à 13 heures 12 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – La question orale de Mme Trotta à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «la taxe sur les jeux de hasard et d'argent en ligne» est transformée en question écrite.

Je propose que nous passions directement au point 2 puisque l'examen de l'arriéré a déjà été réalisé. De plus, nous avons beaucoup de travail cette après-midi.

Je salue la présence de Mme Raimarckers, Première Auditrice, et de M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur de la Cour des comptes, qui nous exposeront les remarques de celle-ci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 4-IIIa (2011-2012) – N°1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 4-III bcd (2011-2012) – N°1 À 1*ter*, ANNEXES 3 À 3*ter* ET 9*quater partim*)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 et l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur.

M. Jeholet (MR). – Je propose Mme Barzin.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme Barzin est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. le Ministre Antoine

Mme la Présidente. – Je propose de ne pas interrompre M. le Ministre et de suivre son exposé.

Nous entendrons ensuite les observations de la Cour des comptes et puis je passerai la parole aux différents collègues qui le désirent dans le cadre de la discussion générale.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je suis heureux de vous retrouver pour l'examen du projet de décret du budget de 2012.

Il est vrai que nous sommes en pleine actualité budgétaire à tous les étages de la «Maison Belgique».

Je salue les représentants de la Cour des comptes et les remercie du travail accompli dans des délais relativement limités, j'en ai bien conscience. Cependant, la situation politique et économique nous a entraînés à des modifications qu'il a fallu enregistrer lors du conclave budgétaire.

D'emblée, le gouvernement fait le choix de la confiance. Pour la cultiver, il n'y a pas d'autre moyen que d'assurer l'assainissement des finances publiques, c'est-à-dire le retour à l'équilibre en 2015.

Il s'agit d'un objectif duquel nous ne voulons pas varier, ni nous distancier. Connaissant la situation économique et sociale de notre région, il est utile de continuer à contribuer à son redressement. D'autant plus que les premiers chiffres que nous pouvons vous produire, et j'y reviendrai, qui ont été analysés la semaine dernière à l'occasion de l'évaluation du

Plan Marshall 2.vert, confortent cette Wallonie dans le redressement avec des chiffres. Du reste, la Cour des comptes en avance qui me paraissent assez intéressants à partager avec vous.

Pour ce choix de la confiance par l'assainissement et le redressement, voilà le plan que je vous propose pour bien comprendre la méthode du gouvernement, les objectifs choisis. Nous reviendrons d'abord sur l'objectif global de 2015 avec la poursuite du Plan Marshall. Je devrai évoquer – malheureusement, mais c'est inévitable et incontestable – le contexte économique devenu défavorable, la volatilité de certains paramètres qui rend la tâche des différents gouvernements difficile, mais la recherche sinon l'obligation de la fiabilité en termes d'objectifs.

Nous verrons ensuite le cadre macro-économique de l'élaboration du budget 2012. D'emblée, je voudrais rassurer les parlementaires sur ce fameux chiffre de 1,2 où le Fédéral, au moment où nous avons constitué et arrêté nos choix budgétaires, évoquait 1,6. Ce 1,2, vous le verrez, sera ramené à 0,4.

C'est donc dire si nous serons délibérément en-dessous de toutes les formes de croissance ou de constat et j'y réserverai une partie de mon intervention.

Le budget 2012 se traduit par la prudence et le volontarisme qui constituent la méthode pour assainir et redresser.

Nous verrons ensuite les soldes qui constituent l'essentiel avec, si vous m'y autorisez Madame la Présidente, un bref mot de synthèse et de conclusion.

Tout d'abord, j'aborderai les objectifs. Rappelons-nous que l'équilibre doit être trouvé en 2015 et c'est en cela qu'il y a une petite divergence d'analyse avec la Cour des comptes. Vous le savez, le 3 février 2010, le Gouvernement fédéral nous a autorisés à agglomérer les objectifs communautaires et régionaux en un seul chiffre. Libre à nous de les départager pour les deux entités par une simple information au ministre des Finances et au Comité de concertation. C'est le choix que nous avons fait chaque année et que nous ferons encore cette année.

L'accord de coopération prévoyait zéro pour 2015. C'est clair. Le chiffre intermédiaire est de 815,7 pour 2011, mais particulièrement pour 2012 de 572,4. L'objectif des gouvernements – puisque, grande première, nous avons constitué les budgets avec tous les ministres francophones wallons –, repris en un objectif commun, conformément à l'accord de coopération, de 459,6 millions d'euros, soit une amélioration annoncée par rapport à l'objectif toléré par le Fédéral dans la perspective de l'assainissement des finances publiques de notre pays à l'égard de l'Union européenne. Une amélioration de 112,8 millions d'euros, c'est déjà un premier élément de provision et de prudence que je souhaite que vous reteniez.

A côté de cela, il y a la poursuite du Plan Marshall 2.vert qui, en quelques mots, résume cet effort de redressement que nous nous sommes fixés comme objectif en 2006 à travers le Plan Marshall 1. Quand je parcours la littérature économique, je n'ai pas vu d'autres alternatives que celle-là, même si d'aucuns voudraient encore nous encourager à faire davantage sur certains points. Cependant, la méthodologie n'a pas été contestée et vous constatez une évolution que ce soit dans les moyens d'action pour près de 100 millions d'euros ou dans les moyens de paiement d'environs 77, 5 millions d'euros.

Voilà les deux axes fondateurs de la démarche de l'olivier : l'assainissement conformément à un accord du Fédéral et, d'autre part, le redressement économique. Nous ne changeons pas le dispositif que nous avons arrêté depuis quelques années.

Voyons, si vous le voulez bien, le contexte économique défavorable. En effet, il ne faudrait pas croire que la Wallonie, à elle seule, a la prétention et les moyens, sinon l'ambition, d'agir de manière démarquée, tranchée par rapport à une conjoncture. Nous ne sommes pas une île perdue au milieu de la planète, nous sommes une économie ouverte qui est largement influencée par la conjoncture.

Rassurez-vous, je serai bref. Je voudrais simplement rappeler que, ne fut-ce qu'aux États-Unis, on voit un ralentissement des dépenses de consommation, les commandes de biens durables, jusqu'à – 0,7. De plus, si on prend l'indice PMI qui suit de manière mensuelle une enquête auprès des directeurs d'achats et notamment au niveau des activités de l'industrie manufacturière, on se rend compte que si l'on est en-dessous de 50, nous sommes dans une contraction de l'activité. Or, c'est bien le cas, puisque l'indice PMI est à 47,2.

Revenons plus près de nous avec le contexte de l'euro. Vous voyez la zone de l'euro et de l'Europe des 27 qui est quelque peu différente, vous le savez. Vous devez lire le tableau et ses cartouches de trimestre en trimestre. Il s'agit de l'évolution du dernier trimestre 2010 puis du premier trimestre 2011, le deuxième et enfin le troisième. Vous constatez que le premier trimestre 2011 a été affecté d'un facteur de croissance très important, puis s'est contracté avec des contrastes. C'est là que réside toute la difficulté : la volatilité avec des contrastes. On voit par exemple que l'Allemagne et la France, lors du troisième trimestre 2011 connaissent un redressement, alors que les Pays-Bas – je cite délibérément ces trois pays puisque ce sont nos partenaires habituels – ont une contraction plus importante encore lors du dernier trimestre 2011. Cela veut donc dire que si l'on a une conjoncture

défavorable au niveau de la zone euro, il faut bien reconnaître qu'à l'intérieur de celle-ci, – et je ne parle pas des pays du sud dont nous connaissons tous les difficultés – dans les pays qui nous entourent, qui sont nos partenaires commerciaux, la situation est contrastée d'un pays à l'autre. Ceci rend la tâche extrêmement difficile à celles et ceux qui fixent un taux de croissance.

J'entendais ce matin le ministre fédéral des finances, à juste titre, nous mettre en garde contre certains «gourous», disait-il, annonceurs de mauvaises nouvelles. Je pense qu'il y a, là, une grande part de vérité quant à la fixation définitive et certaine d'un taux de croissance qui est particulièrement énervé par toute une série de facteurs.

Nous le voyons encore mieux ici, puisque chaque cartouche renvoie au même trimestre, mais à l'année t-1. On voit des évolutions qui se confirment avec la chute des Pays-Bas, et la France et l'Allemagne qui se maintiennent pour les derniers trimestres. Vous voyez que la zone euro est légèrement en recul comme l'Union des 27.

L'heure est trop grave aujourd'hui que pour s'envoyer des taux de croissance contrastés, nous devons tous les appréhender sans savoir lequel sera définitivement retenu. Je prends donc d'autres indicateurs parce que je ne veux en cacher aucun. C'est toute notre difficulté aujourd'hui. Cela donnera lieu, à l'instar de ce que très légitimement le ministre des finances annonçait, un contrôle budgétaire pour le Fédéral. Nous ferons de même lorsque nous aurons les derniers chiffres plus établis. Il n'empêche que l'on voit que les commandes de l'industrie sont en recul. La dernière communication d'Eurostat témoigne d'un recul de 6,4. Voilà un indicateur. Je dois aussi le rapprocher du secteur de la construction, pour les avoir rencontrés très longuement la semaine dernière. Il est vrai qu'il y a, là aussi, une petite contraction minime qui ne se fait pas encore sentir en Wallonie, mais on voit 1,3 dans la zone euro. Qu'en sera-t-il l'année prochaine?

Je le dis avec la plus grande objectivité et donc la plus grande modestie et humilité: qui peut dire aujourd'hui, dans notre pays, quel sera l'indice de croissance définitif de 2012?

Nous travaillons tous sur des scénarios et c'est bien une des premières fois où les différents niveaux de pouvoir ont choisi des indices différents: plus optimistes pour Bruxelles et la Flandre, plus pessimistes pour le Fédéral ou encore, un indice moyen mais corrigé par de très larges provisions pour notre région, ces dépenses n'étant pas affectée. Cela veut dire que cela constitue un taux de croissance très faible, puisque nous nous privons de ces dépenses.

Je vous parlais de volatilité. Cela n'est pas rien et, pour les observateurs attentifs, notamment les techniciens de notre administration et du cabinet, tel que Monsieur Van den Kerkhove qui m'accompagne, vous voyez que, rien que sur l'année 2011, nous sommes passés de 2,90 à 1,80. Vous ne m'en voudrez pas, mais je ne connais pas le dernier taux de croissance du dernier trimestre 2011. Ceci veut dire que, en quelques mois, nous avons eu des phénomènes conjoncturels inattendus. Je dis bien inattendus. Ce sont les communications de septembre sur lesquelles nous devons travailler, conformément à la loi de financement. Si nous appliquions aujourd'hui la loi spéciale de financement – et c'est que nous faisons –, nous ne pouvons prendre que 1,6 avec correction *ex post*. Personne ne peut dire le contraire. C'est pour se conformer à la fois à la loi de financement, mais à la fois au ralentissement de la conjoncture que nous avons prévu ces provisions non affectées qui sont de très larges tampons conjoncturels. Mais, retenons dès lors, que la plus grande des corrections est l'évolution à la baisse de 92,20; 1,80 et probablement moins pour le dernier trimestre de cette année.

J'ai repris tous les différents économistes experts, puisqu'il semblerait qu'ils soient un jour appelés à remplacer les politiques. Je ne sais pas si la démocratie y gagnera, mais je tiens à vous rassurer, nous sommes entourés d'experts. Si vous allez sur le site de la BNB, institution de référence avec son gouverneur Luc Coene, qui joue à la fois un rôle économique et politique dans notre pays, c'est toujours 2,2. Ils n'ont pas modifié leur chiffre. Je ne leur en fais pas le grief, mais je le constate.

Si je prends le Bureau fédéral du Plan, nous sommes à 1,6. Si je prends l'IRES, je suis à 1,5. Pour l'IWEPS, notre institut reconnu de statistiques wallon, nous sommes à 1,1. C'est à un fifrelin de ce que le Gouvernement wallon a repris comme prévision probable. Toutefois, tout à l'heure je vous l'ai indiqué et je vous en ferai la démonstration, nous sommes largement en deçà.

Ensuite, il y a eu cette demande du formateur d'actualiser les chiffres. Il s'agit d'une demande tout à fait atypique, puisque lors de ces dernières années, jamais on a eu une production du Conseil supérieur des finances à pareille époque, bien légitime dans son chef pour calibrer les objectifs d'assainissement. On a 0,8. Si je prends l'UWE, ils se sont lancés dans une évocation de la croissance à 0,4. Au passage, je le dis, le chiffre me paraît très bas. Cependant, c'est celui auquel nous allons finalement arriver. L'UWE prétend que la Wallonie ferait mieux que les autres régions, puisque c'est 0,4 et 0,2. Sur ce point, elle va très loin. Enfin, je ne l'ai pas indiqué parce qu'il ne me restait plus de place sur le graphique, mais j'aurais pu y mettre les prédictions de Monsieur Noels: zéro. Peut-être aurais-je pu en trouver encore d'autres.

M. Borsus (MR). – Ces chiffres ont-ils été publiés à des dates différentes ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais vous les donner pour faire toute la clarté. Pour la BNB, c'est le 18 novembre, c'est tout récent. En ce qui concerne le Bureau fédéral du Plan, c'est le 9 septembre. L'IRES, c'est fin octobre. Pour le CSF, c'est le 31/10/2011. Voilà pour les différentes dates. Ce ne sont pas des chiffres qui datent d'avant l'automne. Ils sont récents, mais chacun y va de son analyse. Je veux le dire avec un maximum de correction, et après, chacun fera ses choix. Mais personne ne peut le contester, je les tiens à votre disposition. Vous pourriez me sortir d'autres analystes...

M. Jeholet (MR). – L'OCDE prédit 0,2 %.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour l'OCDE, aujourd'hui, ce serait 0,2. Je l'ai lu, rassurez-vous. Je peux vous donner le *chief economist* de BNP Paribas qui, lui, croit qu'on sera à 1%. Nous avons pris le temps de rencontrer quelques experts pour procéder à l'analyse.

On a une inflation stable, mais relativement élevée parce que, si je prends l'indice des prix à la consommation harmonisée – c'est-à-dire qui nous permet d'avoir une comparaison entre la zone euro et la zone Belgique –,vous voyez que, en termes d'inflation, nous sommes un peu au-delà de la zone euro : l'indice général étant d'ailleurs le plus important. On verra ce qu'il en est. Cela a son corollaire de bonnes nouvelles. Un certain nombre d'observateurs, d'experts, de « gourous » pour reprendre l'expression du matin, plaident pour de l'inflation parce que plus il y a d'inflation, moins l'argent coûte cher à rembourser. A l'inverse, d'autres observateurs viennent nous dire : « Évitez nous de l'inflation, nous allons avoir des problèmes de compétitivité ». Donc, vous voyez qu'à chaque fois on peut trouver sur un indice tel ou tel élément favorable ou défavorable.

Comment se comporte la Wallonie ? C'est en cela que, peut-être, l'analyse de l'UWE se fonde. Globalement, et je vais le dire en des termes choisis, nous résistons bien et peut-être même sûrement mieux que d'autres régions ou d'autres pays. Je rappelle que c'est un petit exploit. Nous vivons en crise financière, en crise économique depuis 2009, reconnaissons-le. La demande d'emplois reste stable, mais le niveau de chômage a baissé tous les mois à l'exception des deux mois de septembre 2010 et 2011 puisque, là, il y a traditionnellement l'inscription des étudiants. Pour le reste, on doit faire mieux, j'en conviens. Cependant, reconnaissons que le chômage est manifestement en recul en Wallonie. J'en veux pour preuve que les offres d'emploi gérées par le Forem sont en augmentation. Il y a donc, là, un caractère relativement soutenu. Un grand nombre d'entreprises cherchent encore des collaborateurs et tant mieux. En effet, cela participe bien sûr à la diminution du nombre de demandeurs d'emploi.

D'autre part, ne sous-estimons pas un phénomène que nos amis Flamands ont constaté bien plus que nous : la mobilité interrégionale qui ne cesse d'augmenter à notre avantage. C'est le nombre de Wallons qui travaillent en-dehors de leur région. Nous en sommes maintenant à près de 228000. Vous savez combien j'attache de l'importance au Forem pour aller collecter les offres d'emplois en France, en Flandre, en Allemagne, aux Pays-Bas, à Bruxelles, au Luxembourg. Rien qu'au Luxembourg, nous avons plus de 34000 Wallons qui travaillent aujourd'hui. Et le chiffre est en croissance.

(*Réaction d'un membre)*

Pour mercredi, je vous donnerai l'évolution des statistiques. Vous voyez ici que, globalement, il y a deux fois plus de Wallons que de Flamands qui travaillent hors de leur région.

Malgré ce contexte difficile, – excepté l'indice de l'emploi qui est le plus important, parce que, qui dit emploi dit contributions sociales, contributions fiscales, épanouissement dans sa vie professionnelle et privée – voyons l'attractivité pour laquelle nous restons très bien placés en sixième position et même en première position au niveau de la logistique. Cela se voit, puisque l'aéroport de Liège est l'aéroport de fret qui, au monde, a connu la quatrième plus grande progression sur tous les aéroports de fret. Ce qui est suffisamment significatif. Dieu sait si un certain nombre d'investisseurs continuent à s'intéresser à Liège pour participer à son développement. Pour BSCA, la barre des 5 millions d'euros a été franchie. Nous devrions nous situer bien au-delà encore, puisque Ryanair vient d'annoncer quatre nouvelles destinations et un avion basé supplémentaire. Ce qui fait que notre parking d'avions est aujourd'hui saturé, d'où les travaux que nous menons en urgence pour en accueillir d'autres. Qui sait, peut-être *Brussels Airlines* ?

Voyez l'évolution de l'exportation. Pardonnez-moi, mais je ne connais pas le chiffre du deuxième semestre, celui-ci n'étant pas terminé. Pour le premier semestre, on note une augmentation de +13,3%. C'est beaucoup mieux que les Pays-Bas, c'est mieux que la France, et si vous le prenez sur une perspective plus longue, avec les différents gouvernements que nous avons connus, la Wallonie fait + 7,2%, bien au-delà de tous les partenaires qui nous entourent. Cela veut dire que lorsqu'on a eu la volonté de mettre le monde dans la tête des Wallons, notamment sur le plan des affaires, cela se concrétise aujourd'hui dans le soutien à l'exportation. Le chiffre de l'investissement, d'ailleurs, va dans le même sens.

Pour les plus sceptiques – et je sais combien le travail de la Cour des comptes est important et je les salue encore – c'est le rendement de l'IPP. L'écart se réduit. Depuis 1989, moment où nous avons voté la loi de financement, jusqu'en 2006, cet écart n'a fait que se creuser. Ceci veut dire que les Wallons étaient de moins en moins riches – ou de plus en plus pauvres, à vous de choisir – par rapport à la moyenne belge.

Depuis 2006, moment où nous avons adopté le Plan Marshall 2.vert avec cette volonté de sélectivité, d'allègement fiscal, de pôles de compétitivité, de soutien à la recherche et à l'emploi, on voit que nous sommes passés de –14,918 à –11,629. Je vous montre tous les chiffres, avec une petite différence pour 2010, qui fut une année un peu particulière après celle de 2009. Mais sur la période, la tendance est très lourde et elle est fondamentale. J'invite vraiment les membres de la majorité, comme de l'opposition, de s'en réjouir.

Pourquoi ? D'abord parce que cela démontre que les Wallons ont davantage de revenus que par le passé, en moyenne, bien sûr. Mais surtout, que toutes les compétences qui seront transférées demain – vous le savez, nos quatre formations politiques y ont travaillé – seront basées sur l'IPP. Outre l'emploi qui est un bon facteur, l'autre bon facteur dont nous avons besoin, c'est l'IPP. Puisque plus notre IPP va se redresser, plus nos compétences nouvelles seront mieux financées. Je ne dois pas vous rappeler les deux périodes de dix ans qui, au terme de la vingtième année, ne nous amènera plus rien en termes de solidarité.

C'est donc un indice. Nous avons repris exactement – parce que c'est la Cour des comptes qui le détermine chaque année – ce montant parce qu'il est sans discussion quant à l'amélioration, quant au redressement objectif que j'ai présenté en premier pour le gouvernement avec le devoir d'assainissement. Et son corollaire est très simple : plus les Wallons déclarent à l'IPP, moins nous recevons d'intervention de solidarité nationale. Sur cinq ans, c'est pratiquement quelques 90 millions d'euros que nous aurons perdus.

Venons-en aux pouvoirs locaux. Souvent, avec mon collègue Paul Furlan, je me suis élevé, par correction et non pas par polémique, quant aux analyses qui étaient avancées au niveau fédéral sur les pouvoirs locaux. Regardez la réalisation, en 2009, chiffre définitif : -0,1. On nous a annoncé, dans le programme de stabilité pour 2010 : -0,4. Confirmé à -0,4 par la BNB, et l'Institut des Comptes nationaux clôture, mars 2011, pour 2010 : -0,2. Cela veut donc dire que sur les deux derniers exercices, les pouvoirs locaux ont toujours fait mieux que ce que d'aucuns annonçaenit. Et j'ai envie de dire : bonne nouvelle pour nous, mais surtout pour le Fédéral. Et pour la « Maison Belgique », c'est autant d'efforts qu'il ne faut pas avancer.

Pour mieux vous en convaincre, chers collègues – et il y a ici beaucoup de municipalistes de qualité, de grandes et de plus petites localités – si je prends l'exercice propre, – or la plupart des municipalistes, lorsqu'ils présentent un budget, généralement prennent comme référence l'exercice cumulé – rien que sur celui-ci – qui est une règle bien plus sévère tout en respectant la règle du tiers boni, que les choses soient claires –, nous avons 38 % de communes en déficit, 47 % à Bruxelles et 55 % en Flandre. Je veux le dire aussi, et cela malgré une vaste opération en Flandre où, vous le savez, le Gouvernement flamand a restitué 100 euros par habitant pour diminuer le déficit des communes flamandes.

Malgré ce fait, – il y aura des raisons objectives tout à l'heure, je les indiquerai – nous constatons que la Wallonie a l'exercice propre. Si j'avais pris l'exercice cumulé, vous m'auriez probablement chagriné. Là, on retrouve des situations positives pour la quasi totalité de toutes les communes.

Je vais donc prendre Dexia, puisque, grâce à l'appoint de l'e-compte wallon, on est maintenant à près de 85 % de comptes communiqués et toutes les grandes villes y sont. Vous voyez que le taux de croissance des charges de la dette en 2010 a légèrement diminué en Wallonie (1,6 %), mais si on prend la moyenne sur une période, c'est-à-dire une législature communale, vous pouvez voir qu'elle a même diminué de 3,8 %. C'est important parce que cela veux donc dire que, dans le budget ordinaire que les montants réservés au remboursement – attention parce que c'est différent de nous – intérêt-amortissement – puisqu'une commune fait les deux – est à -3,8 %, c'est donc dire mieux que la moyenne belge, mieux que la Flandre, mieux que Bruxelles.

Je voudrais saluer ici les différents municipalistes, quelle que soit leur couleur politique.

Mais pour ceux qui ne nous croiraient pas encore, toujours selon le tableau Dexia, on constate que nous avons un endettement net qui est en diminution et des actifs financiers en augmentation. Je voudrais que chacun regarde le tableau, pour qu'on ait un peu plus de modestie dans l'analyse ou dans les reproches à l'égard des pouvoirs locaux, puisqu'on me dit, avec le cycle électoral, qu'on pourrait même être à -0,6 %. Cela ne se vérifie absolument pas, et nous sommes en fin de cycle ! En principe, ce sont les deux, peut-être même les trois dernières années de la législature. C'est à surveiller, bien sûr. Rien n'est jamais acquis, mais la situation des pouvoirs locaux au sein de l'entité 2 est telle. Je rappelle que, formellement, il n'y a toujours pas eu d'accord sur la responsabilité des finances locales. Quand cela allait bien, le Fédéral voulait bien la prendre. Quand cela allait moins bien, il la renvoyait aux régions. Peu importe, l'analyse me semble meilleure, en tout cas,

que celle que j'ai pu lire à certains endroits, et c'est logique. Comment voulez-vous qu'en mars 2011 on puisse parler des comptes 2010, puisqu'aucune des communes, même la plus zélée, n'a adopté son compte? C'est par un système d'induction, si j'ose dire, que l'on procède au Fédéral et cela laisse donc une marge d'erreur qui, et heureusement pour nous, ne se vérifie pas in fine.

Volatilité des éléments, mais aussi devoir de fiabilité. Voyons alors, si vous le voulez bien, comment nous allons les réconcilier. Parce qu'il n'y a pas que le taux de croissance, il y a différents indicateurs de conjoncture très différents. Au moment où je vous parle, ce sont les marchés financiers. Reconnaissons-le, nous avons une fièvre. On aurait même pu penser que l'annonce d'un gouvernement, d'un budget, allait ralentir celle-ci. Ce matin, cela n'a pas l'air de se confirmer. Peut-être faudra-t-il attendre le vote de cette disposition et l'implémentation de celle-ci, mais toujours est-il que l'on voit notamment l'OLO, par rapport au *Bund* allemand, avec 368 points de base. On a même été un peu au-delà. Je pense qu'on est même monté à 3,80 par rapport au moment où nous avons établi les diapositives à la fin de la semaine dernière. C'est extrêmement inquiétant, puisque nous nous sommes calés, avec le Conseil du Trésor, sur l'OLO, sachant qu'on avait une différence de 10 ou 12 points, 15 points parfois, avec le OLO fédéral. Mais, si nous devons, en outre, bien sûr endosser la différence entre l'OLO et le *Bund*, vous voyez où nous nous situons aujourd'hui avec la confiance des ménages qui s'est dégradée en novembre.

Qu'en sera-t-il en décembre? Je le dis sur le ton de plaisanterie pour être un peu plus gai. Les fêtes de fin d'année, l'annonce d'un gouvernement, vont-elles redonner confiance? Mais lorsque j'indique qu'il faut, par l'assainissement, par le redressement, favoriser la confiance, c'est manifestement dans le chef des consommateurs que je pense en premier. Parce que, avec la conjoncture internationale, la confiance des consommateurs est le deuxième facteur de croissance d'une région comme la nôtre, cela va sans dire.

L'indice de croissance étant versatile, volatile, le marché financier étant fièvreux, la confiance va-t-elle durer? Ne va-t-elle pas durer ? Je suis incapable de le dire.

Et puis, le contexte institutionnel qui est en mutation s'ajoute. Nous ne pouvons pas dire: «Voilà, votre financement est connu et nous pouvons dérouler une structure de dépense et de recettes jusqu'en 2015». Non! Au moment où je vous parle, nous savons que le Fédéral a décidé d'une cotisation complémentaire en termes de responsabilisation pensions. Elle a été formellement décidée ce week-end. Heureusement, nous l'avions repris en dépenses, tant à la région qu'à la communauté. On verra bien les modalités. Je vous rappelle qu'il faut un accord de coopération. Tout cela va prendre un certain nombre de mois de négociations, mais on voit que la tendance est lourde en la matière. Après cet élément conjoncturel, il y aura le structurel. Vous dire quand? Je ne sais pas! J'ai failli téléphoner à M. Borsus pour lui poser la question ce matin puisqu'il répondait aux questions, avec le talent qu'on lui connaît, mais je ne sais pas dire quand les compétences seront transférées. Si quelqu'un le sait, qu'il me le dise. Cela pourra nous aider pour nos trajectoires. J'ai pris d'emblée une compétence qui m'est chère, vous le savez, c'est celle de l'emploi. Si j'applique ce que j'ai lu, et sous réserve de validation et de vote par les assemblées nationales, on va recevoir des dotations d'emploi de 90% des dépenses actuellement arrêtées au Fédéral. Mais sur ces 90% nous avions, nous sur la totalité, 34% des dépenses wallonnes.

Comme on va les calculer sur base de l'IPP, nous serons à 28% et j'espère qu'avec le relèvement de la feuille fiscale wallonne, on sera peut-être à 29% ou 30% prochainement. Mais en tout cas, c'est 28% actuellement.

Puis, l'évolution de ces montants ne sera affectée que de 70% de la croissance. Ce qui veut dire que le Fédéral, dans son effort bien légitime d'assainissement des finances publiques, va garder par-devers lui, à la fois sur le socle et à la fois dans l'évolution. C'est donc dire si nous allons devoir faire preuve d'imagination, de recyclage, pour faire aussi bien, sinon mieux, avec les mêmes moyens. C'est ce que nous tentons de faire, et je pense réussissons, au Forem depuis maintenant 3 ans.

Tout à l'heure, je vous ai décrit la situation des communes comme étant bien meilleure que celle qui a été présentée par d'aucuns au Fédéral, mais attention, tout cela est fragile. Il y aura le choix des élus, il y aura de nouvelles majorités, de nouveaux responsables... Que vont-ils faire? Je ne sais pas vous le dire.

Tout dépendra du financement régional dans lequel j'apporterai des apaisements. Ensuite, il y a les charges du Fédéral. Je me tourne vers les municipalistes. Pour avoir parcouru toutes les provinces de Wallonie ces dernières semaines, ces derniers jours, j'ai entendu des mandataires, tous partis confondus, évoquer des augmentations des contributions de police de 18 à 20%.

Je vois que Mme Cornet acquiesce. Cela veut dire qu'il y a là des réalités que nos communes vont devoir aussi gérer. Je ne sais pas ce qu'il en sera des fameuses 12 minutes de pompiers, avec les zones avancées. Je crois pouvoir entendre qu'il y a eu des montants prévus. Seront-ils suffisants en la matière? Je ne sais pas vous le dire. Il y a toujours une préoccupation au niveau des CPAS, inutile de le rappeler.

Et puis, au-delà des marchés financiers, des indicateurs de croissance, de l'institutionnel, il y a aussi les normes européennes. Vous avez accepté, je vous en remercie Madame la Présidente, de voter ou en tout cas de discuter de ce décret la semaine du 12 décembre. C'est le décret WBfin, connu par le passé sous le titre Walcomfin, qui fait que, par exemple, tous les crédits non dissociés vont disparaître, ce qui va profondément bouleverser l'exécution de nos budgets. Il y aura d'autres aspects bien sûr, mais c'est important de le souligner. Par ailleurs, de l'accord que nous avions eu avec le ministre fédéral des finances, nous avions repoussé l'application des normes SEC aux communes au 1er janvier 2013. Le 1er janvier 2013, c'est demain !

Tout cela va – sans même parler de l'évolution du coût de l'argent, de la croissance ou des contributions fédérales – modifier nos présentations budgétaires et la recherche de l'équilibre en la matière.

Sans être trop long, voilà ce que je voulais dresser comme cadre général. J'ai presque envie de dire, Madame la Présidente, que jusqu'à présent, ceci s'impose à nous, quel que soit l'attelage qui présente un budget devant le parlement.

Quels sont maintenant les choix que nous avons faits ? Nous sommes repartis du 1.6, mais vous allez voir immédiatement comment nous l'avons « dégonflé » par les provisions non affectées. Au niveau de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix à la santé, vous voyez qu'il y a des évolutions. On avait évoqué 3 %, on est à 2,1 %, en la matière. Vous voyez aussi, sur nos tableaux, la clé IPP Wallonne et l'indice de l'intervention de sûreté nationale, mais là, la Cour des comptes a traité du sujet.

Le choix du gouvernement a été, par un premier jeu de provisions – vous allez voir qu'il y en a plusieurs – de descendre à 1,2, de revoir l'indice des prix à la consommation à 1,8 (et là je pense qu'il y avait une petite divergence avec la Cour des comptes mais je crois qu'elle a été levée dans les documents) et l'indice des prix à la santé à 2.

Cela n'a l'air de rien, mais c'est une curiosité d'avoir l'indice des prix à la santé est supérieur à l'indice normal. Généralement, c'est l'inverse puisque l'indice santé est un indice lissé. Cela coûtera évidemment, c'est aussi un différentiel pour ce qui nous concerne.

Au niveau du budget, nous misons sur la confiance par l'assainissement, le redressement et la prudence dans les objectifs. Nous avons eu une très longue discussion au gouvernement et j'ai repris (j'en porte la paternité) le fait que l'Europe demande à la Belgique de passer sous la barre des 3 %. Le Fédéral a pris 2,8 % du PIB mais nous ne connaissons pas un PIB wallon, ou en tout cas, pas un PIB francophone. Cela vaut ce que cela vaut, mais nous sommes repartis d'une méthode relativement similaire de 2,8 par rapport aux recettes. Nous avons essayé, vous le verrez dans maints domaines, de nous calquer sur ce que l'on pensait qui allait se produire au Fédéral.

L'objectif wallon, c'est en cela que l'analyse est un différente de celle de la Cour des comptes puisque nous globalisons région et communauté, les collègues de la Cour des comptes, pour la partie communauté, feront le leur, mais lorsqu'on confondra les chiffres, nous aurons 201,7 pour la Wallonie, 257 pour la fédération, donc, 459. Je vais le dire en termes très simples : le gouvernement aurait pu dépenser 112 millions de plus sans qu'en aucune façon, le Fédéral ne nous chagrine puisqu'il nous a autorisés à le faire. Et donc, c'est 112 par rapport à l'accord du 3 février.

En ce qui concerne les recettes régionales, vous voyez que quand vous parlez du redressement à l'IPP, bien sûr énervés par une croissance qui était plus favorable, nous avons quand même une belle augmentation. J'ose le reconnaître, en tout cas pour les IPP perçus par l'État fédéral, et c'est le plus important. Il y a aussi une diminution pour les IPP perçus par la région. Nous allons les détailler de manière beaucoup plus fine, vous le verrez. On a également les impôts conjoints, les droits de tirage qui n'évoluent pas puisque l'accord fixe un montant déterminé, la dotation Fédération Wallonie-Bruxelles qui évolue avec quinze millions d'euros. Nous descendons donc de 42 à 15 et nous ferons de même pour la CoCoF, en proportion bien sûr. Les recettes diverses, on va y revenir, ce sont différentes contributions, des dividendes de la SRIW, de la SOWALFIN, de la SOWAFINAL, les ventes de bois, les permis de chasse et autres, et puis les recettes affectées. Nous allons donner le détail.

Quant aux impôts régionaux perçus par l'État fédéral, comme il se doit, nous avons au cent près repris les chiffres de Mme Spinoy. Nous ne pouvons rien faire d'autre, c'est la seule personne détentrice de tous les chiffres dans ce pays. Nous sommes tous pendus à sa communication. Donc, foi de Mme Spinoy, ce sont les bons chiffres Fédéral-Régions.

Il y a quelques petites corrections parce que nous avons fait des choix autonomes. C'est la taxe de mise en circulation, pour le dire simplement, une fiscalité environnementale que nous avons déjà entreprise avec les écomalus qui nous permettent de suivre l'évolution du parc moyen wallon, qui s'améliore et de manière notoire, et nous glissons d'une catégorie – nous ne l'avions pas fait l'année dernière – ce qui donne une évolution de 15 millions en la matière. Il y a une petite différence par rapport à la Cour des comptes parce que vous évoquez 33. Pourquoi ? Parce que le Fédéral avait déjà repris 10 dans sa base, auxquels il fallait ajouter 18 pour avoir

le rendement des 28, plus les 15 de la nouvelle mesure. Vous voyez ici l'évolution complète.

Quant aux droits d'enregistrement, c'est la décision que nous avons prise au conclave, c'est un relèvement de 10% sur les donations de biens mobiliers. Ce sont seulement les valeurs – tableaux et autres –, et puis, nous sommes revenus sur une mesure des droits d'enregistrement à taux réduit, qui étaient passés de 12,5 à 10, uniquement pour celles et ceux qui transitaient par un emprunt de la Wallonne du Crédit social et du Fonds du logement. Ce qui nous fait gagner environ 1,2 million d'euros par an.

Pour l'essentiel, retenons dans ce facteur, les écomalus qui évoluent, la fiscalité environnementale, avec une volonté aussi de percevoir davantage sur les biens meubles.

Pour les impôts régionaux, il y a une diminution. J'imagine que nous aurons un débat de qualité tout à l'heure sur la télé-redevance dont nous avons revu le montant de 145 à 115 millions d'euros. On n'est pas tellement loin de l'hypothèse de la Cour des comptes qui évoque, de mémoire, environ 109. Nous nous sommes permis d'y ajouter un dernier rattrapage, modeste, de six millions, qui paraît relativement modeste par rapport aux retards de paiement, je vais le dire de manière élégante, que certains citoyens affichent à l'égard de la région. J'ajoute que nous avons fait un effort – que personne ne peut contester – de taux de pénétration puisque nous sommes passés de 82 à 91%. Les magazines et les quotidiens ont parfois évoqué la manière avec laquelle nous essayons de cerner au mieux cette taxation que nous aimerions tous voir supprimée. Malheureusement, nous n'en avons pas les moyens. Par contre, je m'y étais engagé, c'est le remboursement des BIM OMNIO. Je rappelle que notre législation ne prévoit pas de remboursement automatique. Il faut en faire la demande. Nous avons dû patienter plus d'un an pour recevoir les chiffres de la banque carrefour. Ce qui ne nous a pas permis de le traiter de manière mécanique. Dès que nous avons reçu les listes, nous avons remboursé. Vous voyez que le total des exonérations concerne 25% de ménages. C'est très important et c'est ce qui fait aussi l'essoufflement de la recette puisque nous avons dû rembourser.

En ce qui concerne les jeux et paris, là aussi, 18 millions. La Cour des comptes les traite sous deux angles. D'une part par rapport aux montants que nous avions fixés et ensuite, pour l'enrôlement. Pour l'enrôlement, la Cour des comptes relève qu'il y a eu un effort de perception d'enrôlement et d'envoi très important de courriers. Le droit étant né, il se renvoie à cette année, pour 2011 en tout cas, et on devrait le confirmer en 2012. Il est vrai que nous avions prévu dans le budget 2011 de pouvoir organiser une perception sur les jeux en lignes. La difficulté est que le Gouvernement fédéral n'a pas pris, en temps utile, pour toutes les raisons que je ne dois pas vous décrire, les arrêtés d'application. Ce qui veut dire que, alors que le système aurait dû être opérationnel début de cette année, il ne le sera finalement que début de l'année prochaine. Si je suis bien informé, une licence a été accordée provisoirement et fait l'objet de vérifications techniques quant à la fiabilité des montants et de la perception.

Je reconnais que nous n'avons pas pu enrôler mais nous n'aurions pas pu le faire puisque, en principe, les jeux en lignes sont toujours interdits. Je dis «en principe» parce que les frontières s'accommodent mal des réalités électroniques. Nous serons présents, avec un taux préférentiels, puisque les jeux en lignes seront moins taxés en Wallonie qu'ils ne le sont à Bruxelles et ailleurs. Quand nos amis bruxellois viennent nous dire de remonter le nôtre pour s'aligner sur Bruxelles, je leur réponds que pour la télé-redevance, ils ont fait d'autres choix que nous.

Quant aux automates, vous voyez que nous n'avons pas la capacité des accises comme le Fédéral qui y a travaillé, vous l'avez vu ce week-end. Quand vous allez dans une agence bancaire, vous pouvez avoir un terminal de retrait de billets, ou vous pouvez avoir un clavier de *self-banking* et parfois même la combinaison des deux. Ce qui rendait malaisée la tâche des contrôleurs parce qu'il y avait toujours des contestations. Nous avons considéré, et le ministre de l'emploi était particulièrement attentif, que dès lors qu'il y a retrait de l'emploi de service au profit de l'utilisation d'un ordinateur, d'un terminal ou d'un logiciel, nous étions en droit de les faire contribuer: donc, 8,5. Mais cela va surtout faciliter le contrôle et la perception. Nous y avons ajouté les distributeurs automatiques de tabac. Au moment où nous l'avons décidé, nous ne savions pas que le Fédéral allait lui-même augmenter la contribution sur l'alcool et le tabac, et nous l'avons fait avant même de savoir ce qui allait se passer à ce conclave.

Et puis enfin, c'est la différenciation et l'augmentation pour les pompes à essence, qu'elles soient soit avec personnel ou *full* automatiques, parce qu'il y en a de plus en plus, avec un régime différent selon qu'il y ait un compteur pour plusieurs pistolets, ou des pistolets différents. Enfin, voilà pour les automates: 8,5 millions d'euros.

Pour les taxes régionales affectées, je vous renverrai à mon collègue M. le Ministre Henry car c'est une matière qu'il maîtrise parfaitement. Sur la taxation des déchets: une augmentation de sept millions d'euros essentiellement sur l'incinération, la co-incinération, et la révision de certains taux réduits. Il m'a confié qu'il se tenait bien sûr à votre disposition pour vous livrer toutes les informations nécessaires à sa commission.

Et il en ira de même pour la contribution additionnelle de 7,56 cents par mètre cube d'eau

«potabilisable» qui affectera bien sûr l'eau consommée par les Wallons et les Bruxellois – revendue par les Bruxellois aux Flamands, car tout cela donne lieu à du commerce –, ensuite pour nos amis flamands, ce qui va atténuer l'impact par ménage par rapport au rendement global. Je rappelle que le plafond d'exonération pour les agriculteurs est bel et bien confirmé.

Toujours dans les recettes non fiscales, il y a les impôts conjoints calculés par le SPF Finances. Vous voyez que celui-ci évoque 3,770 milliards d'euros et nous avons repris 3,730 milliards d'euros, ce qui fait donc 40 millions d'euros de provisions. Cela participe évidemment à un ralentissement en 2012. Une diminution de 0,1 de croissance donne 3,2 millions d'euros, pour vous donner les importances.

Quand on reprend les montants, regardez où on se situe en termes de taux de croissance. Le 1,6, le 1,5, le 0,8, le 0,4, on est finalement à la hauteur du 0,4 de l'UWE en la matière, toutes provisions confondues. Je voudrais dire – et je remercie nos amis de la presse qui me posent la question, car cela me permet à chaque fois de bien dire que le 1,6 est facial puisque lorsqu'on le met en corrélation avec les différentes provisions, on va le détailler, nous sommes loin du compte.

Le droit de tirage de 182 millions d'euros est stable. Et malheureusement, pour nous, il n'y a pas eu de modification au Fédéral. Vous me direz que c'est parce que certains n'y étaient pas, probablement.

La dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est importante, elle représente 256 millions d'euros, mais en fait, si nous avons ce montant-là, les Wallons dépensent pour les matières ex-Communauté française 1,3 milliard d'euros.

Lorsque nos amis de la CoCoF viennent se plaindre en indiquant qu'ils ne savent pas suivre à la dépense, ce n'est pas une surprise pour nous puisque l'on a multiplié par quatre le refinancement de ces compétences à l'intérieur de la Wallonie. Nous avons donc été globalement attentifs à ces compétences sociales.

Pour les recettes diverses, je pense que la cour relève qu'il y a une pertinence du montant. Pour faire bref, ce sont des remboursements d'indus, la vente de bois qui se porte bien, – mais les carburants augmentent, ceci explique peut-être cela – les permis de chasse et puis, surtout, les dividendes que nous transfèrent nos outils économiques, SOGEPA, SOWALFIN, SRIW avec 15 millions d'euros ou encore SOWAFINAL.

Au niveau des recettes affectées, là, on a une diminution de l'eurovignette. J'avoue que j'ai du mal à suivre les aléas de l'eurovignette qui parfois sont annoncés à la hausse, puis sont constatés à la baisse. Donc, peut-être y a-t-il des effets de retard? Il n'est pas exclu qu'à un moment donné, on ait une bonne nouvelle, un peu comme nous l'avons reçue dans les communes où bon nombre de municipalistes, preuve s'il en est que les évaluations sont toujours des projections, pour la première fois sur la même année, ont reçu deux corrections à l'IPP. Une, c'est normal, mais deux c'est totalement étonnant. Donc, ici, peut-être aurons-nous de bonnes nouvelles? De toute façon, l'eurovignette est moribonde puisque nous aurons prochainement l'instauration d'une vignette au kilomètre parcouru qui va, pour les camions, bouleverser l'importance de nos recettes puisqu'elle concernera tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes, et puis après, la vignette voiture, qui mettra encore un certain temps à arriver, à cause de l'informatique et en fonction de l'accord sur le plan technique de Bruxelles et de la Flandre.

Je passe maintenant aux dépenses. Toujours prudence et volontarisme pour assumer le redressement et l'assainissement. Je vous ai repris les montants en moyens de paiement et en moyens d'action. Si vous le voulez bien, retenez 7,697 048 milliards puisque c'est sur les moyens de paiement que l'on assure l'équilibre budgétaire.

Voyons maintenant la prudence. D'abord, j'ai entendu une excellente question à l'entrée. Je remercie le journaliste qui dit: «*Mais, au fond, y a-t-il un bon choix entre les dépenses et les recettes – puisque maintenant, cela devient l'alchimie de la bonne recette culinaire budgétaire? Combien mettez-vous de recettes et combien de dépenses?*»

Je voudrais dire qu'il faut le lire dans une perspective et pas simplement sur un seul exercice. Si je prends depuis 2009, nous avons surtout travaillé à diminuer les dépenses puisque, alors qu'il n'y avait pas de Gouvernement fédéral, nous étions, nous, déjà en place. Et depuis 2009, nous sommes dans une tendance à l'économie. Si je fais le compte pour les deux institutions, on n'est pas loin du 1,5 milliard d'euros.

Je vous ai repris le gel des dépenses primaires, la non-indexation des OIP – et cela, ils s'en plaignent suffisamment pour que vous en soyez convaincus –, la diminution du nombre des ministres, indiscutable – ce que le Fédéral découvre, nous l'avons pratiqué depuis longtemps, passant de 17 à 9 ministres –, la réduction des effectifs de cabinets et des dépenses de cabinets. Je vous rappelle que chaque année, la Cour des comptes vient procéder à une évaluation de nos dépenses, les montants et la conformité de celles-ci et la légalité. Donc, il y a un travail, un monitorage, très strict, et je l'en remercie. Cela ne peut que bonifier, mais les objectifs annoncés sont atteints: moins 25%. C'est aussi l'économie dans la fonction publique avec 3%.

C'est donc dire qu'il y a encore des mesures cette année. Ce sont de nouvelles mesures. À nouveau, les dépenses primaires diminuent – je crois que cela devrait faire plaisir à quelques-uns puisque c'est là que se trouvent les dépenses d'études et de communication –, près de 48 millions d'euros en moins.

Le traitement des ministres, c'est la question que tout le monde se pose comme si c'était la seule réponse à l'équilibre budgétaire de la Wallonie. Si cela pouvait être le cas, franchement, nous n'hésiterions pas, comme le dit M. Rudy Demotte, nous serions prêts à payer pour venir travailler, si cela pouvait tout résoudre. Vous savez que, interrogé sur les antennes d'une chaîne de télévision, j'ai plaidé à titre personnel pour que l'on supprime l'indexation. Nous avons eu ce débat et avons convenu in fine qu'il valait mieux garder la liaison à l'indexation. Du reste, le Fédéral n'a rien fait d'autre, et je m'en réjouis. Nous avons donc décidé de réduire le traitement des ministres de 5%. Ainsi, nous nous collons à la décision du Gouvernement fédéral. J'ajoute que cette décision est intervenue jeudi matin et nous ne savions évidemment pas ce qu'il en serait définitivement, mais la décision a bel et bien été arrêtée. Il y aura donc un blocage administratif auprès du SEPAC pour l'ensemble de mes collègues y compris de votre serviteur.

C'est le signe de l'optimalisation de la trésorerie et de l'utilisation des réserves. Et puis, c'est la meilleure perception des recettes, là où nous pouvons le faire.

On a parlé de fiscalité environnementale ou sur les automates.

Nous en arrivons à la prudence vis-à-vis de l'Institut des Comptes nationaux. Quand je parle de prudence, vous avez remarqué que la Cour des comptes a adopté le même profil en indiquant que l'Institut des comptes nationaux serait appelé à vérifier les chiffres. Plus personne n'ose s'aventurer maintenant et je peux comprendre car c'est un débat. À ce titre, M. Van den Kerkhove a rendez-vous toutes les semaines avec Claude Modart.

Vous aurez constaté que, en moyens de paiement, nous avons 271 millions d'euros de code 8, donc des octrois de crédits ou des prises de participation, qui ont fait l'objet d'une modification dans le deuxième manuel d'EUROSTAT et qui font l'objet de commentaires plus particuliers de l'ICN, qui évoluent parce que la matière n'est pas fixe. J'en veux pour preuve que l'ICN requalifiait les réserves mathématiques. Aujourd'hui, ils ont décidé de ne plus les requalifier.

Cela veut donc dire que d'un exercice à l'autre, l'approche est en train d'être de plus en plus contraignante ou parfois évolutive. J'ajoute que entre l'ICN et EUROSTAT, il y a encore débat. Il y a encore un débat très important pour le moment en Flandre sur de gros investissements où EUROSTAT ne suit pas l'Institut des Comptes nationaux.

Je sais que pour M. Borsus, cela a l'air simple, au rouge, on s'arrête, au vert, on avance, à l'orange, on fait attention, c'est classique, c'est l'olivier, mais cela n'est pas aussi simple que cela. Si tel était le cas, nous serions tout à fait ravis, mais nous avons là des matières qui, lorsque le pouvoir communal va les découvrir, seront vécues pour chacun. Je ne vais pas dire que je m'en réjouis, mais au moins la peine sera partagée.

(Réaction de M. Jeholet)

Non, je ne minimise pas.

(Réaction de M. Jeholet)

Bien sûr, mais la preuve en est…, j'ai toujours dit que là où nous avions raison, il était de notre devoir de militer. Sans quoi demain, ne vous trompez pas, Monsieur Jeholet, ce sont les dépenses d'investissements que nous réalisons pour l'économie et pour les entreprises qui seront au cœur du sujet. Je ne le défends pas pour moi, ni pour mon budget, ni pour le budget wallon actuel, je le défends pour les prochains exercices.

Vous aurez donc remarqué que là aussi, nous n'avons pris qu'une correction de 230, c'est-à-dire une nouvelle provision, une nouvelle marge de 41 millions d'euros.

Après cela, nous avons prévu une autre technique face à l'ICN qui est d'inscrire la correction SEC – si la cour me comprend bien –, de mettre une dépense budgétaire, ce qui veut dire que si la requalification n'est pas acquise, tant mieux, on peut supprimer la dépense budgétaire. Si au contraire, elle est requalifiée, on activera alors la dépense budgétaire «provision» de 33 millions d'euros qui se répartit comme suit: SPGE:12; SOFICO: 6; SLSP: 7; et puis, les avances récupérables et des réserves mathématiques dont on à parlé tout à l'heure.

Enfin, nous avons prévu pour la Wallonie une provision de 2,8 pour la contribution de la cotisation «responsabilisation pensions». Les 2,8 c'est l'évolution, c'est assez faible en Wallonie. Par contre, en fédération, ex-communauté, c'est 33. Donc nous le verrons dans l'examen à Bruxelles, on est au-delà des 40 millions d'euros. C'est un montant qui est appelé à évoluer. Quand tout à l'heure, je vous demandais d'être attentifs aux évolutions structurelles d'assainissement, surveillons bien ce montant car il va nous coller aux bottes au fur et à mesure des années, et il ne fera que croître. Mais nous avons collé aux chiffres qui circulaient, sans être adoptés à l'époque, au Fédéral.

Tout à l'heure, je vous parlais de la fièvre des marchés, C'est peut-être l'occasion de mentionner ici puisque nous avons eu un débat de qualité sur la gestion de la dette avec M. Richard – le seul problème, c'est qu'il porte mal son nom pour la Wallonie –, que nous avons malgré tout emprunté 527 millions d'euros. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de la couverture du déficit en 2011, plus le remboursement des emprunts du passé arrivés à échéance, puisque comme vous le savez, nous n'amortissons pas le capital annuellement mais bien en une seule fois. Notre taux moyen pondéré est de 3,51%, ce qui est, quand on voit les taux actuels, une très belle moisson en 2011. La maturité moyenne pondérée est d'ailleurs supérieure à celle du Fédéral et est de 7,55 années. Cela veut dire que lorsque l'on a souscrit un emprunt en 2011, on se revoit en moyenne dans 7 ans et demi plus tard.

Autre élément important, nous avons une dette à taux fixe à hauteur de 82%. C'est important.

Tout à l'heure j'évoquais la volatilité des marchés financiers, mais nous sommes beaucoup moins exposés que d'autres. Nous n'avons que 18% de notre dette qui est susceptible et encore ! Rappelez-vous ce que M. Gaëtan Richard vous a dit, dans les 18% de taux variables. Vous en avez qui sont « cappés », c'est-à-dire que le taux payé par la région ne peut pas excéder un certain taux.

Donc, on a aussi des taux semi-fixes. C'est le résiduaire qui est à taux variable. De surcroît, nous avons lissé la dette pour que nous n'ayons pas des pics de remboursement. Je vous ai présenté les cartouches à l'époque. Vous voyez que la région a payé, en 2011, en moyenne 13 points de base au-dessus des OLO.

Si tout à l'heure vous avez encore en mémoire la différence de l'OLO et du *Bund*, 568 ou 580, vous ajoutez la différence par rapport à l'OLO et on a pratiquement 6%. Cela, c'est aujourd'hui.

Il nous reste un tout petit peu à emprunter cette année-ci.

Est-ce grave, Monsieur Lebrun, de nous présenter aujourd'hui, sachant que les marchés ne sont pas très liquides, voyant que tant l'Italie et que la France n'ont su couvrir la totalité des objectifs qu'ils s'étaient fixés, ainsi que l'Allemagne, chose beaucoup plus étonnante ? Non, puisque je vous rappelle que nous avons une prise ferme qui nous est garantie chez Dexia et chez BNP Paribas d'1,8 milliard d'euros et nous avons un contrat caissier chez Dexia à très court terme qui pourrait nous permettre de descendre à 2 milliards d'euros.

Aujourd'hui, je dirais qu'il n'y a pas d'inquiétude pour la Wallonie. Tous les taux qui valsent dans nos têtes nous concernent peu. Maintenant, s'ils devaient s'établir durablement et si l'année prochaine, on se trouvait dans la même spirale, ce serait autre chose. Vous allez voir que là aussi, on a prévu des provisions.

S'il y a un tableau que je voudrais retenir, un seul, et qu'il fallait polycopier et transmettre partout pour montrer la prudence wallonne, c'est ce graphique.

Quand vous faites l'addition de toutes les provisions, soit non affectées, soit inscrites le cas échéant ou qui pourraient être actionnées, notamment pour les codes 8, on arrive à 282 millions de provision. C'est évidemment considérable. Vous voyez que l'on n'a jamais atteint un tel montant, depuis que je fréquente cette assemblée où j'ai le bonheur ou l'honneur de fréquenter la Commission du budget depuis pratiquement les années 1980.

Qu'avez-vous ? Vous avez :

- un certain nombre de provisions conjoncturelles, les quarante ;
- la provision avec la marge sur les codes 8 ;
- les 113 millions par rapport à l'accord de coopération du 3 février ;
- la cotisation pension ;
- des provisions diverses ;
- des corrections SEC que vous voyez dans le tableau repris par la Cour des comptes, les 10 millions de divers et nous y avons ajouté 28 millions de coûts de la dette. Or, objectivement, ce sont 28 de plus que le montant de 2011 que nous ne dépenserons pas puisqu'avec l'excellente récolte ou moisson que nous avons opérée, nous n'allons pas dépenser la totalité des charges de dettes en 2011. C'est vous dire si on a pris une marge – et j'y tenais, et je remercie mes collègues – considérable sur la dette. Je ne crois pas que nous serons dans des structures comme celle-là puisque, à 82 % de taux fixe et puis encore une grosse partie en semi-fixe, on va être très peu concerné par d'anciens emprunts, mais il y aura bien sûr le besoin de financement de 2012.

Voilà un tableau qui indique bien la prudence, 282 millions.

Ce budget, c'est le choix du volontarisme – et rassurez-vous – j'arrive à la fin.

Le choix du volontarisme c'est :

- de poursuivre le redressement bien sûr :
- avec le Plan Marshall, nous sommes à 295 millions et l'escalier monte, soit plus 77 millions ;
- avec les cofinancements européens, c'est légitime, on doit aussi arriver au montant mis à la disposition par l'Europe, plus 50, ce qui fait 180 ;
- de promouvoir la solidarité :

• nous avons intégralement prévu l'indexation des salaires, en cela, nous ne faisons rien d'autre que le Fédéral ;
• nous avons prévu également l'indexation et la dérive barémique de l'AWIPH, qui est le seul OIP qui a son indexation puisque tous les autres sont à croissance zéro ;
- nous respectons les accords du non marchand avec les derniers montants ;
• de favoriser – et j'y tenais – la politique de l'emploi et de la formation, et c'est important pour les communes, pour le non marchand, pour le monde de l'enseignement :
- avec à nouveau la juste indexation du point APE qui a franchi maintenant les 2 900 euros et quelques. Ce sont 25 millions pratiquement qu'il faut dégager pour l'indexation, pas de perte de pouvoir d'achats, ni de difficulté pour les employeurs, notamment communaux ;
- avec une amélioration des structures de formations pour 10 millions parce que la bataille de la formation, nous devons la gagner ;
- avec – et hier soir, j'ai encore vu sur Facebook tout l'intérêt de notre Présidente, à juste titre, pour ces secteurs – l'indexation complète pour les MIRE, pour les EFT-OISP, pour les SASS. Tout le monde sera indexé. Pas de souci en la matière, même si bien sûr pour les MIRE, on procédera comme je l'ai indiqué, à un débat contradictoire MIRE par MIRE, de leurs réserves, leur origine et leur utilisation. En la matière, pour les EFT-OISP, nous le verrons peut-être dans le débat tout à l'heure, nous avons maintenant à la fois assuré le phasage à 100% et scrupuleusement et conformément au décret puisqu'il prévoyait 2012. Donc, ils ont la totalité de ce que le décret leur donne. Je crois que l'on ne peut pas faire beaucoup mieux, toutes les promesses avancées sont donc ainsi tenues puisque j'avais indiqué, Madame la Présidente, le premier effort à l'ajustement, ce fut le cas, et puis l'application complète du décret en 2012, c'est donc le cas. Il en sera de même pour les SASS puisqu'il y en avait cinq agréés et six en attente. Les onze le seront bel et bien. Donc, voilà qui devrait rassurer des secteurs essentiels dans l'intermédiation de l'emploi ou la formation ;
- avec le respect des engagements – cela, c'est pour la fonction publique – de l'indexation et les accords sectoriels ;
• soutenir les communes – tout à l'heure, je vous ai indiqué quelle était la situation réelle des communes et l'évolution qui pourrait se produire, cela dépend des choix communaux, du Fédéral et de la région – :
- pour la région, c'est la seule compétence qui fait l'objet d'un refinancement puisque l'on fait indexation +1. J'entends une voix me dire : « C'est la correction du décret d'application ». Dans toute une série d'autres contrats de gestion, nous avons fait sauter la liaison à l'indexation. C'est le cas notamment au Forem. C'est le cas ailleurs ;
- la compensation de la suppression des taxes anti-économiques Plan Marshall, nous sommes le seul niveau de pouvoir à compenser les taxes que l'on supprime. Cela fait quand même une évolution très importante. Vous voyez les montants ici, 63 millions plus l'accompagnement. On est dans des montants où on soutient le niveau communal. Prétendre le contraire serait, me semble-t-il, travestir la vérité ;
• développer la confiance :
- via les moyens octroyés au groupe TEC. Nous sommes venus à la rencontre des demandes de M. Henry puisque le déficit, hors la petite augmentation des tarifs, est couvert totalement, y compris les engagements sociaux, y compris le métro de Charleroi ;
- via le fait qu'il n'y a pas d'impôt nouveau sur les revenus professionnels, ni sur les revenus fonciers. Il n'y a que de la fiscalité environnementale ;
- via les moyens additionnels pour les technologies nouvelles, de quoi forcer l'avenir ;
• gérer la dette de manière dynamique :
- c'est la diversification de la base des investisseurs ;
- c'est le repport annuel de la dette. M. Borsus sera rassuré, on lui prépare un document complet en deux langues sur le rapport de la dette. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous aurez exactement la même. Depuis 1999, à l'exception de l'année 2003, la Wallonie n'a plus publié de rapport. Vous voyez que les quatre partis sont passés par là. Ce ne sera plus le cas dès l'année prochaine. Au printemps, vous aurez ce document. Pourquoi l'aurons-nous ? Je ne veux pas flatter

inutilement M. Borsus. Ce n'est pas pour meubler ses nuits et ses longues soirées. C'est simplement parce que pour attirer de nouveaux investisseurs, notamment dans le cadre d'une prochaine émission publique, comme nous l'avons fait en fédération, nous avons besoin d'une documentation qui soit adaptée et d'actualité. De toute façon, nous nous y étions contraints. C'est un manque, une lacune, je le reconnais et nous avons veillé à la corriger pour l'année prochaine ;
- du reste, il y a un *road* show qui est encore prévu, dans quelques semaines, MM. Van den Kerkhove et Richard vont aller se présenter à différents investisseurs étrangers pour essayer de trouver de nouveaux prestataires à notre égard.

Quand j'aborde les soldes régionaux, nous sommes au bout de l'exposé. Vous y voyez les recettes, les dépenses. Le solde budgétaire des institutions consolidées dans lequel nous avons introduit le périmètre de consolidation : 1 % de non-consommation pour les OIP, me semble être une hypothèse minimaliste.

Et puis, les corrections SEC, vous les connaissez, ce sont tout les codes 8.

Vous voyez que j'ai isolé le PPM. Je l'ai fait exprès parce que cela démontre la nouvelle philosophie qui sera la nôtre dorénavant. Pour les codes 8, dès lors qu'il s'agit de montants importants, nous les soumettrons a priori à l'Institut des Comptes nationaux, ce qui va clôturer le débat de ces fameuses corrections a posteriori totales ou partielles. Je remercie mes collègues. Ce n'est pas simple. Il faut bien se rendre compte que cela réduit la voilure d'intervention du Gouvernement wallon puisque s'il n'y a pas d'accord de l'ICN, cela rend les choses sinon impossibles, à tout le moins difficilement praticables.

Vous avez le solde SEC wallon, j'ajoute la Fédération Wallonie-Bruxelles pour tomber sur le chiffre des deux gouvernements et je le compare à l'autorisation fédérale. Je tombe bien sur les 112,833 millions.

Je vais peut-être faire quelques commentaires pour bien comprendre ce tableau du passage du solde budgétaire au solde de financement SEC, car c'est sur celui-là que les instances européennes et fédérales se penchent.

On a repris un impact négatif pour le solde budgétaire des institutions consolidées de 56 millions. On a un détail relativement soigné, même si on a intégré 1 % de non-exécution des OIP, qui représente 9 millions – c'est relativement faible -, sachant que nous avons toujours une divergence avec l'ICN. Où ? L'ICN repart du budget initial de l'organisme. Je vais vous donner un exemple. L'ICN comptabilisait, je pense, pour la RTBF, un déficit annoncé de 14 millions. Donc, dans le recalcul de l'ICN, c'est moins 14. Nous venons de transmettre, dans le dialogue que nous avons maintenant tous les quinze jours avec l'ICN, le chiffre consolidé de la RTBF. On est à +2. Lorsqu'on part du budget à l'initial, fatalement, dans bon nombre d'institutions, les comptes sont – et heureusement – largement meilleurs que les budgets.

Il y a alors les corrections SEC complémentaires, les amortissements, dont je vois que la Cour des comptes saluait la pertinence du chiffre sur les amortissements. Pour la sous-utilisation des crédits, nous avons repris 248 millions. Nous sommes encore en deçà du chiffre de la Cour des comptes de 2010 qui était de 252 millions, alors que cela représente évidemment, à proportion du budget moins qu'à l'époque puisque le budget général des recettes a augmenté depuis lors. Nous sommes là dans des estimations tout à fait prudentes et réalistes.

Vous voyez les corrections code 8 et l'autorisation que l'on attend du PPM probablement la semaine prochaine. M. Nollet est aussi impatient que nous. Les nouvelles s'annoncent plutôt bonnes, mais je veux rester prudent moyennant l'intégration d'une petite sinistralité. Et puis, il y a encore 10 millions de corrections que vous avez vues dans le schéma global en la matière.

Il y a des petites corrections sur « les classes 9 », c'est-à-dire, les amortissements de dettes dans lesquelles il y a deux millions de recettes. C'est vraiment pour la précision chirurgicale du chiffre. Les 33 millions représentent la sous-utilisation des crédits, je l'ai indiqué. Ce sont les octrois de crédits avec la petite recette de 2,3 millions d'euros, je l'ai indiqué également.

Là, la différence est celle que je vous ai indiquée dans le schéma de provisions. Il s'agit de 41 millions d'euros que nous avons pris de non-correction en la matière, mais qui pourrait l'être le moment venu.

Le PPM, je l'ai évoqué et, ensuite, il y a encore 10 millions de corrections prudentielles en la matière.

Voilà pour le tableau des soldes budgétaires. Bien entendu, tout cela fera l'objet d'un monitorage tant sur les taux de croissance que sur l'évolution de l'OLO par rapport au *Bund* et des offres que nous aurons pour les couvertures de besoins de financement. Ce sera aussi le cas par rapport à l'ICN, par rapport aux pouvoirs locaux et, bien évidemment, nous ferons un contrôle budgétaire.

Lorsque vous avez une obligation de fiabilité et qu'il y a autant d'indicateurs volatiles, nous ne

pouvons que nous imposer un travail de monitorage, de suivi, de rigueur, de précision. En effet, l'assainissement conditionne le redressement mais surtout, la confiance que nous voulons favoriser chez les investisseurs et nos concitoyens.

Voilà pour la synthèse et les conclusions.

Madame la Présidente, j'en termine et j'espère ne pas avoir été trop long, mais, je souhaitais être le plus complet possible. Comme je l'ai indiqué, nous avons un contexte volatile économique, financier, institutionnel et d'encadrement comptables comme pour les communes. Le défi est de poursuivre l'assainissement jusqu'au retour à l'équilibre. En avons-nous terminé avec les dépenses, les économies ou les recettes nouvelles ? Non. Il ne faut pas se faire d'illusion. En 2013, nous prendrons d'autres mesures d'économie, d'autres mesures de recettes complémentaires puisque, vous l'aurez compris, nous devons chaque année, emprunter de moins en moins. Pour un retour à l'équilibre, il n'y a rien à faire, il faut réduire la voilure d'une manière ou d'une autre.

Il est vrai que si les taux de croissance se relevaient, ne fût-ce qu'un temps soit peu, cela favoriserait le retour à l'équilibre pour nous, comme pour le Fédéral, comme pour l'UE sachant que notre but est d'assurer le redressement économique des Wallons et des Wallonnes.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre pour votre exposé complet.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – Avant de passer à la discussion générale, je propose de donner la parole à la représentante de la Cour des comptes.

La parole est à Mme Raimarckers.

Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, nous vous remercions tout d'abord pour l'attention que vous portez au rapport de la Cour des comptes relatif à l'examen des projets de budgets pour l'année 2012 de la Région wallonne.

La Cour des comptes souligne la transmission tardive de ces projets et de l'exposé général. Elle relève que ces projets de décret ont été déposés au Parlement wallon après le délai du 31 octobre fixé par l'article 9 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État.

Les recettes totales du budget 2012 sont en augmentation de 317 millions par rapport au budget ajusté de 2011.

En effet, les recettes fiscales augmentent de 180 millions d'euros et les recettes non-fiscales, de 136 millions d'euros. Les impôts régionaux perçus par l'État sont en augmentation de 187 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2011. Ces prévisions présentent un écart positif de 43 millions d'euros avec celles établies par l'administration fédérale dont 33 millions d'euros pour la taxe de mise en circulation sur les véhicules automobiles.

Cette différence provient, comme M. le Ministre l'a expliqué, du produit escompté du régime de l'écomalus et, notamment, des modifications apportées au code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, insérées par l'article 12 du dispositif du budget des recettes.

Les deux autres écarts de respectivement 9 et 1 million d'euros entre les prévisions de la région et celles de l'administration fédérale, celles de Mme Spinoy comme dit M. le Ministre, en matière de droits d'enregistrement sur les donations, d'une part, et sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles, d'autre part, s'expliquent également par des modifications au Code des droits d'enregistrement insérés par des cavaliers budgétaires.

Les prévisions relatives aux impôts régionaux perçus par la région, à savoir le groupe des impôts dits de divertissements, sont en diminution à concurrence de 8,7 millions d'euros. Cette diminution concerne la taxe sur les jeux et paris. M. le Ministre a bien explicité ce chapitre.

Les prévisions en matière de redevances radio et télévision pour l'année 2012, sont en diminution et s'élèvent à 115 millions d'euros. En ce qui concerne les taxes régionales, la prévision relative sur les taxes sur les automates est doublée – +8,5 millions d'euros – du fait des adaptations contenues dans le cavalier budgétaire, article 11 du dispositif. M. le Ministre a détaillé ces adaptations dans son exposé.

Les prévisions de recettes à provenir de la taxe sur les déchets sont également en hausse suite à l'augmentation des taux de plusieurs taxes prévues aux articles 14 et 19 du dispositif du budget des recettes.

L'estimation du produit des taxes sur l'eau dépasse de 22,6 millions d'euros celle du budget ajusté 2011. Cette augmentation résulte de l'article 20 du dispositif qui modifie l'article D252 du Code de l'eau pour imposer une contribution de prélèvement annuelle à toutes les prises d'eau potabilisables.

Le produit de la taxe sur les sites d'activité économique désaffectés est également en hausse suite à l'insertion d'un cavalier budgétaire – articles 21 à 26 – du dispositif modifiant le décret du 27 mai 2004 instaurant une taxe sur ces sites.

Comme les explications ci-dessus le font apparaître, bon nombre de taxes et impôts sont modifiés au travers de cavaliers budgétaires.

La cour souligne, une nouvelle fois, que la pratique qui consiste à modifier une législation organique par le recours à la technique du cavalier budgétaire n'est pas adéquate et que de telles modifications devraient s'opérer en vertu de dispositions décrétales normales.

En ce qui concerne l'impôt conjoint, les versements initiaux que l'État versera mensuellement en 2012 à la région seront déterminés par le solde probable de l'année 2011 et l'estimation initiale de l'année budgétaire 2012.

Sur base des paramètres du budget économique de septembre, le montant attribué à la région s'élève à 3,770 milliards d'euros.

Compte tenu de la dégradation de la situation économique et financière, ces paramètres semblent désormais surestimés. M. le Ministre a d'ailleurs bien explicité tout le débat existant à ce sujet. Au regard de ces circonstances, le gouvernement a constitué une provision qui devrait permettre une révision négative des paramètres de croissance et d'inflation. Cette provision s'élève à quelque 40 millions d'euros.

Le montant de la dotation de la Communauté française s'élève à 337 millions d'euros. Les moyens transférés inscrits dans le budget wallon, coïncident avec ceux mentionnés dans le projet de budget des dépenses de la Communauté française pour l'année 2012. Le décompte des moyens revenant à la Région wallonne pour l'exercice 2011 a en outre été revu à la hausse à concurrence de 4,3 millions d'euros.

Une dotation exceptionnelle de la Communauté française figure également au budget wallon des recettes à hauteur de 15,2 millions d'euros.

En ce qui concerne les droits de tirage dans le cadre de la remise au travail des chômeurs, la prévision reste inchangée : à savoir 182,2 millions d'euros.

Les recettes diverses s'élèvent à 90,8 millions d'euros et diminuent de 10,5 % par rapport au budget 2011 ajusté.

En ce qui concerne les recettes affectées non fiscales, elles sont en augmentation de 5,4 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2011 et s'élèvent à 113,3 millions d'euros.

Comme en 2011, un cavalier budgétaire – art. 48 du dispositif du budget des dépenses – attribue au Fonds du péage et des avaries les montants perçus dans le cadre de l'eurovignette – estimé à 51,6 millions d'euros – et le produit de la redevance de voirie appliquée au marché du gaz – estimé à 9,5 millions d'euros. D'après les programmes justificatifs, les transferts de ce Fonds vers la SOFICO pourraient atteindre 61 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses, globalement, les moyens d'action augmentent ainsi que les moyens de paiement de respectivement de 4,6 % – soit 340 millions d'euros – et de 6 % – soit 433 millions d'euros – par rapport aux crédits initiaux pour s'établir respectivement à 7,767 milliards et 7,697 milliards d'euros.

Par rapport aux crédits ajustés 2011, la hausse se chiffre respectivement à 2,7 % et 4,7 % en crédits d'engagement et crédits d'ordonnancement.

Pour les crédits non-dissociés, la Cour souligne la constitution de deux provisions :

- une provision conjoncturelle à hauteur de 90,7 millions d'euros au sein du programme 12.02 – Budget, comptabilité et trésorerie – visant à faire face à une dégradation des paramètres économiques à concurrence de 40 millions d'euros à une éventuelle requalification par l'ICN d'une série d'opérations reprises en code 8 au projet de budget en opérations non financières à concurrence de 47 millions d'euros, ainsi qu'à la cotisation de responsabilisation pensions ;
- une provision de 22,1 millions d'euros inscrite au programme 12.07 – dettes et garanties – vise quant à elle à faire face au coût de la reprise du Holding communal, au financement du déficit 2012 et à la dégradation du rating de la Belgique et de la Région wallonne.

Pour les crédits dissociés d'engagement pour 2012, ils s'établissent à 3,705 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 155 millions d'euros par rapport au budget initial précédent, et de 46 millions d'euros par rapport au même budget ajusté.

Les crédits dissociés d'ordonnancement pour 2012 s'établissent à 3,634 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 248 millions d'euros par rapport au budget initial précédent, et de 184 millions d'euros par rapport au même budget ajusté.

Deux provisions très importantes sont relevées au niveau des crédits dissociés : la provision interdépartementale pour le plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon et le Plan Marshall 2.vert.

L'une des principales modifications concernant les crédits dissociés concerne la non-utilisation, en 2012, du système de provision mis en place depuis plusieurs années permettant l'affectation en cours d'année des crédits relatifs au Plan Marshall et au Plan Marshall 2.vert. Aucun crédit n'a dès lors été inscrit à la division organique 33. Dans le projet de budget 2012, les différentes allocations de base dédicacées au Plan Marshall et au Plan Marshall 2.vert ont été directement alimentées en crédits dissociés.

La provision interdépartementale pour la programmation 2007- 2013 des cofinancements européens, elle, est maintenue.

Avec l'entrée dans l'avant-dernière année de la programmation, les crédits d'engagement sont en diminution tandis que les crédits d'ordonnancement augmentent par rapport au budget initial 2011.

Il convient cependant de noter que, dans le projet de budget initial 2012, bon nombre d'allocations de base ont été directement alimentées sans devoir attendre de bénéficier de transferts au départ de cette provision interdépartementale.

En ce qui concerne les crédits variables, contrairement aux années précédentes, le montant des dépenses estimées mentionné au projet de budget régional n'est pas identique à celui des recettes affectées attendues. Le montant des dépenses s'élève à 151,8 millions d'euros tandis que celui des recettes est estimé à 174,8 millions d'euros. Ceci a pour résultat d'améliorer le résultat budgétaire.

Deux fonds présentent des montants différents en recettes et dépenses. Il s'agit du fonds pour la protection de l'environnement et du fonds d'assainissement des sites d'activité économique à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale.

En outre, comme en 2011, un prélèvement sur le fonds pour la gestion des déchets est prévu en recettes au budget de l'Office wallon pour la gestion des déchets – OWD. La cour réitère sa remarque selon laquelle il conviendrait de mentionner ce montant en dépenses du fonds dans le budget régional.

En ce qui concerne l'évolution de l'encours des engagements, l'écart de 70,3 millions d'euros entre les moyens d'action et les moyens de paiement représente l'accroissement potentiel de l'encours des engagements au cours de l'exercice 2012.

Pour le dispositif des dépenses, la cour a notamment relevé l'article 158 qui autorise le gouvernement à accorder des prix. La cour considère que cette habilitation générale est inadéquate. En effet, aucun décret ne donne une définition juridique de la notion de prix et ne légifère en cette matière. Par ailleurs, aucune limitation de montant n'est prévue.

Le solde budgétaire brut dégagé par les propositions de l'exercice 2012 s'établit à moins 646,7 millions d'euros, ce qui représente une détérioration de 25 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2011. En effet, alors que les dépenses, dans l'optique des ordonnancements, augmentent de 343 millions d'euros, les prévisions de recettes augmentent seulement de 317 millions d'euros.

Le solde de financement auquel aboutit le gouvernement après correction du solde budgétaire s'élève à moins 201 millions d'euros alors que le déficit admissible pour l'année 2012 de la Région wallonne seule, – je l'accorde à M. le Ministre – avait été évalué à moins 134 millions d'euros dans le projet d'accord du 31 janvier entre l'État fédéral et les différentes entités fédérées.

En ce qui concerne le solde de financement établi par le gouvernement, la cour signale qu'elle n'a pu disposer de toutes les informations et documents nécessaires pour en vérifier l'exactitude. Ainsi, elle ne disposait pas de l'ensemble des budgets des organismes faisant partie du périmètre de consolidation. Elle ne peut donc se prononcer sur le solde budgétaire des institutions consolidées qui s'élevait à moins 57 millions d'euros dans le tableau figurant dans l'exposé général. La provision conjoncturelle, inscrite pour un montant de 25 millions d'euros, vise à compenser la possibilité d'une requalification en opérations non financières, à savoir les apports en capitaux en faveur de la SPGE (12 millions d'euros), de la SOFICO (6 millions d'euros) et de la recapitalisation des sociétés de logement de services publics (7 millions d'euros).

La cour relève que ce type d'opération a déjà fait l'objet, par le passé, de requalification en dépenses de capital par l'ICN.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les autres opérations non financières reprises dans les projets de décret, la cour ne dispose pas d'informations suffisantes quant à la nature des opérations sous-jacentes permettant de s'assurer que d'autres corrections ne sont pas également opérées par l'ICN.

La cour relève que la discordance entre le budget de l'Office wallon des Déchets et celui de la région donne lieu à une sous-estimation des dépenses de cette dernière de l'ordre de 16,5 millions d'euros.

Enfin, la cour rappelle qu'il appartiendra à l'Institut des Comptes nationaux (ICN) d'effectuer, s'il l'estime nécessaire, d'éventuelles corrections sur la base des informations complètes dont il disposera au moment d'établir son rapport.

La provision conjoncturelle inscrite au programme 12.02 – Budget-Comptabilité et Trésorerie – à concurrence de 90,7 millions d'euros, celle inscrite au programme 12.07 – Dettes et garanties – 22,1 millions d'euros ainsi que les 10 millions d'euros mentionnés dans le tableau de l'exposé général constituent des mesures de prudence de la part du gouvernement.

Cependant, compte tenu des corrections potentielles de l'ICN, de l'incertitude quant aux paramètres de croissance, du dénouement de la faillite du Holding communal et l'évolution des taux d'intérêt, le solde de financement définitif à établir par l'ICN pourrait s'écarter de l'objectif.

Nous avons ajouté, cette année, dans le rapport de la cour, un chapitre sur les projections et perspectives pluriannuelles.

Pour rappel, le gouvernement s'est engagé à restaurer l'équilibre budgétaire au plus tard en 2015.

La cour constate que le budget pluriannuel 2012-2015, figurant à la partie III de l'Exposé général, a été établi à politique inchangée et qu'il affiche un solde de financement de moins 53 millions d'euros pour 2015. Toutefois, ce document précise que le gouvernement a d'ores et déjà décidé d'un ensemble de mesures d'économies et de recettes complémentaires visant à garantir le retour à l'équilibre au plus tard pour 2015. La cour note, toutefois, que ces mesures ne sont pas chiffrées.

La cour s'interroge sur l'intérêt de présenter uniquement des projections à « politique constante », d'autant que la région devra faire face à un certain nombre d'incertitudes. Elle devra notamment intervenir pour soutenir les communes, suite principalement aux problèmes de Dexia et du Holding communal.

La provision constituée au programme 12.07 pour un montant de 22,1 millions d'euros vise en partie à couvrir les intérêts liés à la reprise de la dette dudit holding. Il n'apparaît cependant pas clairement quelle part des dettes du holding sera reprise. Pour rappel, il s'agit d'un montant de 157,5 millions d'euros en exécution des garanties régionales et de 50 millions d'euros de papier commercial.

Comme les années précédentes, l'analyse des programmes et du budget des organismes sera exposée devant les commissions spécialisées. Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Madame Raimarckers pour votre présentation et vos observations effectuées dans un délai en effet assez serré.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je peux d'ores et déjà vous proposer un premier tour.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, si la commission m'y autorise, je ferai un court hommage à la cour pour la qualité de nos échanges en la matière.

Il y a trois éléments concernant les cavaliers budgétaires. Mme Raimarckers a formellement raison : mieux vaut procéder par des décrets normatifs. Il en sera ainsi. Toutes les mesures fiscales qui font l'objet de dérogation des législations normatives, feront l'objet d'un décret en bonne et due forme.

Vu le contexte et vu l'urgence de prendre des mesures, nous avions le choix entre un décret programme ou le décret budgétaire. Le problème est que l'adoption du décret-programme annoncé comme rapide, requiert en réalité près d'un an. C'est donc dire pratiquement si l'année budgétaire sera écoulée au moment où on le votera. C'est ce que nous avons constaté dans notre assemblée pour le dernier décret-programme.

Nous avons donc préféré, vu l'urgence, utiliser les cavaliers budgétaires. Cependant, je veux, et je me plais à le souligner, que tous ces cavaliers sont strictement liés à l'exécution du budget. Il n'y a donc pas là de subtilité pour glisser l'un ou l'autre changement au cas où le parlement serait distrait.

En ce qui concerne les déchets, nous retrouvons la même situation que l'an passé. Je devance d'ores et déjà, mais j'imagine qu'on y reviendra, je l'avais d'ailleurs indiqué et à la commission idoine et à la commission de rattrapage, le vendredi. J'ai un collègue, et je ne peux que le féliciter, qui a l'ambition, la volonté de dépenser et de rencontrer l'attente des différents prestataires, mais cela ne coïncide pas au rythme des consommations. J'ai fait le compte depuis 2007, 2011 compris, on en est à peu près à 63 % de consommation chaque année.

J'ajoute que la cour relève elle-même que les recettes seraient en augmentation. En outre, en 2011, nous devrions avoir un report d'environ 9 millions d'euros, ce qui veut donc dire que la situation sera largement meilleure que celle que l'on pouvait présumer à la fois du fait de l'augmentation des recettes et du report de non-consommé. Quand on le fait coïncider, si j'ose dire, avec la moyenne des exécutions, il ne devrait pas y avoir de problèmes. Ceci dit, d'ici là, justement, nous aurons l'occasion d'ajuster...

M. Borsus (MR). – Si je comprends bien, vous parlez de deux chiffres différents.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si j'étais prétentieux *quod non*, je vous inviterais à tenir celui du budget général.

M. Borsus (MR). – Par conséquent, celui du Ministre Henry est non fondé...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, mais pour l'exécuter, il faudrait alors – et nous le verrons – constater l'évolution des recettes. La cour les annonce en augmentation. Ce dont je suis certain, c'est du report de 9 millions d'euros d'ores et déjà pour cette année.

En fait, on a un profond décalage entre, d'une part, les recettes perçues et le train de consommation du remboursement, d'autre part. Cela n'est évidemment pas imputable à M. Henry qui est lui-même tributaire des factures qu'on lui rentre ou qu'on ne lui rentre pas. Il a adopté une posture qui devrait vous plaire, qui est : « *Je veux payer* ».

M. Borsus (MR). – C'est un montant qui leur est dû...

M. Jeholet (MR). – Cela leur est dû.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est dû.

Vous connaissez ma franchise à son égard. Il dit : « *Je veux payer* », mais je dis à M. Henry que le problème c'est qu'on ne vient pas lui présenter les factures. Quand je vois la moyenne pour lui, comme pour son prédécesseur, les moyennes ne sont pas celles-là.

Le troisième élément que je voulais aborder – je vous remercie de m'avoir donné la parole, Madame la Présidente – concerne le Holding communal. Je l'ai un peu omis. Merci à Mme Raimarckers d'y revenir parce que, évidemment, c'est d'importance. Il s'agit de la couverture du Holding Communal. Il fera donc l'objet d'un deuxième ajustement budgétaire 2011. Il y a maintenant 3, 4 jours, nous avons eu un accord complet entre les trois régions et l'Institut des Comptes nationaux – je vous le disais tout à l'heure, c'est chaque semaine que nous les voyons – au terme duquel deux accords sont intervenus. L'impact de la couverture du déficit holding sera intégralement comptabilisé dans le millésime 2011 et non pas 2012, avec l'accord de l'Institut des comptes nationaux. Cela va sans dire, ils prennent le moment où la décision d'endossement est prise, et la décision d'endossement, c'est en 2011.

Bien sûr, j'ai la correction de dire qu'il y a une condition matérielle à remplir : la décision de dissolution du holding. Si je suis bien informé, elle devrait être prise à l'assemblée générale du 7 décembre. Cela, c'est pour l'impact sur le solde.

Deuxième élément, si Mme la Présidente m'y autorise toujours, c'est la couverture. Je rappelle qu'il y a un abandon de billets de trésorerie de 50 millions qui devra faire l'objet d'une autorisation décrétale. D'où la délibération budgétaire où il y aura un dispositif qui l'accompagnera, où, si vous l'acceptez, Mesdames, Messieurs, vous direz : « Nous acceptons de perdre 50 millions ». J'ai envie de dire que c'est purement formel puisque, de toute façon, ils sont perdus.

Nous aurons une perte de 158 millions d'euros. Nous allons nous subroger à l'emprunt qui avait été souscrit par le holding à DBB – je parle ici de la partie wallonne – pour 91 millions. Nous allons nous subroger à l'identique à un emprunt qui avait été souscrit auprès de BNP Paribas-Fortis pour 52,5 millions dans le chef de la Wallonie et, chez ING, de 14 millions, sachant que pour cette dernière, les trois régions ont décidé de rembourser prématurément un emprunt de 10 millions qui arrivait à échéance dans six mois, mais dont le taux d'emprunt avait été considéré comme excessif par rapport au marché.

Dans cette opération, je tiens à dire que les banques concernées ont toutes concédé des avantages, des abandons ou ont pratiqué des conditions favorables à la région. Elles ont renoncé au recouvrement de la totalité. Je peux vous donner les détails en ce qui concerne Dexia, BNP Paribas ou ING. Ils ont, pour faire bref, abandonné la marge commerciale. Il valait mieux, pour eux, avoir un nouveau débiteur solide, sérieux, solvable plutôt qu'une opération toujours très dangereuse en la matière.

Ceci dit, là ce sera un autre débat, la banque DBB devra intervenir de manière plus importante que prévu puisque l'ensemble des actifs tels qu'ils avaient été comptabilisés dans l'accord avec le Fédéral n'a pas l'air, aujourd'hui, de se matérialiser. La partie fédérale DBB sera donc plus importante puisque nous avions pris la correction d'indiquer – je l'avais mentionné en séance publique lors du débat sur la lettre de confort – que cela était pour solde de tout compte et de tout engagement.

Par conséquent, lorsque vous aurez, chers collègues, pour autant que vous l'acceptiez, la délibération budgétaire, elle sera prise aujourd'hui par le gouvernement – elle sera bien sûr formellement soumise à la cour et puis, en urgence. L'affaire du holding est assez bien connue. Et puis, elle nous reviendra avec l'espoir – je me permets d'insister au nom du gouvernement – qu'elle soit votée avant le 31 décembre pour que nous puissions

impacter tout cela dans les soldes de 2011 et non pas de 2012. Voilà les trois précisions que je voulais apporter : cavaliers, OWD et holding.

Mme la Présidente. – Merci pour vos précisions. Cela veut dire que nous aurons deux projets de décret qui, la semaine du 12, devront être vus, analysés et votés en commission, ensuite en séance plénière.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci, Madame la Présidente, merci, Monsieur le Ministre et merci à la Cour des comptes pour ces différentes remarques.

M. le Ministre a parlé tout à l'heure du fait que, peut-être, la Région wallonne se dotera un jour d'un gouvernement d'experts financiers et économiques. Je suggère, en tout cas, que l'on garde M. Antoine. Parfois les experts sont un peu rigides, un peu austères et je pense que le rôle de magicien que vous pouvez jouer en jonglant avec les chiffres va peut-être un peu déglacer l'ambiance du gouvernement.

Sur la forme, je voudrais, Madame la Présidente, faire remarquer aussi, outre les délais, que certains documents qui nous sont parvenus ne sont pas complets, notamment ceux relatifs aux dépenses du Forem. Toute une série de documents sont incomplets par rapport, entre autres, aux fiches justificatives. Vous avez parlé, Monsieur le Ministre, d'économie de la part des ministres, mais, pour toute une série de dépenses, dans les programmes justificatifs, on les cherche encore.

L'exposé général ne contient aucune ventilation des dépenses par catégorie, or, on avait l'habitude de le recevoir ainsi. J'ai cru qu'on recevrait cette ventilation aujourd'hui. Je le regrette évidemment. Je pense que dans l'analyse d'un budget, c'est un document qui me paraît intéressant. Je regrette qu'on ne l'ait pas reçu, Madame la Présidente.

M. Borsus l'a dit tout à l'heure, il ne faut pas oublier le rapport de la dette. Sur les financements alternatifs, il n'y a pas d'information et on remarque un véritable manque de transparence. Au moins, avec le Ministre Daerden, on pouvait lui reprocher certaines choses, mais il y avait une transparence par rapport à ces financements alternatifs. Prenons l'exemple du rapport du CRAC. M. le Ministre fait un exposé, c'est le roi du *PowerPoint*, il parle de tout, notamment des pouvoirs locaux. Nous demandons les rapports d'activités du CRAC depuis longtemps. Nous ne les avons toujours pas. C'est tout de même malheureux d'analyser des budgets, qui ont des conséquences sur les communes, sans avoir ce type de rapport !

Vous parlez des MIRE dont nous avons débattu il y a 15 jours. Un rapport de l'Inspection sociale met en cause la gestion de certaines MIRE. Nous avons demandé le rapport, nous ne l'avons pas ! Il y a une indexation et une augmentation des budgets, c'est très bien, mais je pense que la transparence aurait aussi voulu que M. le Ministre puisse nous communiquer ce type de rapport.

Deuxième élément. Par rapport à la situation économique et financière générale, nous pouvons au moins partager l'inquiétude de M. le Ministre et de l'ensemble des responsables politiques, mais nous ne disposons pas aujourd'hui du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. M. le Ministre a évoqué certains points tout à l'heure. J'ai vu tout le show qui a été fait, le conclave entre les différents ministres pour préparer simultanément les épures budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Je pense que la situation méritait une analyse conjointe des deux budgets pour qu'on puisse au moins avoir une vision d'ensemble, une vision globale. Les deux commissions auraient dû avoir la possibilité de se réunir. Je sais bien qu'il y a un calendrier, mais nous voterons dans les jours à venir. Le débat a été évoqué en Conférence des présidents et il y avait manifestement une réponse plutôt positive, excepté du côté d'Écolo. Je souhaiterais qu'on puisse encore organiser une commission du budget réunissant la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Concernant le fond, je me réjouis d'avoir entendu la Cour des comptes. Je dois bien vous l'avouer parce que je me dis que nous n'avons pas reçu le même budget que M. le Ministre. Je suis rassuré quand j'entends la Cour des comptes : nous avons bien reçu le même budget. Nous ne partageons évidemment pas la satisfaction de M. Antoine parce que nous estimons, Monsieur le Ministre, que vous ne mesurez pas l'ampleur de la situation dans laquelle la Wallonie se trouve aujourd'hui.

Vous faites souvent un parallèle avec l'État fédéral. Quand on observe la situation actuelle et les difficultés pour obtenir un budget pour l'année 2012 au niveau du fédéral, on voit les efforts qui ont été consentis mais aussi les perspectives dégagées en matière de réformes structurelles, c'est-à-dire des matières aussi importantes en termes d'emploi, de fiscalité, de pension ou de travail. Moi, Monsieur le Ministre, je cherche le volontarisme de votre gouvernement, le volontarisme de ce budget, le souffle qui est donné à toute une série de politiques en matière d'emploi, de formation, de logement, de mobilité.

Toute une série de chiffres sont donnés, mais nous avons l'impression plutôt – c'est peut-être le paradoxe de la situation que nous connaissons – d'avoir un gouvernement en affaires courantes. L'image que le gouvernement donne aujourd'hui à travers toute une série de dossiers n'est évidemment pas idéale pour le redressement de la Wallonie. Tous les jours, un nouvel épisode, des discordes au

niveau de la majorité, que ce soit en matière de logements publics, de licences d'exportation d'armes ou encore du tram ou de l'avenir des provinces. Bref, Monsieur le Ministre, nous ne mesurons pas la cohésion – absolument indispensable au sein de votre équipe – au vu de la situation que nous traversons ici en Wallonie. On a l'impression que l'Olivier ne porte plus, qu'il faut peut-être élaguer, c'est une formule de M. Eerdekens. On va peut-être avoir un «mercato» l'hiver, mais je ne suis pas convaincu que cela va donner l'impulsion et la rigueur nécessaires dans la gestion de la Wallonie. On a tout de même 317 millions d'euros de recettes supplémentaires et des dépenses qui augmentent de plus de 6%! Je cherche quand même cette rigueur. Contrairement au Fédéral où des efforts importants ont été faits avec des réformes structurelles qui sont prévues, on ne voit rien de comparable au niveau de la Région wallonne.

Je reviens à toute une série de paramètres que vous avez donnés. Au niveau de la croissance, vous avez prévu 2,2% en 2011 et 1,2% en 2012. Vous l'avez dit, ces paramètres risquent d'évoluer plutôt négativement. L'OCDE, pas plus tard que ce matin, indique 1,6% pour 2011, ce qui va évidemment influencer la situation, mais aussi 0,2% pour 2012. Vous avez raison, «nous verrons bien». J'ai l'impression que vous avez fait ce budget en vous disant qu'il ne fallait pas s'inquiéter, qu'il y avait des provisions. Vous pouvez donner le montant des provisions? Quand on voit l'inquiétude – et cela a été rappelé par la Cour des comptes – par rapport à toute une série de dossiers, si on est à un taux de croissance 0,2% aujourd'hui, ces provisions seront mangées!

J'aimerais bien que vous me disiez, de façon précise, si ces provisions, par rapport au taux de croissance uniquement, interviennent à partir de 1,2% ou si c'est au-delà. Les provisions que vous avez prévues, est-ce à partir d'un taux de 1,2% ou de 1,6%? Quels sont le sérieux et la crédibilité du débat, Monsieur le Ministre? Par rapport aux dépenses, ce sont des petites diminutions par-ci, des petites augmentations par-là, on ne mesure pas le souffle. Un exemple: vous venez aujourd'hui, très content, tout fier, nous annoncer: «On a bien réfléchi jeudi devant la pression populaire et médiatique. J'avais dit que les ministres ne seraient pas indexés, et on va aller plus loin en diminuant le salaire des ministres de 5%». Comme l'avait d'ailleurs déjà annoncé depuis très longtemps le Fédéral. Là, je pense, Monsieur le Ministre, que vous n'avez pas mesuré l'ampleur de la tâche et des efforts à faire au niveau de la Région wallonne. Demain, nous examinerons ce budget dans les différentes commissions, et nous verrons, une fois encore, que nous sommes de nouveau dans le saupoudrage. On fait plaisir aux uns et aux autres, mais il n'y a pas vraiment de lignes directrices dans le budget et les politiques à mener.

Le pire, Monsieur le Ministre, c'est que les petites économies que vous faites parfois, vous les faites peser sur le contribuable wallon. Cent quatre-vingt millions d'euros de pression fiscale supplémentaire, c'est le chiffre qui est donné par la Cour des comptes. Des augmentations, il y en a. Par exemple, quand vous parlez de la hausse des droits de donation, c'est une hausse de 10% des droits de donation. Quand on voit les recettes par rapport aux droits de succession, elles augmentent à nouveau quand on sait que la Région wallonne est la région la plus taxée concernant les droits de succession. Quant à la hausse des taxes sur les automates, vous la présentez d'une certaine façon, mais elle va évidemment retomber sur le portefeuille des citoyens.

Concernant l'augmentation de l'écomalus, souvenez-vous, ici, dans cette commission, la manière dont vous aviez présenté cette «idée géniale, neutre sur le plan budgétaire» parce que vous alliez récompenser toute une série de personnes qui ont un comportement environnemental en achetant des véhicules plus respectueux de l'environnement. Cela allait être des dépenses supplémentaires, mais les recettes allaient être limitées et la mesure allait pénaliser ceux qui n'avaient pas ce type de comportement. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, on voit que c'est uniquement une mesure pénalisante.

On a parlé de la nécessité de retrouver l'équilibre en 2015, ce n'est pas avec vos projections pluriannuelles qu'on y arrivera. Mais surtout, Monsieur le Ministre, ce budget, c'est le premier. On dit qu'il faudra dix ans pour que la Wallonie se responsabilise et assume le transfert des compétences, vous n'en avez pas beaucoup parlé. Y avez-vous déjà un peu réfléchi? Vous êtes quand même, en principe, jusqu'en 2014, ministre du budget. Vous avez très peu abordé ce point. Il s'agit de la prise de conscience, de vous et de vos collègues, de ne pas avoir anticipé rapidement. Vous avez dit: «On ne va pas indexer nos salaires», puis, sous la pression médiatique et publique, vous dites: «*On a bien réfléchi et voilà*».

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Monsieur le Ministre, pourquoi je vous parle de l'écomalus? Avez-vous réfléchi à ce que vous alliez faire avec les retombées sur le budget ou, malheureusement, sur le portefeuille des citoyens, par rapport à l'accord fédéral? Il est vrai que l'on ne connaît pas encore la date exacte de l'entrée en vigueur de la loi de financement, ni la date du transfert des compétences, mais vous savez tout de même qu'il y a eu un accord par rapport aux mesures environnementales concernant les véhicules et concernant aussi les investissements économiseurs d'énergie. Il y a beaucoup de déductions, de déductibilités fiscales au niveau fédéral, mais aussi

des mesures qui concernent le photovoltaïque et beaucoup d'autres investissements économiseurs d'énergie. Vous savez que l'accord prévoit que ce seront les régions qui hériteront de cela demain. Vous êtes d'accord ? Vous l'avez appris ce week-end. Mesurez-vous, Monsieur le Ministre, l'impact de ces mesures ?

Par exemple, concernant les véhicules propres et les efforts qui sont faits par la Région wallonne et le Fédéral, on est à 330 millions d'euros sur une année. Il s'agit du double concernant d'autres déductibilités fiscales.

Et donc, ce week-end, il y a eu un accord, un grand accord comme dirait votre prédécesseur. Ce sont dorénavant les régions qui vont s'en occuper. Mesurez-vous l'impact ?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Ils n'ont pas demandé ? Écoutez, vous avez un « président-ministre » excellent, mais je suppose que...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

On ne peut pas dire qu'il a été très sympa avec vous ! Je suppose qu'il partira un jour du Gouvernement wallon, mais en tout cas vous allez devoir assumer. Il n'y a pas 36 formules, Monsieur le Ministre, soit cela va être un impact colossal pour le budget de la Région wallonne, soit ce seront les citoyens qui devront en subir les conséquences. Ils achèteront leurs véhicules – peut-être au salon de l'auto en janvier prochain – 15 % plus cher.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Mais oui, mais ce n'est pas moi non plus !

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Si vous voulez, on peut refaire le budget fédéral, mais à mon avis, ils ont déjà eu suffisamment de difficultés à le boucler. Ici, je parle au ministre du budget wallon.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ce que je voulais simplement dire, c'est que nous n'aurions pas pu attendre, ne sachant pas quand l'accord aurait eu lieu au niveau fédéral. Vous avez vu dans quelles conditions la Cour des comptes a dû travailler. Vous vous en êtes plaint d'ailleurs.

M. Jeholet (MR). – Nous aussi.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Nous aurions dû faire un conclave budgétaire aujourd'hui et il aurait été impossible de voter les budgets avant la fin de l'année. C'est le fédéralisme, nous sommes autonomes...

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, simplement, par rapport au point que je viens d'évoquer, mesurez-vous l'ampleur de la tâche ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ils ont pris une décision, je la respecte. Cela fait partie des économies décidées par le Fédéral.

M. Jeholet (MR). – C'est très bien, mais enfin...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si vous voulez m'entendre m'exprimer sur le fait que le Fédéral a décidé ou non de supprimer un certain nombre de déductions fiscales, la réponse est oui. Ils l'ont décidé ce week-end, notre budget a été élaboré il y a pratiquement un mois. J'en prends note, c'est une décision fédérale.

M. Jeholet (MR). – Non, ce n'est pas une décision fédérale !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si !

M. Jeholet (MR). – Il y avait des partis autour de la table qui ont décidé que...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Tous les partis.

M. Jeholet (MR). – ... que cela appartenait aux régions de s'occuper de ce type de problème. Voilà, c'est cela l'accord !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Avec un peu de correction mutuelle, convenons que ces mesures ont été prises par M. Clerfayt, à l'époque où il appartenait à un Gouvernement fédéral et il ne s'est jamais plaint que la compétence n'était pas la sienne. J'ai toute une série de documents signés émanant de Bernard Clerfayt. Aujourd'hui, le Fédéral demande de ne pas tourner autour du pot. Pas parce qu'il s'agirait de compétences usurpées, mais parce que tout simplement cela constitue des économies. On y met fin, c'est un choix, j'en suis solidaire, je le respecte, mais ce n'est par pour autant que dans les quelques minutes qui suivent, nous allons, nous, pour l'année 2012, modifier complètement notre budget par rapport à la décision fédérale.

Donc, ces mesures fiscales sont perdues pour 2012. C'est le corollaire de la décision de ce week-end. Voilà la vérité.

M. Jeholet (MR). – Je ne vous demande pas de changer votre budget. Je vous ai dit que je ne vous ai pas entendu beaucoup parler. Il est tout de même question d'un budget 2012. Vous avez parlé d'atteindre l'équilibre en 2015. Un budget, c'est aussi l'avenir, ce n'est pas l'avenir uniquement des prochaines semaines et des prochains mois, Monsieur le Ministre. Vous êtes quand même bien d'accord ? Je sais bien que dans vos chiffres, dans vos tableaux, on ne peut pas dire qu'on a des projections pluriannuelles très précises.

En tout cas, pour la prochaine fois, vous pouvez déjà intégrer ce type de paramètre et voir si la région, oui ou non, avec notamment votre partenaire écologiste, va connaître une volonté de redressement. Pas comme avec l'écomalus, parce que l'écologie a bon dos. L'écologie, ce serait taxer d'avantage les citoyens dans le cadre de l'écomalus ? !

Monsieur le Ministre, j'aurais quand même souhaité vous entendre sur l'avenir, sur le transfert de compétences. Vous avez quand même quelqu'un en ligne directe : M. Lutgen. Vous connaissez le contenu de l'accord, vous savez comment cela va impacter les finances wallonnes de demain. Cela me semble quand même normal. Que l'ensemble des présidents de partis ait pris une telle décision, c'est un choix ! C'est un choix qui a des conséquences ici, Monsieur le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je serai bref, rassurez-vous. Il s'agit d'un compromis qui est intervenu au niveau fédéral. J'ai bien entendu, personne ne peut le contester, que M. De Croo demandait des nouvelles contributions aux communautés et régions.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, je n'ai pas interrompu M. le Ministre. C'est vrai que M. Lutgen, à part sur un plateau de télé, je ne l'ai pas beaucoup entendu. Je suppose qu'il a tout de même donné des informations à M. Antoine. Je suppose que M. Antoine, quand il l'a eu ce week-end, a mal dormi. J'espère qu'il a mal dormi.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est un compromis qui est intervenu par rapport à d'autres thèses avancées par d'aucuns. Vous ne nous en voudrez pas de vous rappeler qu'au sein de l'Olivier, il y a bien sûr le PS, le cdH et les Écolos. Peut-être cela vous ennuie-t-il ?

M. Jeholet (MR). – Non, cela ne m'ennuie pas.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Moi, je veux respecter la majorité au sein de l'Olivier.

M. Jeholet (MR). – C'est vous qui êtes mal à l'aise par rapport à cela.

Mme la Présidente. – Pour la clarté des débats, laissons M. Jeholet poursuivre.

M. Noiret (Écolo). – Sur quoi porte le débat ? Sur le transfert de compétences ou sur les questions budgétaires ?

M. Jeholet (MR). – Ce n'est peut-être pas important pour vous, Monsieur Noiret.

Simplement, regardons la manière dont une mesure prise pour encourager l'utilisation d'un véhicule plus propre a été gérée par la Région wallonne et ce, avec l'aval des écologistes qui ont dit : « *Oui, oui, oui* » quand M. Antoine a dit qu'on allait pénaliser des citoyens et en récompenser d'autres. On va en récompenser finalement très peu, mais on va en pénaliser beaucoup, et pas les citoyens les plus favorisés, que du contraire ! Ce sont des citoyens qui, en général, ont des difficultés ou en tout cas, qui n'ont pas les moyens d'acheter de nouvelles voitures. Cela, c'est le résultat. C'est la Région wallonne et la manière catastrophique dont une réforme, soit disant pour encourager les comportements environnementaux, a été menée.

Même chose concernant la taxe TV qui est aussi une véritable catastrophe. À nouveau, qui va-t-on toucher à travers la redevance TV ? Les citoyens les plus fragilisés.

Alors, on a beau dire qu'on n'a pas les moyens, en attendant cette redevance n'existe plus ni à Bruxelles, ni en Flandre. Je dis que les efforts qui sont aujourd'hui faits, le sont à 70 % par le contribuable wallon. Le gouvernement, à travers ces mesurettes, fait soit disant des économies. En réalité, il fait un effort tout à fait ridicule par rapport aux contribuables wallons.

Concernant les provisions, la Cour des comptes est très claire. Vous semblez dire qu'on peut dormir en paix, mais j'ai parlé du taux de croissance tout à l'heure : rien que celui-ci risque de manger la plupart des provisions.

On a parlé du Holding communal. Vous avez donné les précisions. Ce sera évidemment sur les comptes 2011.

On a parlé aussi de l'évolution des taux d'intérêt, on a parlé des litiges. C'est dans le programme justificatif. Je ne sais pas si vous attendez des provisions aussi pour d'éventuels litiges, mais tout cela, Monsieur le Ministre, ne rassure pas les parlementaires que nous sommes.

Au sujet de l'Institut des Comptes nationaux, souvenez-vous, je vous ai interrogé sur les comptes 2009. Aujourd'hui, je sens un ministre prudent, gentil : « l'Institut des Comptes nationaux, cet organe extraordinaire, magnifique, mon chef de cabinet est ami avec l'Institut des Comptes nationaux, tout va

bien ! ». Monsieur le Ministre, je me rappelle de tout ce que vous avez dit ici sur l'Institut des Comptes nationaux. Je me rappelle de tous les reproches qui ont été faits et on roulait des mécaniques, on allait voir ce qu'on allait voir, on allait taper du poing sur la table, on allait négocier ! Vous aviez raison. Je vous connais, vous êtes volontariste, vous êtes volontaire. Mais des années plus tard, où en sommes-nous ? Je vous rappelle tout de même que le budget 2009 et le dernier solde de financement établi par l'Institut des Comptes nationaux, dépasse...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Vous avez tapé sur M. le Ministre Henry tout à l'heure, vous pouvez taper sur M. Daerden, ce n'est pas mon problème, c'est l'affaire du gouvernement. Vous y étiez aussi, Monsieur le Ministre, à l'époque. Vous n'étiez pas ministre du budget, mais vous étiez vice-président du Gouvernement wallon.

Et donc en 2009, on dépasse 400 000 millions d'euros de déficit autorisé. Ce sont les chiffres ! Pour 2010, le solde de financement établi par l'ICN dépasse de 100 000 millions d'euros l'objectif. Et il dépasse de 200 000 millions d'euros votre chiffre annoncé il y a à peine quelques mois. Quand j'entends la Cour des comptes, – et je partage évidemment cet avis – je ne suis pas totalement rassuré par 2011, et forcément par le budget 2012.

J'ai cru comprendre que c'était un nouveau clash dans la majorité Olivier. Par rapport à la requalification de certaines dépenses, le Ministre Marcourt n'était pas sur la même longueur d'ondes et vous auriez montré les dents. Cela arrive. Vous êtes revenu autour de la table, c'est toujours un grand moment de bonheur. Il y a beaucoup de frictions dans votre gouvernement !

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Non, non, il ne faut pas croire tout ce que vous pouvez entendre.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Aller dans un gouvernement pareil ? Non, non, moi je laisse les Écolos à M. Eerdekens.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Faites-le, Monsieur le Ministre, vous allez être reconduit pour 5 ans ? Mais comme les choses sont parties, je suis vraiment inquiet.

C'est vrai qu'au niveau fédéral, l'arrivée des libéraux a fait en sorte qu'il y a un budget équilibré.

(Rires)

Mais c'est comme cela !

Contrairement à ce qui ne se fait pas ici, on a mesuré l'ampleur des réformes à effectuer au niveau fédéral. Chose que vous ne faites pas ici.

Je ne vous n'ai pas entendu, au niveau fédéral, sur des mesures que vous alliez défendre. Si, vous vouliez encore, jusqu'avant hier, taxer les honoraires des avocats. Il paraît que vous vous êtes battu jusqu'au bout. Finalement, on ne l'a pas accepté. À part cela, je n'ai pas entendu le cdH s'exprimer sur ce qu'il voulait. Il voulait un accord, c'est très bien un accord. Je suis ravi qu'il y ait un accord juste et équilibré au niveau fédéral.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Vous n'aviez qu'à dire au Ministre Lutgen qu'il soit un peu plus virulent en dehors des plateaux de télévision. Lors des négociations, on ne l'entendait pas beaucoup !

Ce que je veux dire, Monsieur le Ministre, c'est que la situation, aujourd'hui, de la Région wallonne, n'est pas sous contrôle. Elle n'est pas maîtrisée comme vous essayez de nous le faire croire. Elle est en réalité catastrophique ! Elle est catastrophique !

Vous venez avec des indicateurs sur l'emploi disant que celui-ci va mieux. Eh oui, 16 % de chômage en Région wallonne, 142 % de plus qu'en Flandre ! Avez-vous parlé du nombre de faillites ? Les indicateurs qui ne vous arrangent pas, vous ne les donnez pas.

Et le rendement IPP, vous en êtes fier ? Vous venez nous parler de la Wallonie qui se redresse. Moi j'ai une interprétation tout à fait différente, Monsieur le Ministre. Dites-moi qu'elle n'est pas exacte. C'est tout simplement le poids du secteur public en Région wallonne. Quand nous traversons une crise comme nous en avons connu une en 2008, en 2009, une crise financière, économique, qui a des conséquences sur le marché de l'emploi, il est clair qu'avec le taux et le poids de l'emploi public en Wallonie, on résiste mieux que le secteur privé qui doit trimer et assumer ce type de crise.

Donc, je vous dirais simplement que votre budget manque de souffle. Des économies, vous n'en faites pas, des réformes structurelles, vous n'en faites pas et vous faites payer un contexte – et c'est le seul point avec lequel je suis d'accord avec vous – économique difficile sur le plan national, sur le plan international aux citoyens wallons, aux contribuables wallons qui payeront la note. Parce que je pense qu'au sein de votre majorité vous n'avez pas eu le courage d'aborder des réformes de fond, ni mesurer l'impact de la loi de financement et du transfert de compétences, parce que c'est bien de dire que l'on veut, que l'on est prêt à gérer davantage

de compétences demain, mais quand je vois ce qui se passe aujourd'hui, je n'en suis pas convaincu.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Écolo). – Je pense que tous ceux qui sont ici s'accorderont sur le fait que le contexte est volatile, difficile, tant sur le plan financier qu'économique, puisque l'on voit bien l'ensemble des indicateurs. C'est vrai, Monsieur Jeholet, il y a sans doute des indicateurs qui sont plus positifs que d'autres et il y en a d'autres qui ne sont pas positifs, c'est évident.

Au milieu de tout cela, c'est difficile en effet de pouvoir fixer les balises, de pouvoir fixer les fondations d'un budget, je pense que l'on sera tous d'accord avec cela.

Avec ces difficultés, cette majorité a dû se fixer quelques priorités. Je voudrais en citer au moins deux que sont le Plan Marshall 2.vert qui est vraiment la pierre angulaire – et je pense que là-dessus l'opposition peut s'entendre sur les mécanismes qui sont mis en place grâce à lui – et surtout, une opération de transition de notre économie vers le enjeux d'aujourd'hui et de demain. Si bien sûr un budget est une note sur l'avenir, il ne suffit pas de rester calé sur cet avenir immédiat. De nouveau, un grand nombre de députés présents peut partager le fait qu'il s'agisse de travailler sur le moyen et le long terme.

Quand on est dans le choix de la rigueur et non de l'austérité, comme nous le faisons depuis 2009, il est clair que des choix se font. C'est là que des divergences peuvent arriver, où certains considéreraient qu'il faut mener telle politique et d'autres préféreraient agir sur des politiques différentes. C'est bien cela qui fait la grande joie de la vie politique, mais aussi ses contraintes.

Vous avez évoqué tout à l'heure, Monsieur Jeholet, les difficultés qui peuvent intervenir au sein d'un gouvernement où des personnalités politiques fortes tentent de concilier des points de vue divers, même différents à certains moments. Ce qui m'intéresse, en tant que membre de cette majorité, où nous assumons pleinement la solidarité, c'est qu'évidemment, au bout du compte, au bout de la négociation, au bout des conflits qui peuvent survenir, un projet crédible, fiable, qui envisage et qui construise cet avenir puisse émerger. Je pense qu'à travers ce budget-ci, ce qui a été l'engagement de 2009 est maintenu. Mais il n'en reste pas moins qu'effectivement, nous sommes inquiets sur un certain nombre de paramètres qui n'évoluent pas suffisamment vite et suffisamment positivement voire, qui connaissent des situations qui se dégradent.

On a évoqué à plusieurs occasions la situation financière internationale. On voit bien que la dégradation de la Belgique pourrait entraîner une dégradation de la note wallonne. Une note AA touche également à l'ensemble des taux d'intérêts qui vont financer notre budget et le solde de ce qui reste à payer.

Vous avez dit tout à l'heure que l'impact sur la dette était relativement faible en nous indiquant que 83,2% est à taux fixe. Certes, mais il y a tout de même la question des échéances. Un taux fixe concerne une certaine durée. J'aimerais donc vous entendre quant aux échéances de 2012, 2013, 2014 et 2015, qui sont censées nous accompagner autour de cette trajectoire budgétaire. Pourra-t-on maintenir ce type de dettes à taux fixe avec le même type de taux d'intérêt ?

J'ai aussi apprécié – et vous voyez que même quand on ne fait plus partie des négociations au niveau fédéral, on peut apprécier des choses – l'appel à l'épargne publique pour aider à payer le solde public fédéral. Peut-on imaginer ce type de méthode quand on est à un taux d'intérêt qui dépasse les 4% ? N'est-ce pas une technique intéressante ? Pour la petite anecdote, j'ai encore été interpellé ce week-end par des gens me disant qu'ils ne gagnaient pas trop mal leur vie, faisaient un peu d'économies, et en tant que citoyen, seraient intéressés de le faire, non pas pour l'État fédéral mais pour la Région wallonne. Ce serait là une perspective de refinancement de notre Région wallonne qu'il faudrait pouvoir envisager.

Autre élément d'incertitude, au-delà de la question de la notation, de la question de la volatilité des marchés financiers, il y a évidemment la question de la vitalité économique. Je pense que le Plan Marshall2.vert peut y répondre. Il y a également la question des hypothèques que font peser le Holding communal et Dexia sur nos communes où il y aura sans doute, à un moment donné, des aides à apporter (peut-être Ethias également, on verra bien comment les choses se passeront). A-t-on, aujourd'hui, si pas les chiffres précis, en tout cas une notion claire de l'impact de ces éléments sur nos budgets en 2012 avec les répercussions sur l'année suivante ?

M. Jeholet l'a un peu évoqué, il y a la question des transferts de compétences. La difficulté est de savoir quand ces compétences nous seront transmises, avec quelle proportion de moyens qui les accompagnent, quand cela sera fait ? Si vous me dites que c'est pour 2015 ou que c'est pour l'année prochaine, on entre évidemment dans une dynamique qui est radicalement différente, d'autant que les moyens humains qui doivent accompagner ces politiques devront également être transférés. Comment le seront-ils ? De quelle manière ? Quels types de compétences nous seront-elles transférées ? Toutes ces questions constituent des incertitudes pour l'année 2012 et sans doute encore les suivantes.

Autre élément d'incertitude, c'est la prise en compte des pensions des fonctionnaires. Il existe aussi la question de la méthodologie budgétaire : parle-t-on en euros constants ou en euros qui évoluent ?

Le rendez-vous que nous avons ce jour sera suivi par le rendez-vous que nous aurons en juillet, au moment de la notification budgétaire qui risque d'être un exercice encore plus difficile.

On se comprend donc bien en disant que des responsabilités sont prises et se mettent en place. Je pense que personne ici ne pense que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il y a tout lieu d'être rassuré. Il y a en tout cas un certain nombre de difficultés qui est devant nous, que l'on évalue. Certains ne peuvent en avoir la maîtrise, parfois elles appartiennent à un autre niveau de pouvoir.

Je tiens à rappeler, Monsieur Jeholet, que si on négocie au niveau des transferts de compétences, on est censé négocier à huit et pas à six. Pour ce qui est des écologistes, il n'est pas question de signer des chèques en blanc sur lesquels nous n'aurions pas eu l'occasion de négocier sans faire valoir notre point de vue.

(Réaction de M. Jeholet)

Je ne remets pas l'accord en cause, mais je dis que si d'autres le remettent en cause à travers des mécanismes de transfert qui ne correspondraient pas à ce qui a été négocié à huit, cela pourrait effectivement poser un problème. Et donc, j'en appelle à tous pour la plus grande loyauté par rapport à ce qui a été négocié à huit.

(Réaction de M. Jeholet)

À tous, Monsieur Jeholet, y compris à ceux qui sont dans l'opposition au niveau régional, mais qui ont négocié avec nous au niveau fédéral. On peut être partenaires à certains endroits, être en opposition à d'autres, mais là où on a négocié quand on est partenaire, on est loyal. En tout cas, c'est notre point de vue et je pense qu'il est partagé par d'autres. Et j'espère que tout le monde le partagera.

Enfin, si on ne doit pas confondre les débats, une autre inquiétude, peut-être un peu plus personnelle aux écologistes, a été mise en avant ce matin quand M. le Ministre a indiqué, dans une interview à la RTBF, combien certaines matières étaient effectivement balisées. Vous disiez – et on est d'accord là-dessus, le Plan Marshall 2.vert est un élément essentiel pour la Région wallonne – que c'est une priorité, que c'est quelque chose sur quoi nous ne devons pas transiger sur les moyens y attribués. Puis, je vous ai entendu dire qu'il y avait d'autres politiques aussi auxquelles disiez-vous, vous pensiez qu'il ne fallait pas toucher, comme l'AWIPH. Et puis, d'autres pourraient peut-être évoluer, ou on pourrait peut-être se revoir, ou on pourrait peut-être retravailler et vous citiez nommément la question de la mobilité. Est-ce singulièrement cette matière qui est mise en jeu ou est-ce bien l'ensemble ? Je pense au Fonds des routes, je pense à toute une série d'autres politiques.

(Réaction de M. Jeholet)

Il y a en tout cas un certain nombre d'investissements prévus depuis longtemps. Attendez, Monsieur Jeholet, j'ai encore la parole ; en tout cas, Mme la Présidente me l'a donnée. J'ai entendu que les budgets étaient prévus depuis longtemps – 500 millions d'investissements pour le tram – et que c'était balisé. Il y a d'autres investissements possibles, nous verrons bien. Mais ce dont je parle ici, ce n'est pas du fait qu'il y a le tram, c'est qu'il y a aussi des politiques de la SRWT de manière plus globale, qui permettent effectivement de maintenir un service y compris dans les zones rurales et là, on le salue positivement. Des améliorations importantes sont faites cette année et elles sont récurrentes et franchement, on s'en félicite mais si c'est pour les remettre en question bientôt, à ce moment, il faudra revoir l'ensemble des politiques qui sont menées. Je pense qu'il était important de pouvoir le dire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, notre groupe soutiendra le projet de budget 2012 tel qu'il a été esquissé par le Gouvernement wallon et présenté par M. le Ministre dans les documents que nous avons reçus. J'exposerai dans quelques instants les raisons de notre soutien parce que, non seulement nous sommes dans la majorité, mais il y a toute une série de choses qui ont été faites très correctement à ce propos.

Cela dit, la crise de 2008 est très différente de la crise d'aujourd'hui. La crise de 2008, c'est une crise du secteur bancaire qui démarre aux États-Unis et qui va avoir un effet de contagion et qui va obliger – et c'était quand même une sorte de révolution culturelle – les états à intervenir, sauf les États-Unis, qui ne sont pas intervenus et s'ils l'avaient fait à l'époque, peut-être aurait-on évité la contagion qui a frappé le monde entier. Mais on ne refait pas l'histoire, on la constate telle qu'elle s'est écrite, point à la ligne.

Et puis, on a revécu, dès 2009-2010, une sorte de douce euphorie et 2011 est l'année où va apparaître, non pas la faillite des banques – encore que, on pourrait y revenir, on l'a bien vu avec la situation du groupe Dexia–, mais le problème des dettes souveraines, où nous nous sommes aperçus que toute une série d'états s'étaient endettés au-delà du

raisonnable et que par conséquent, ces états commençaient à avoir des difficultés à emprunter sur le marché des capitaux. On a aussi constaté avec un certain effarement, en Belgique notamment, en Wallonie ipso facto que s'il y a quinze ans, la dette belge est essentiellement dans des mains belges, elle était maintenant dans des mains étrangères pour l'essentiel et que tous les nouveaux appels de capitaux sur les marchés internationaux avaient été captés par des structures étrangères à notre pays et donc, à la Wallonie.

L'idée du Premier ministre d'un emprunt d'état réservé à des Belges est en soi une bonne idée, tout comme n'est peut-être pas à rejeter d'un revers de la main l'idée de M. Noiret d'une épargne wallonne si cela pouvait donner lieu à des résultats qui seraient financièrement plus intéressants que l'appel au marché des capitaux. Mais là, je tiens très clairement à dire que je demande que vous restiez ministre du budget, parce que je ne fais absolument pas confiance au gouvernement d'experts. L'Italie a fait en sorte qu'il n'y ait plus aucun politique dans son gouvernement et ce gouvernement d'experts va faire avaler toutes les couleuvres possibles à des gens qui sont des élus. Ils pourraient tous démissionner tant qu'ils y sont, en Italie. On procède à de nouvelles élections et peut-être que demain, on va réinventer, pour pouvoir désigner un parlementaire, une notion de suffrage-capacitaire, peut-être que l'on devra réinventer une étude du QI, et peut-être les plus malins auront-ils plus de voix au parlement par rapport aux plus idiots.

C'est la négation de la démocratie et du suffrage universel que de faire appel à un gouvernement d'experts présidé – faut-il le dire – par quelqu'un qui a exercé d'importantes responsabilités dans la «Goldman Sachs». Il ne faut pas oublier le fait que la Grèce ait un peu traficoté pour entrer dans l'Euro, donc je me méfie des experts.

Imaginez, Monsieur le Ministre, qu'aux sports, ce soit demain Luciano D'Onofrio à votre place.

(Rires)

On pourrait très bien imaginer Monseigneur Léonard aux bâtiments du culte et, tant qu'on y est, le Prince Laurent à la place de M. Henry à l'environnement.

Donc, les experts, c'est très bien mais je crois qu'ils doivent rester des experts et que la fonction de membre du gouvernement doit être réservée à des gens qui ont été élus pour cela, qui ont la confiance du citoyen au travers d'élections libres. Cessons de croire à ces nouveaux archanges qui sont les nouveaux prophètes des temps modernes et qui disent – vous le constaterez, les uns et les autres – une chose et son contraire dans la presse économique. Si vous voulez vraiment commencer à parcourir la presse économique française, belge et d'ailleurs, vous avez 36 experts et 10 Prix Nobel et vous avez dix points de vue différents.

Si nous avions des experts, à mon point de vue, ce serait beaucoup plus compliqué que de faire un accord du gouvernement entre politiques.

Cela dit, Monsieur le Ministre, vous serez, dans l'histoire de la Wallonie, le meilleur des ministres si vous finissez par être détesté dans cette fonction – je le pense très sincèrement – parce que la situation est extrêmement périlleuse pour les finances publiques de ce pays. On a vu l'effort colossal qui a dû être entrepris au niveau fédéral pour déboucher sur une solution budgétaire. À peu de choses près, c'était encore plus compliqué que l'accord institutionnel, parce que ce pays est complexe et que les problèmes sont fort importants. Notre dette publique, donc la dette publique de la Wallonie indirectement – et cela percole jusqu'aux pouvoirs locaux –, elle est immense. Les dépenses sont là et nous n'avons pas été habitués, dans notre pays, à de la rigueur, mais plutôt à une habitude de dépenses successives. Probablement que la population, comme les responsables politiques, croyait-elle que Papa Noël serait toujours là et qu'il n'y aurait jamais de souci en termes de finances publiques.

L'année 2012 est votre pain blanc. C'est un exercice budgétaire qui est compliqué. Vous avez tenu, avec le gouvernement, à faire en sorte de constituer des provisions, c'est un élément extrêmement positif, pour le cas-où. Vous avez aussi tenu à ce que les objectifs exigés au niveau fédéral soient rencontrés et à participer à un effort collectif avec l'ensemble des autres niveaux de pouvoir, sans faire peser sur la Wallonie un effort démesuré qu'il ne se justifiait pas de lui mettre à dos.

Cela dit, on ne sait pas comment la situation économique va évoluer demain, quel sera le taux d'inflation, quel sera le taux de croissance. Ce ne sont pas des notions identiques. Tous les budgets sont toujours des prévisions qui peuvent être vues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de la situation. Il reste à espérer que la situation de l'euro va rester positive en 2012, que les efforts accomplis vont permettre de porter leurs fruits, que, petit à petit, la Grèce, l'Espagne, le Portugal vont sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent, que l'Italie, avec son gouvernement d'experts – je le crédite quand même d'un espoir positif –, pourra aussi aller dans la bonne direction.

L'Allemagne et la France ont une meilleure situation que la nôtre. L'Allemagne est un moteur de la croissance et de la finance en Europe, elle n'a jamais été aussi forte depuis la désastreuse – pour elle – et heureuse – pour nous – défaite qu'elle a subie mais qui lui a permis de se reconstruire. Quand je vois l'écart, au niveau des taux d'emprunt, entre le taux d'emprunt que vous devrez payer demain pour les emprunts de la région, ce que l'État

doit payer aujourd'hui pour lever des capitaux et ce que l'Allemagne paie ... J'ai été très frappé, la semaine dernière, de lire dans les échos que même l'Allemagne a des difficultés de se financer, alors qu'elle a une santé incroyablement bonne. C'est dire que l'on va vivre des moments particulièrement difficiles.

Il faut aussi espérer que la réforme de l'État pourra se faire dans le respect de la loyauté – à laquelle faisait référence le représentant d'Écolo, M. Noiret – entre huit partenaires. Il y a aussi un accord du gouvernement entre six partenaires au niveau fédéral, puis il y a trois partenaires au niveau régional.

Il faut que tout le monde puisse trouver son équilibre entre ces différents niveaux de pouvoir, en ayant en vue l'intérêt général, de la Belgique d'une part, de la Wallonie d'autre part. Parfois, les jeux politiques peuvent ne pas aller dans le sens de la défense de l'intérêt général. Si je dis, Monsieur le Ministre, que vous devez être un ministre détesté pour être considéré, dix ans après votre départ, comme un grand ministre du budget, c'est parce qu'un ministre qui dit oui à tout est un ministre que tout le monde aime bien, parce que c'est un bon papa, il est gentil. Mais il ne fait pas avancer le «schmilblick», il aggrave la situation. Donc, un bon ministre du budget doit être une sorte de cerbère pour que l'on ne dépense pas un euro que l'on n'a pas. Cela doit être un chien de garde et il doit être mis, devant son cabinet «ministre méchant», comme on met «chien méchant» devant certaines propriétés privées.

De grâce, il faut que chacun des membres du gouvernement ait la sagesse de ne solliciter des engagements que s'ils sont fondamentalement justifiés. Cela veut dire aussi que même si tout le monde – et c'est logique –, chaque ministre, chaque parti présent dans un gouvernement, veut imprimer sa marque, veut appliquer une partie de son programme qu'il a négocié dans un accord de majorité, constituant une Déclaration de politique régionale, ce qui a été convenu en 2009 peut être contrarié ou retardé, non que l'on veuille le remettre en cause, mais par une évolution d'une situation financière qu'aucun des présidents, formateurs et négociateurs n'avait préalablement prévue à l'installation du Gouvernement wallon.

Ne pas tenir compte des événements, qui sont par nature évolutifs, c'est aller au suicide financier et à l'impasse. Je crois que toute Déclaration de politique régionale implique qu'elle soit revue, réadaptée, corrigée, que chacun, en fonction de ses priorités et des moyens disponibles, puisse dire: «*Cela, on reporte*», non pas qu'on l'abandonne, mais les moyens budgétaires du moment impliquent que ce soit reporté à de meilleures années où l'argent rentre mieux, où les dépenses sont moins insupportables. C'est cela que je veux vous dire.

L'année 2012, c'est encore un confort relatif, tout ira relativement bien, mais j'ai l'impression que, déjà, l'ajustement budgétaire va peut-être vous permettre de dégager de bonnes surprises – je l'espère très sincèrement pour toute la Wallonie. S'il y a de mauvaises nouvelles, avant l'été et le mois de juillet 2012, ce sera peut-être de la sueur, du sang et des larmes. On est pour l'instant dans une situation à ce point complexe que l'on vit quasiment au jour le jour. On espère, en ouvrant la télévision, en lisant son journal le lendemain, qu'une nouvelle tuile ne va pas nous tomber sur la tête.

Jamais on n'a connu cela. Avant, les États conduisaient le monde. Maintenant, les États sont soumis aux notations. Vous imaginez, *Standard & Poor's* – rien à voir avec le club de football préféré de M. Jeholet – dégrade la note de la Belgique, qui devient AA au lieu de AA+, cela devient une catastrophe. Paradoxalement, un accord est intervenu. Y a-t-il un lien de cause à effet, je n'en sais rien, je n'étais pas à la table des négociations. Maintenant, on est vraiment tributaire de ce que disent les marchés – qui est une notion tellement abstraite et irresponsable –, des marchés qui ne sont soumis à aucun contrôle et qui ont une fluidité telle qu'il est quasiment impossible pour les États de corriger leurs excès.

Les excès peuvent être réels au niveau des marchés. J'ai été très attentif, dans la presse française, à l'extraordinaire polémique qui a fait suite à une erreur de *Standard & Poor's* qui avait annoncé à tort, alors que ce n'était pas le cas, la dégradation de la note française de AAA à AA+. Si nous, on était encore à AA+, c'était erroné. Cela a suscité un émoi considérable.

Cela veut dire que ces agences de notation, par leur jugement, alors qu'elles ne sont soumises à aucun contrôle, font et défont les budgets des États. Elles ont des jugements de valeur qui influencent le marché positivement ou négativement à l'égard d'un État. Un jour, devra être posé le problème de la responsabilité de ces agences. Ces agences ont, sur le plan international, comme l'ONU, une organisation étatique supranationale et mondiale, avec des règles de fonctionnement contrôlées démocratiquement, mais s'il s'agit de structures dont personne ne connaît ... Qui peut dire, ici, qui est actionnaire de Finch? On dit «les Français», mais on ne sait pas dire qui chez les Français. C'est un vrai problème, dont nous sommes en tout cas les victimes. Qui sont les victimes de cette situation? Ce sont bien sûr les États, les régions – la Région wallonne est un petit État dans l'État Belgique –, mais aussi les citoyens, les entreprises qui peuvent souffrir sur le plan économique, les entreprises qui doivent déposer leur bilan.

C'est donc extrêmement compliqué d'être aujourd'hui ministre du budget. Je pense que vous faites très bien ce travail, vous avez la confiance de

notre groupe, vous avez la confiance du gouvernement. Soyez très sévère. On peut se réjouir – c'est un peu l'accent que je souhaitais mettre – sur le fait que l'on maintient, au niveau de nos fonctionnaires wallons, l'indexation. Vous avez préfiguré la décision de l'accord de Gouvernement fédéral selon lequel on ne touchait pas à l'index. Je crois que le Gouvernement wallon a donné un signal dans la bonne direction aux six partis qui ont négocié l'accord de Gouvernement fédéral. Vous assurez le maintien du cap budgétaire à l'équilibre, dans l'épure budgétaire actuelle. Vous êtes conscient qu'il faut tendre vers un assainissement. Vous êtes peut-être plus conscient que d'autres mais c'est normal parce que vous êtes en première ligne.

D'autre part, vous avez mis en place la notion de responsabilisation, cela me paraît très bon. Les pouvoirs locaux, ma foi, bénéficient – ils n'en auront sûrement pas assez, mais quand même – de moyens complémentaires pour faire face à tous les coups durs qui pèsent sur les finances des pouvoirs locaux, notamment en matière de sécurité, qu'elle soit police ou incendie. Les moyens prévus pour l'action sociale sont maintenus, ce qui est déjà assez positif par les temps actuels. Le Plan Marshall 2.vert peut permettre d'envisager demain de créer de nouveaux emplois, de nouveaux secteurs d'activité, c'est aussi extrêmement important. Sans oublier la pérennisation de l'axe emploi-recherche.

Tout cela me paraît extrêmement positif. Mais j'insiste très fort : soyez un cerbère que l'histoire ne doit pas oublier. C'est le seul moyen de permettre à la Wallonie, demain, de pouvoir faire face aux coups durs qui pourraient lui tomber dessus. Ne soyez pas trop gentil, ne soyez pas méchant inutilement, ne mordez pas quand il ne le faut pas, mais soyez intraitable quand il s'agit de vouloir engager une dépense qui peut être portée à des temps meilleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, j'ai un peu l'impression, lorsque j'entendais les réactions d'un collègue de l'opposition, que l'on évoquait le fait qu'il y ait un avant-hier, puis qu'il y ait un demain qui pourrait se produire, en disant : «*Nul ne sait de quoi demain sera fait*». C'est dans l'attente de cela qu'il aurait fallu, à un moment donné, tout arrêter et recommencer le travail qui a été fait.

Je voudrais évoquer avec vous le fait que, pour nous, la Région wallonne est effectivement en projet, elle est en marche et en avant déjà depuis plusieurs années. Comme entité fédérée avec la Fédération Wallonie- Bruxelles, elle est en marche sur des projets : le Plan Marshall, le Plan Marshall 2.vert et toute une série de réformes en cours, notamment avec les pôles de compétitivité et les *clusters*. Vous avez maintenu, dans la politique budgétaire actuelle, le nécessaire soutien aux politiques existantes, puisque vous avez vous-même précisé qu'il n'y avait pas de politique nouvelle engagée de manière significative, à part quelques ajustements. Il y a des politiques qui sont mises en place et qui visent à pousser la Wallonie vers demain et vers plus avant. Vous avez même cité dans vos *slides* les chiffres, que tout le monde connaissait, sur l'emploi, les exportations, pour ne citer que ceux-là.

Dans le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui, tout ce que l'on peut remarquer – et vous l'avez mis dans les *slides* –, c'est la prudence wallonne qui fait que, à un moment donné, dans le calendrier, les chiffres ont été arrêtés. J'ose entendre, si on n'avait pas arrêté ces chiffres, les critiques de l'opposition qui aurait dit : «*Il n'y a pas de budget, où va-t-on ? C'est la dérive totale*».

Il y a deux mots peut-être pour signifier ce budget : vigueur – vous l'avez exprimé comme tel – et soutien aux politiques. Il ne s'agit pas d'étrangler des situations, de ne pas rendre possible un certain nombre de politiques, il ne s'agit pas non plus d'étrangler la relance, mais il s'agit d'investir pour demain que ce soit dans les pôles de compétitivité évoqués tout à l'heure ou bien dans les politiques de soutien à un certain nombre de secteurs.

Au-delà de la vigueur et du soutien, c'est un volontarisme et des actions. Des actions qui font que dans un certain nombre de secteurs protégés, vous les avez définis avec le gouvernement, vous avez fait des choix, Monsieur le Ministre. C'est ce pour quoi nous vous faisons confiance dans le projet de budget que nous allons soutenir. Vous avez évoqué la non-indexation dans un certain nombre d'OIP, mais vous avez maintenu dans le social. Je prends l'AWIPH, secteur auquel nous sommes très attentifs ainsi que l'emploi.

L'emploi concerne un nombre considérable de personnes, notamment dans les aides à la promotion de l'emploi, au non-marchand, aux OISP, EFT. Nous savons tous les deux combien ces aides sont sensibles pour les Wallons, sans oublier le rôle des pouvoirs locaux, premier rôle de proximité dans notre région.

J'entends la politique que le gouvernement propose à sa majorité de mettre en place. Nous allons la soutenir d'autant plus que, j'ai beau écouter, je n'entends pas l'alternative, pas d'autre proposition, si ce n'est des critiques sur des recettes. On ne sait pas quelle recette en moins il faudrait mettre et surtout quelle dépense il faudrait supprimer en fonction de ces recettes en moins.

L'élément suivant est le différentiel avec la Flandre. L'intervention de solidarité nationale est en

matière constante à la baisse. C'est un *trend* qui nous poursuit depuis plusieurs années.

Une remarque tout à fait fondamentale est cette nécessaire solidarité entre les Francophones de Bruxelles et les Francophones de Wallonie. C'est aussi les aides de 1,3 milliard pour l'ensemble des politiques qui nous groupent tous au niveau francophone, que ce soit en termes de santé, de culture, de langue, avec cet apport des Bruxellois. Il est clair que le futur nous interpelle par rapport au transfert de compétences suite aux accords décidés il y a déjà deux mois maintenant, puisqu'ils datent du 10 octobre. Ces dates ne sont pas définies. La date de transfert de compétences n'est pas encore fixée. On y réfléchit, on y pense effectivement de part et d'autre, aussi bien au Fédéral que dans les entités fédérées et dans les partis, mais il nous paraît nécessaire d'y réfléchir. À un moment donné il faut s'arrêter, il faut trancher.

Trancher nécessite, pour le futur, un certain nombre d'incertitudes, c'est le lot des politiques de gérer l'incertitude par rapport à toutes ces décisions budgétaires, à la croissance, à l'évolution économique. Vous avez présenté les choses en vous basant sur un certain nombre de chiffres qui sont dans le secteur des experts. C'est effectivement une nécessité de poursuivre, comme vous le faites, en étant attentif au monitorage du budget. C'est une cause essentielle d'une bonne stabilité de nos finances avec un ajustement budgétaire au cas où cela serait nécessaire. On fait cela dans tous les pouvoirs publics, on fait cela dans tous les ménages, quand cela s'impose.

Monsieur le Ministre, vous avez fait des choix avec le gouvernement. Le rôle d'un gouvernement est de décider, de délibérer, de faire des choix. Vous les avez faits. Nous sommes en train de les examiner avant de les décider tout à l'heure, dans les différentes commissions, et celles des jours suivants.

Vous avez fait des choix qui nous conviennent, c'est pour cela que nous soutiendrons le projet de budget tel que vous nous l'avez présenté et détaillé cette après-midi.

Mme la Présidente. – Si j'ai bien compris, il n'y a pas eu de demande additionnelle formulée auprès de la Cour des comptes. M. le Ministre peut directement répondre.

Sachez que le *PowerPoint* présenté par M. le Ministre nous sera communiqué très rapidement.

En ce qui concerne la proposition du MR qui a été discutée en Conférence des présidents, je vous invite à consulter le procès-verbal de cette dernière. L'idée est que la présidente du parlement prenne contact avec ses différents collègues concernés pour organiser cela.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, je remercie les uns et les autres, chacun avec leurs accents ou leur situation d'opposition, de majorité, d'avoir bien voulu reconnaître de manière globale la difficulté de notre situation, de l'évolution des facteurs qui constituent les fondamentaux d'un budget et la recherche d'une solidité du budget, de sa fiabilité dans le retour à l'équilibre.

Je voudrais répondre à toutes les questions et, si je devais en oublier une, que l'auteur n'hésite pas à m'interrompre.

Pour M. Jeholet, au niveau des délais, il est vrai nous avons été tenus par des délais stricts, mais j'ai veillé à ce que l'ensemble des projets de budget soient transmis. Il est vrai que, pour certains organismes, c'est encore des budgets provisoires mais c'est assez légitime puisqu'ils doivent attendre d'avoir la contribution régionale pour délibérer dans les organes de gestion.

On ne peut pas obtenir le tout mais l'ensemble de ces projets du budget a bel et bien été déposé. Au passage, Monsieur Jeholet, vous imaginez quelle sera la situation de nos collègues fédéraux. Les délais seront considérablement amoindris. J'ai une petite pensée pour les collègues de la Cour des comptes qui vont découvrir cela dans un délai record avec des modifications aussi substantielles. Vous ne m'en voudrez pas de dire avec un clin œil «mieux vaut surveiller la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles», ce qui nous permet d'avoir des contributions plus chirurgicales qu'elles ne peuvent l'être au niveau fédéral.

Nous avons fait cet effort et je tiens à vous rassurer, Monsieur Jeholet, Madame Cornet aussi, dans la partie emploi, nous y reviendrons. Du reste, des éléments vous seront chiffrés en la matière. Nous n'avons rien caché.

Pour le CRAC, les différents rapports ont été approuvés par le gouvernement jeudi dernier. Connaissant le Ministre Furlan et son souci de la transparence et du respect des mandataires, nul doute que si vous le souhaitez, il vous le transmettra de telle manière que vous puissiez avoir tous les éléments nécessaires par rapport à ce rapport d'activités.

En ce qui concerne les MIRE, Monsieur Jeholet, soyons de bons comptes. Je vous ai dit en séance publique – et Mme Kapompolé me l'a glissé dans l'oreille – que le rapport dont j'étais saisi, à la demande de l'inspection, ferait l'objet d'un rapport complémentaire de la CIF et, ensuite, d'une discussion contradictoire avec chacune des MIRE. Je ne voudrais pas donner les chiffres bruts sans que

les MIRE ne soient en situation, chacune pour ce qui les concerne, de venir infléchir, apporter les éléments complémentaires. Je veux que le débat soit contradictoire. Une fois qu'il sera fait, je viendrai avec l'ensemble des documents. C'est un élément d'instruction. Du reste, je reprends les propos d'un brillant parlementaire à la tribune, un M. Jeholet qui a dit : « *Monsieur le Ministre, je vous invite à instruire, s'il y a des réserves, s'il y a des comportements anormaux, illicites, ou non réglementaires, instruisez* ». Donc c'est ce que je fais et je vous remercie. J'ai bien pris note. Il n'y a pas de fait personnel, c'était plutôt un compliment.

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, avez-vous un complément d'information à demander ?

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Quand on vote, on nous demande de donner notre avis sur un budget. Une somme a été budgétée pour les MIRE. Je prends note, de la part du ministre, que le financement est mis entre parenthèses. Il ne sera pas liquidé tant qu'il n'y aura pas eu ce rapport complémentaire de la cellule fiscale et le contact avec les différentes MIRE.

Mme la Présidente. – Je propose d'évoquer la question plus en profondeur avec les autres collègues dans le cadre de l'examen du programme justificatif que nous allons examiner ligne par ligne. Nous reparlerons des Missions régionales pour l'emploi.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Rassurez-vous, Madame la Présidente, je vous mêle une nouvelle fois à la cause parce que je connais votre intérêt évident pour la situation de ces différents organismes, de tenir les engagements que j'avais souscrits au nom du gouvernement.

Je vous avais dit : « *Pour les EFT-OISP, il y aura un complément à l'ajustement 2011* ». Ce fut le cas. Je vous ai dit que nous tiendrions et que nous respecterions le décret de mon prédécesseur qui avait prévu l'application complète de son décret en 2012. C'est le cas à la fois sur le phasage et sur le taux de subsidiation à 100 %. Nous sommes toujours en dialogue pour revoir le décret, pour le simplifier et surtout pour ne pas être exposés à devoir couvrir a posteriori les dépenses que nous n'avons pas pu maîtriser.

Il en va de même des MIRE. Je rappelle que votre interpellation, comme celle de Mme Kapompolé, celle de M. Disabato ou celle de M. Prévot, c'était de prévoir l'indexation. C'est ce que vous m'avez demandé et c'est fait. Vous m'avez demandé l'agrément et l'indexation des SAACE, c'est fait.

Ce sur quoi je me suis engagé, je l'ai fait. Convenez, Monsieur Jeholet, que cela se fait dans un contexte budgétaire difficile parce qu'il ne s'agit pas là d'une indexation, mais d'un complément de financement, c'est-à-dire des crédits supplémentaires entre 2012 et 2011.

En ce qui concerne l'analyse conjointe budget-fédération, Mme la Présidente vous a opposé les réponses que les parlements vont fournir. Monsieur Jeholet, si vous venez lundi prochain, vous aurez tous les chiffres de la fédération, vous aurez la Cour des comptes. Vous pourrez ainsi, si besoin, « matcher » ou rapprocher les deux. Aujourd'hui, un grand nombre de parlementaires fréquente les deux institutions, les deux commissions. Je me rappelle les interventions de M. Mouyard sur la dette où il comparait la fédération et la région. Si vous y tenez et pour autant que vous participiez au débat lundi prochain, vous aurez ainsi l'objectif atteint.

(*Réaction de M. Jeholet*)

Je ne vous donne pas la permission, je réponds simplement à votre préoccupation d'en savoir plus. Venez lundi aux côtés de MM. Dodrimont, Neven, Mouyard et vous aurez tous les chiffres. Vous verrez que ce sont les mêmes chiffres qu'ici. Nous avons constitué les budgets en commun. Les ministres francophones et wallons ne se sont pas quittés pour les deux exercices.

« Volontarisme ». Vous dites que nous sommes en affaires courantes. C'est vrai que nous courrons beaucoup. Quand je vois les chiffres sur l'emploi, et vous ne pouvez pas les discuter, les DEDA, c'est-à-dire la méthodologie appliquée par M. le Ministre Marcourt depuis 2006, celles et ceux qui coûtent à la collectivité – passez-moi l'expression – sont indiscutablement en diminution. Les offres d'emploi du Forem sont indiscutablement en augmentation. Que vous chagriniez mes chiffres et que vous les rapprochiez de la magie, soit, mais ceux de la Cour des comptes, c'est un comptable, méthodique, neutre et qui est chargé de conseiller la parlement. Que vous disent-ils dans le conseil : que la feuille fiscale à l'IPP augmente.

Vous dites : « *À cause de la crise, c'est le poids de la fonction publique* ». Monsieur Jeholet, puis-je vous rétorquer que ce sont des chiffres avancés depuis 2006 ? Quand vous avez une évolution de cette nature-là, alors que l'on connaît les mesures que M. le Ministre Nollet a dû prendre pour la fonction publique régionale, pour la fonction publique communautaire et les mesures prises au Fédéral pour limiter les recrutements et même au niveau communal, on essaie de ne plus devoir recruter, eu égard à la situation des finances locales. Nous sommes là, oserais-je dire, à un maximum effectif identique, et nous nous redressons. Ayons un peu de fierté !

Simplement cela, sans «cocorico». On est bien d'accord de dire que ça va mieux car notre population a aussi besoin de confiance.

J'ai apprécié l'intervention de M. Reynders ce matin, qui a dit: «*C'est la confiance*». La confiance, elle suppose aussi de dire que nous sommes dans la bonne direction.

Je dirais que vos critiques n'en seraient que plus pertinentes si vous les assortissiez de quelques vérités favorables à la majorité. On ne peut pas dire: «*Tout va mal. C'est de la magie. Ce sont des affaires courantes*». Non, car les chiffres vous donnent tort. Je sais que c'est un austère devoir. D'ailleurs, M. Borsus vous en a laissé le soin, preuve que c'est un austère devoir. C'est comme cela, quand les chefs de groupe n'en ont pas envie, ils demandent toujours à un autre. J'ai aussi connu cela. Ce n'est pas gai et vous avez fait du mieux que vous pouviez, c'est comme cela.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, excusez-moi, mais, avec un budget comme cela, un peu d'humilité est nécessaire, car vous allez devoir expliquer cela aux Wallons.

Venir présenter un budget comme si vous présentiez la dernière merveille du monde ... Un peu d'humilité!

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'ai clôturé l'exposé en indiquant qu'en 2013, à l'instar de M. Eerdekens qui a fait une remarquable intervention, qu'il y aurait de nouveaux efforts en dépenses comme en recettes. C'est loin d'être terminé.

M. Jeholet (MR). – Pourquoi n'avez-vous pas commencé plus fort?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si vous voulez, je pourrais commencer par la fin et le faire en verlan mais ça reviendrait à la même chose.

M. Jeholet (MR). – Je parle dans le budget, Monsieur le ministre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ce que je voudrais modestement dire c'est qu'en matière d'emplois, IPP, exportations, nous nous portons bien. Tant mieux. J'ai pris note des éléments sur les faillites. Du reste, ce n'est pas simplement propre à notre région, pour le dire de manière très correcte, ni même à notre pays.

J'avance dans l'intervention. Vous dites: «*Le gouvernement n'est pas en forme idéale*». J'avoue que je ne comprends pas. Ça n'est quand même pas une surprise que lorsqu'il y a – et M. Noiret l'a parfaitement illustré – trois composantes. Vous l'avez vu, quand on est six, on doit aller trouver le Roi. À trois, il est normal qu'il y ait un certain nombre de débats. La famille socialiste a ses priorités, la famille écologiste a les siennes et vous m'autoriserez, au nom du cdH, d'en avoir quelques-unes.

C'est normal que, à un moment où il y a moins de moyens, chacun essaie d'influencer la décision. J'ai envie de dire que cela démontre la tonalité démocratique du gouvernement. Ce qui compte n'est pas que l'un ou l'autre ait quitté la table, qu'il y ait un ou deux commentaires, mais bien la synthèse et la décision. J'ai écouté le formateur hier qui, avec une infinie sagesse, l'interrogeant sur les soubresauts de la négociation, répondait: «*C'est du passé, c'est la décision qui compte*». Ne revenez pas sur le déroulement du match. Quand Anderlecht inscrit trois buts en quatre minutes, c'est toujours 2-3. C'est cela le résultat, et rien d'autre.

M. Jeholet (MR). – C'est cela. C'est le résultat du match. Moi, j'ai fait un pronostic mais j'aimerais voir le résultat du match.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Les pronostics ne se vérifient pas toujours.

Nous sommes en discussion pour le moment. Des investissements pareils requièrent méthode et rigueur. Il en sera de même pour les armes et il en sera de même pour d'autres politiques.

M. Jeholet (MR). – Vous avez entendu, Madame Cremasco? Pour continuer le match, il faut encore qu'il sorte du vestiaire. Certains restent dedans.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – On m'a demandé de sortir de la niche tout à l'heure. C'est ce que je pensais avoir fait mais bon ... Chien de métier, il faut quand même le faire. De temps en temps, c'est avec l'un; De temps en temps, c'est avec l'autre. Ce n'est pas un rôle très facile et cela n'emporte ni la qualité des projets et, encore moins, l'estime que l'on porte pour celles et ceux qui les défendent.

Là où vous avez quand même fait fort, c'est sur les recettes. Heureusement, vous avez été vite car vous auriez eu du mal à convaincre le Wallon de cette avalanche de recettes nouvelles que vous avancez.

J'ai fait les comptes. Cela représente 0,8%, moins de 1%, de l'ensemble des recettes. Voilà le drame qu'annonce M. Jeholet: 0,8%. À comparer aux décisions difficiles que nous avons dû prendre, votre formation, la mienne et celle du PS, c'est dérisoire.

Du reste, vous-même l'avez reconnu car il y a un propos contradictoire. D'abord, vous débutez votre intervention en disant que c'est scandaleux, que l'on fait payer la crise aux Wallons. Vous clôturez en disant que nous n'avons rien fait. À un moment donné, ...

M. Jeholet (MR). – Je peux vous donner les idées. Eliminer des dépenses, je veux bien. Il n'y a pas de problème.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour nos amis de la presse, 0,8 %, soit moins de 1 % du budget.

C'est terrible pour vous. J'ai eu un moment de sympathie à votre égard hier, connaissant votre attachement –ou votre détachement – sur la télévision redevance, avez-vous vu que le Fédéral a décidé de remonter la TVA sur les télévisions payantes de 12 à 21 %. Je me suis dis : « *Quand M. Jeholet va apprendre cela, ça va chauffer au bureau du MR* ».

M. Jeholet (MR). – La différence entre une télévision payante et la télédistribution qui touche les petits revenus, les pensionnés, les personnes fragiles.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ils sont exonérés. Un ménage sur quatre.

M. Jeholet (MR). – Pas tout le monde.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Relisez le remarquable document de la Cour des comptes.

M. Jeholet (MR). – Un ménage sur quatre ? Cela veut dire que pour les trois quarts des ménages, il n'y a pas de problème. Ils la paient sans souci.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est pire pour la TVA. Imaginons un pensionné qui a décidé de l'avoir, il devra payer la TVA, qui est forfaitaire. Ici, reconnaissons au moins qu'un ménage sur quatre est exonéré. Maintenant, vous me dites que c'est scandaleux et qu'il faut qu'ils paient tous ? J'accepte. Vous me dites : « *Non, il faut supprimer la télévision redevance* ». Je vous envoie le *jocker* M. de Lamotte qui vous dit : « *Trouvez-moi une alternative* ».

M. Jeholet (MR). – Il y a dix ans qu'elle serait supprimée.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je le sais.

Sans vouloir retourner le couteau dans la plaie, il y a dix ans, le MR était au pouvoir.

M. Jeholet (MR). – En 2004.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous pouvez maintenant dire qu'ils ont mal travaillé sur la TVA. Je veux bien tout cela mais c'est la vérité.

M. Jeholet (MR). – Il y a eu, en 2004, un texte qui a été refusé. C'est tout.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Puis-je vous donner un conseil, Monsieur Jeholet ? Quand vous êtes au pouvoir, battez-vous pour que vos dossiers passent. C'est trop facile d'attendre l'opposition pour les défendre car, là, le tram ou le bus sera passé. Je vous incite donc, quand vous êtes au pouvoir, à vous battre pour vos idées. Je constate que la TVA, télévision payante, là, le MR, son idée est appliquée, on accepte. Pas de souci en la matière.

J'en viens au scenario définitif du taux de croissance. Je pense qu'il y a eu de bonnes interventions par ailleurs. Qui peut – pas plus vous que moi – dire quel sera le chiffre définitif ? La seule vérité, si la dégradation de la croissance se poursuit, comment et quand pouvons-nous y faire face ? C'est la vraie question de M. Eerdekens. Je réponds : « *À l'ajustement* ». Nous agirons de la même manière que le Fédéral, que les Gouvernements flamand et bruxellois. La différence de nos amis bruxellois et même flamands, c'est que le montant que nous avons repris est neutralisé par un ensemble de provisions qui fait que nous sommes au 0,4 de l'UWE. C'est cela, la vérité. Quand j'entends M. Reynders dire ce matin : « J'invite les régions à bouger, à modifier », j'ai failli lui envoyer un sms en disant : « *T'inquiète Didier, on a les provisions* ». On les a.

M. Jeholet (MR). – Si vous aviez réalisé votre budget avant la Toussaint, aujourd'hui vos provisions ne tiennent pas la route, Monsieur le Ministre ! C'est tout !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si les taux de croissance diminuent encore, fatalement nous aurons moins de recettes mais nous pourrons les neutraliser par les provisions que nous avons constituées. Si, d'aventure, par bonheur, les taux de croissance se redressent, ce n'est pas impossible. Regardez, en 2011, on est passés de 2,9 en une seule année pour terminer à 1,4. Il y a un telle volatilité que tout est possible. Je n'ai pas dit que j'y croyais. Ce n'est pas le scénario que je privilégie mais imaginons qu'il y ait un redressement, cela nous permettra, avec ces provisions, soit de nous désendetter, soit, au contraire, de peut-être faire face à des dépenses imprévues ou complémentaires que

nous n'aurions pas enregistrées, voire à des demandes provenant du Fédéral.

Pour les ministres, j'ai répondu spontanément. Le gouvernement a pris sa décision. Ce n'est ni plus ni moins que le Fédéral – moins 5%. Là où je suis vraiment en désaccord complet avec vous, c'est quand vous dites: «*On a fait du saupoudrage*». Vous jetez cela mais vous ne l'illustrez pas. Le saupoudrage n'est pas correct. Nous avons privilégié le Plan Marshall 2.vert. On est à 77 millions euros de plus avec 50 millions pour les co-financements européens et 68 pour les communes. On a indexé le social. On a indexé les APE pour le secteur associatif. C'était fondamental. Voilà nos priorités.

Le Forem ne bouge pas, il doit faire avec ce qu'il a. Le sport ne bouge pas. Pour les aéroports, ça diminue même et j'espère que ça va continuer à diminuer car c'est la démonstration que les sociétés d'exploitation dégagent des dividendes qui peuvent alors revenir à la SOWAER,qui peut ensuite les réinvestir.

Je suis désolé, Monsieur Jeholet, mais nous avons fait la sélectivité. Franchement, que vous contestiez nos choix, c'est le débat démocratique, mais auriez-vous la gentillesse de dire ce que, vous, vous feriez? Je ne l'ai pas entendu mais peut-être que, la prochaine fois, vous le ferez. Pour le reste, nous avons été extrêmement sélectifs en la matière.

J'en viens sur les fameuses recettes complémentaires – 0,8% – pour bien montrer qu'il ne faut pas faire peur à nos concitoyens. Pour le prélèvement de l'eau, si vous prenez une consommation moyenne d'un ménage – 100 m^3 – et que vous l'adaptez par 7,56 cents, vous allez arriver à 10 euros, en criant fort. Franchement, Monsieur Jeholet, la contribution que nous demandons ici par rapport – et vous l'avez vous-même évoqué – à des suppressions décidées par le Fédéral, notamment en matière de réduction fiscale, c'est dérisoire. Je ne dis pas que c'est malheureux. De toute façon, pour la politique de l'eau, à l'avenir, ne vous trompez pas, pour poursuivre la politique d'assainissement de qualité de notre égouttage, il faut continuer à investir. Nous allons rentrer dans une perspective de juste prix que nous connaissions, nous, mandataires. Cela a été annoncé depuis longtemps.

Je voudrais vraiment que l'on soit correct avec M. Henry. Ce n'est pas lui qui s'est réveillé en disant: «*Moi, j'ai envie d'augmenter l'eau car, moi, cela m'intéresse*». Non, il est dans une spirale de réinvestissements à la qualité de nos eaux. Ici, nous avons pu anticiper les stratégies qui avaient été développées. S'il vous plaît, 7-8 euros. En maintenant cela, on a veillé au plafond pour les agriculteurs pour ne pas pénaliser des milieux économiques. C'est le cas.

Pour les droits de donation dont vous faites grand cas, ce sont les droits de donation sur des valeurs mobilières. Ce sont des bijoux, des tableaux, et cætera. C'est une politique de faire contribuer un certain nombre de personnes qui détiennent des moyens et qui leur sont cédés. Ça n'est pas permanent, c'est au moment de la transmission. Ce n'est pas récurrent.

Pour les automates, tout ce qui tue l'emploi, je m'y oppose. Nous voyons dans les banques, comme dans le monde des carburants, qu'on remplace du personnel.

(Réaction de M. Jeholet)

Il y en a encore. Il est donc légitime, me semble-t-il, que nous imposions celles qui ont supprimé la main d'œuvre. Je crois que, vous connaissant, vous auriez fait la même chose que moi en la matière.

Vous revenez de nouveau avec les écomalus. C'est très subtil de la part de M. Jeholet, mais c'était évidemment pour introduire la décision prise au Fédéral. J'ai dit: «*Décision prise*». Que je sache...

M. Jeholet (MR). – C'est de la compétence régionale.

Mme la Présidente. – On va laisser M. le Ministre terminer.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je comprends. Mon président me téléphone et j'ai de la chance de le voir tous les jours. Je me réjouis, au passage, qu'il y ait eu un négociateur au Fédéral qui était membre d'un gouvernement régional. Je m'en réjouis, parce que lui avait un pied de chaque côté.

(Réaction de M. Jeholet)

Contrairement à un certain discours très unilatéral: «*Faites payer la crise aux régions*», son discours était largement plus nuancé.

J'en reviens aux écobonus. M. Jeholet dit: «*C'est scandaleux ce prélèvement pour les citoyens*». Savez-vous combien on a dépensé pour les écobonus? Plus de 160 millions. On en a actuellement prélevé 50! Nous avons, en Wallonie, quand je fais le constat, donné plus que prélevé. J'ajoute que celles et ceux qui ont décidé d'acheter une grosse cylindrée plus polluante en CO_2, c'est leur choix. Du reste, le Fédéral fait la même chose pour les voitures de société. Je me suis dit: «*Ils nous copient*». J'espère qu'ils ne vont pas aller le dire à M. Jeholet, sinon il va être malheureux. C'est le même genre de mesure, c'est de la fiscalité environnementale, rien d'autre.

(Réaction de M. Jeholet)

L'écomalus, c'est fait. C'est largement inférieur à ce que nous avons octroyé à nos concitoyens. Nous sommes – et j'aurais tellement voulu que vous l'ajoutiez, Monsieur Jeholet – la seule région de ce pays à encore donner des bonus pour les voitures les moins polluantes. Je vous rappelle que moins de 99 grammes, nous primons. Et nous allons même, pour les voitures *full* électriques, de mémoire, jusqu'à 4500 euros, je pense. Il y a toute une série de petites voitures maintenant électriques, d'ailleurs certaines communes en ont acheté, qui permettent cet octroi. Cela n'existe pas en Flandre !

M. Jeholet (MR). – Combien pour avoir encore un bonus ? Parce que c'est cela. On parle du budget 2012. Nous étions d'accord sur la mesure. Mais c'est l'évolution, la vraie question.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Et bien, l'évolution...

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, vous aurez le dernier mot, de toute façon.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, rassurez-vous. Vous aviez l'air tellement désespéré que je vais vous ramener à la réalité. Parce que la réalité va vous rendre un peu plus optimiste.

On ne va pas tourner autour du pot très longtemps sur la décision du Fédéral. C'est d'abord une mesure d'économie au Fédéral.

(Réaction de M. Jeholet)

Cela ne change rien. S'il y a une décision, c'est qu'il y a un accord. Je vous dis : «*C'est une décision d'abord d'économie*». Et, pour rassurer tout le monde, on dit *in fine* : «*Allez voir au régional*». C'est tout.

(Réaction de M. Jeholet)

M. Lutgen l'a fait de manière solidaire, mais en agissant ainsi, tout le monde sait bien qu'on a fait des économies. Du reste, cette formule est venue, pour être tout à fait précis, par rapport à la demande de deux partis pour augmenter la contribution régionale et les montants étaient des montants qu'on nous réclamait en cash. Et heureusement que d'aucuns se sont élevés pour s'y opposer. Maintenant, que vous vouliez renoncer au Fédéral à certaines dépenses imaginées par M. Clerfayt. De toute façon, maintenant avec le FDF dans l'opposition, cela doit être moins grave.

Concernant le transfert de compétences, Vous me posez des questions pour savoir si j'y pense. Oui, mais ce n'est pas ma première préoccupation. Ma première préoccupation, c'est le retour à l'équilibre et le redressement. Quand ces compétences seront-elles transférées ? Je ne le sais pas. J'ai cru lire que cela pouvait être assorti d'une modification des équipes gouvernementales. Je ne sais pas qui l'a dit mais je l'ai lu. J'ai lu que nous étions plusieurs au gouvernement pour dire : «*Non merci, non, on est une bonne équipe, on ne change pas*».

Ce sera en 2013, en 2014, en 2015 ? Je ne le sais pas mais j'applique en cette matière la position de certains hommes politiques importants : quand le problème se posera, on y travaillera. Je dirai que nous avons pris toute une série d'initiatives en matière de fiscalité, en matière d'implantation. Demandez à votre voisine si la ville et la région ne travaillent pas à des implantations futures. Croyez-bien que tout cela ne nous laisse pas insensibles.

Pour l'ICN, nous avons le dialogue que je vous ai indiqué tout à l'heure. C'est vrai que nous nous battons, c'est une question de principe. Il y a des avancées, des éléments se confirment et les chiffres ne sont pas confirmés parce que M. Modart nous a bien confirmé par courrier que la première évaluation de septembre ferait l'objet de corrections l'année prochaine. Du reste, il n'est pas rare – nos amis flamands l'ont connu – de voir deux ou trois ans par la suite des corrections antérieures. C'est un dialogue qui n'est pas figé, qui n'est pas simple, et je ne défends pas mes choix ni ceux du gouvernement, je défends la capacité d'investissement de la Wallonie. Parce que si, demain, nous n'avons plus la capacité d'intervenir dans les *invests*, à la SOGEPA ou dans d'autres outils, c'est dramatique.

Alors, probablement faut-il le faire dans d'autres formes, en donnant d'autres sous-jacents qui justifient l'opération. Probablement, et même sûrement, faut-il le demander avant. C'est d'ailleurs pour cela que M. Nollet attend l'autorisation du PPM. Tant qu'on ne l'a pas, on ne sait rien faire. Avouez quand même, Monsieur Jeholet, qu'il y a de très nettes évolutions sur le sujet, les montants eux-mêmes sont d'ailleurs en large diminution.

Pour M. Noiret, d'abord, je le remercie d'avoir reconnu le contexte difficile, notre volonté de concilier le volatile avec le fiable. Il a rappelé, en réaction à l'intervention de M. Jeholet, combien nous étions sélectifs, notamment sur le Plan Marshall 2.vert qui est vraiment notre ligne de conduite, et nous ne le bradons pas, c'est considéré comme un préciput. Je peux totalement le rassurer avec les accents nouveaux du Plan Marshall 2.vert par rapport au Plan Marshall.

C'est ce qui fait que nous avons par exemple l'alliance emploi-environnement, qu'il y aura l'appel à projets pour les APE développement durable. Tout cela est bien prévu dans le budget.

Vous me demandez la notation de *Moody*'s, puisque nous ne sommes pas notés par *Standard and Poor's*. Dois-je vous dire que nous sommes toujours

AA2, c'est donc un cran en dessous du Fédéral, et depuis des années. Mais nous sommes passés en perspective négative, donc nous sommes sous contrôle.

Que dit *Moody's*? On va vérifier trois choses. Un, ce qui se passe au Fédéral, parce que vous êtes dans le «sac à dos» du Fédéral. Si les choses se passent mieux au Fédéral, ce sera meilleur pour vous. Si cela se passe moins bien, ce sera moins bon pour vous. *Moody's* va-t-il imiter *Standard ans Poor's*? Il y a parfois aussi, pour paraphraser l'intervention de M. Eerdekens, une escalade dans les notations. S'il y a un décroît, l'autre suit. Cela, nous le verrons bien. Deuxième élément que *Moody's* nous a signalé, c'est comment nous allions gérer le Holding communal. On connaît les 207 millions, je ne vais pas y revenir. Vous m'avez posé des questions. Je vous ai dit, par rapport à la Cour des comptes, l'opération de 2011. Vous m'avez demandé des montants. Cela va nous coûter, en 2011, 35000 euros et en 2012, la charge d'intérêts sur le Holding Communal sera par rapport aux emprunts que nous reprenons, de 3704000 euros.

Bien sûr, elle va se poursuivre pendant plusieurs années jusqu'à expiration de la dette pour laquelle nous nous sommes subrogés au Holding communal, vis-à-vis des banques citées, ING, BNP Paribas et Dexia. Vous avez les montants tout à fait exacts.

Pour les compétences transférées, je ne sais pas vous dire quand cela se fera. Ce que je sais, c'est si elles devaient être intégrées dans cette législature, la manière de le faire ferait l'objet d'un débat et d'une décision par consensus des trois familles politiques. Pour la manière avec laquelle les compétences vont arriver aux régions, il y aura un débat des trois. C'est d'ailleurs pour cela que M. Jeholet a fait un raccourci exceptionnel en disant: «*Le Fédéral a décidé, maintenant, il faut obéir*». Je ne suis pas déplaisant en indiquant que les majorités ne sont pas les mêmes. Fatalement, c'est peut-être plus commode au MR de s'exprimer ici qu'au Fédéral et il est légitime que nous tenions compte du partenaire écologiste avec lequel nous sommes solidaires dans cette majorité.

Le contrôle budgétaire, Monsieur Noiret, devra déboucher sur un ajustement en juin et puis le vote en juillet. Ce qui veut dire qu'en mars-avril, lorsque nous aurons les taux de croissance définitifs, il faudra faire cet exercice, qu'il soit bon, moins bon. Je pense qu'on a pris un maximum de prudence. Avec 282 millions au total, il y a quand même de quoi faire face à différents retournements de situations, que ce soit sur la conjoncture ou sur les codes 8.

Le Plan Marshall 2.vert est notre priorité.

Vous m'avez interrogé également sur l'AWIPH par rapport à l'interview que j'ai donnée. Là sont les priorités. Pour le reste, tout peut être débattu, que ce soit l'export, la rénovation rurale, la rénovation urbaine. Tous ces éléments-là feront l'objet de débats lorsque nous aurons les nouveaux indicateurs à l'ajustement et au budget 2013, sans qu'il n'y ait d'ores et déjà des compétences désignées comme devant y contribuer.

M. Noiret (Écolo). – Donc, le problème, c'est bien votre interview de ce matin qui était incomplète, sans doute.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Elle a été longue mais vous savez comment ça va, les interviews. On fait une interview de 5 minutes, vous avez droit à 50 secondes. Et vous êtes déjà content de les avoir, franchement, par rapport à l'actualité fédérale. Je pense avoir exprimé, me semble-t-il, en tout cas, dans mon exposé complet ou dans l'interview de *Vers l'avenir*, les différents éléments intervenus au gouvernement.

Pour ce qui concerne le service de la dette, rappelons quand même, Monsieur Noiret – et pour répondre à M. Jeholet aussi –, que la charge de la dette représente 3,4% de notre budget. Nous ne sommes pas au Fédéral, ici. Je veux dire que les proportions ne sont pas du tout les mêmes. Restons quand même modestes, outre tous les éléments de garantie, sur le taux fixe et la maturité en la matière.

Et en ce qui concerne les besoins en 2013, 2014 ou 2015, puis-je vous renvoyer au tableau que nous avons distribué? Vous y trouverez tous les besoins de financement d'amortissement.

Je pense avoir tout dit.

M. Noiret (Écolo). – Vous avez suggéré le même mécanisme que les bons d'État.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, c'est cela! Excellente formule.

Je vous avoue que vous m'obligez peut-être à l'annoncer, mais je vais être prudent. Il y a quand même quelques études à opérer. Je n'ai pas dit qu'on y arrivera. L'obligation de résultat, je ne la prends pas, mais l'obligation de moyens, sûrement. Je pense qu'il y aurait une belle combinaison à faire entre la mobilisation de l'épargne au profit de nos couvertures de besoin de financement liée à des dispositions dérogatoires en termes de droits de donation et de droits de succession.

Le but serait de pouvoir dire aux Wallons: «*Si vous donnez cet argent-là au Gouvernement wallon, on vous aménage un régime dérogatoire préférentiel sur les droits de donation et les droits de succession*». J'ai le sentiment que là – il faut schématiser tout cela –, c'est une formule. Je ne vous

cache pas qu'on y travaille. Mais laissez-nous encore un peu de temps, même si les politiques décident, on a quand même parfois besoin de l'avis de l'un ou l'autre expert avant d'avancer. C'est une formule et je vous remercie, Monsieur Noiret, parce que je sens que j'ai déjà un supporter parmi l'assemblée. Donc, nous en parlerons dans le courant de l'année 2012, mais cela me paraît être une bonne formule d'essayer de mobiliser l'épargne – qui est très importante – au profit des besoins du Gouvernement wallon en payant moins. Là, évidemment, il faut qu'il y ait un intéressement du contribuable wallon.

Pour M. Eerdekens, qui comme toujours a pris du recul – et c'est très intéressant parce que cela inscrit l'appréhension wallonne dans une démarche plus globale – par rapport à la crise bancaire en 2008. Qui aurait pu la prévoir ? Qui aurait pu prévoir le rôle des États-Unis ?

Concernant la dette souveraine, convenons entre nous que c'est quand même exceptionnel. Qui aurait pu dire, il y a trois ou cinq ans, qu'une dette souveraine était un produit toxique ? On savait bien qu'il fallait diminuer le niveau d'endettement. Maintenant, on reproche aux banques d'avoir de la dette souveraine. Ce qui fait toute la difficulté de trouver des contre-prestataires pour nos besoins de financement.

(Réaction de M. Eerdekens)

(Réaction de M. Jeholet)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est probablement trop bas en termes de rémunération par rapport à d'autres produits. C'est exact.

Merci d'avoir rétabli le rôle du politique. Celui-ci est un bon punching-ball. Vous l'avez dit de manière plus imagée me concernant. Nous sommes élus et je pense que la démocratie impose qu'il y ait un lien de contrôle, de confiance ou de défiance. Il y a tout de même un élément à rappeler : en Europe, tous ceux qui occupent le pouvoir, lorsqu'il y a des élections, finissent par être chassés. Une fois, c'est la gauche qui est remplacée par la droite, une fois c'est la droite qui est remplacée par la gauche. Vous avez constaté qu'au Fédéral, on a un gouvernement « centre-centre ». J'avoue que j'étais très heureux d'entendre M. Di Rupo dire cela à la télévision. J'ai même fait un arrêt sur image. Je le repasse en boucle. Je dis cela avec plaisanterie, vous l'aurez compris, mais cela témoigne que les approches centristes ne sont pas nécessairement mauvaises en la circonstance.

M. Eerdekens m'a promis un bel avenir, celui d'être détesté. Même si l'on apprécie d'être un peu aimé, vous avez raison. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a de temps en temps des filets dans la presse sur tel ou tel démêlé avec un tel ou un tel. C'est normal !

M. Jeholet (MR). – Vous êtes souvent au centre de ces démêlés.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est la prophétie Eerdekens qui se réalise. C'est un rôle difficile. C'est ainsi dans tous les exécutifs. Je vais bien retenir que je dois de temps en temps aboyer, ne point mordre et faire reculer celui ou celle qui voudrait dépenser de manière excessive.

Là où vous avez raison, c'est sur le fait que si les facteurs et les indices devaient se détériorer, il est vrai que 2012 est une année encore plus aisée que 2013. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai clôturé mon intervention en disant que de nouveaux efforts seront nécessaires en 2013. Qui dit qu'il n'y en aura pas aussi au Fédéral ? Personne ! La vérité nous oblige à dire que, peut-être en dépenses – certainement selon M. Jeholet –, peut-être en recettes pour d'autres, il nous faudra assurer le tout à l'équilibre en 2015.

Vous avez indiqué qu'il pourrait y avoir des retards ou des reports, ceci n'est pas impossible. Dans toutes les priorités, lorsqu'on construit un programme de majorité, on y va généralement de manière très ambitieuse, dans tous les départements. Nous essayons chacun de progresser dans la collégialité qui nous caractérise. En tout état de cause, au niveau des finances locales, on ne pourra pas nous reprocher de ne pas défendre les communes, notamment via M. le Ministre Furlan. Il a raison et je suis souvent solidaire avec lui parce que si on détériore la situation des communes, on détériore l'entité 2, et donc les régions. Ce serait un très mauvais calcul. C'est pour cela que je défends, non pas comme municipaliste aveugle, les transferts aux communes parce qu'elles vont connaître, objectivement, des années difficiles. On a vu le bilan de ces dernières années, il est plutôt favorable. L'année 2011, avec les corrections IPP, cela passera. Pour 2012, lorsque je questionne des mandataires de tous partis, il me revient que pour les CPAS et les polices, on a des évolutions de dépenses de 18 à 20 %. Cela va faire très mal car je pense que bon nombre de municipalités n'ont pas prévu qu'en 2012, il y aurait cette fièvre de dépenses pour la police.

C'est très difficile car il y va de la sécurité. Vous ne pouvez pas dire à la population qu'on va faire des économies sur les prestations nocturnes. Là aussi, il y a un emballement dans les dépenses de prestations nocturnes dans beaucoup de zones de police. C'est bien nécessaire pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Je crois que l'investissement que nous avons fait de l'indexation +1 majorée de la compensation totale des taxations économiques, si tout le monde pouvait faire la même chose avec les communes, il n'y aurait pas tant de problèmes au

sein de celles-ci. Lorsque ceux qui décident paient ou compensent, les gestionnaires communaux wallons ont démontré dans leur diversité qu'ils tenaient bien la boutique, même mieux que les Bruxellois et les Flamands.

M. Eerdekens (PS). – Monsieur le Ministre, sur le plan de la police, les chiffres qui vous reviennent de mandataires locaux, sont des chiffres corrects. Il est bien question d'une augmentation de 18%. Nous les avons aussi chiffrés dans d'autres endroits. Il y a quatre éléments qui sont à la base de cette explosion. Il y a la régionalisation du Fonds des amendes routières. Peut-être la région va-t-elle ristourner aux zones de police une partie, mais c'est important. C'est beaucoup d'argent. Vous avez l'augmentation des cotisations ONSS-APL pour le personnel de police qui est exclusivement statutaire.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Exact.

M. Eerdekens (PS). – C'est lourd. Vous avez, d'autre part, l'augmentation du pécule de vacances décidé par le Fédéral et l'indexation automatique de 2 %. C'est aussi lourd que l'augmentation de cotisations ONSS-APL pour les pensions des policiers retraités demain. Enfin, le quatrième élément est l'arrêt Salduz avec une loi votée au Fédéral le 13 août 2011, publié au *Moniteur belge* du 6 ou 7 septembre 2011, qui implique des augmentations de prestations le temps que vienne l'avocat, et d'investir dans des locaux adaptés aux auditions, en présence d'avocats, de personnes qui sont provisoirement arrêtées sans être sous mandat d'arrêt, mais avant d'être déférées devant le juge d'instruction.

L'augmentation moyenne, en 2012, est entre 18 et 20 %. C'est impayable pour les pouvoirs locaux. Heureusement qu'il y a cet effort, mais il est maintenant des zones de police qui décident – et j'en connais une qui l'a fait – d'une absence de recrutement de policiers pendant trois ans, d'une absence d'investissement et d'un refus d'appliquer l'arrêt Salduz. C'est le seul moyen de s'en tenir aux 2 % de majoration de la dotation des communes pour les zones de police autorisées dans la circulaire du Ministre Furlan sur la préparation des budgets 2012. Cela va être très serré pour les communes à partir de 2012. Quant à 2013 et 2014, ce seront des années plus difficiles pour les communes que pour la région.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, pour la région liégeoise, on m'évoquait même le fait d'aller voter les budgets de police après les budgets communaux. Comme cela, on faisait juste le même montant que l'année dernière et on renvoyait cela à l'ajustement. Cela veut dire qu'il va y avoir des débats qui ne seront pas simples.

Je ne critique pas, je dis que nous faisons bien de continuer à investir pour les communes. Si on avait un peu plus, je ferais un peu plus, mais indexation + 1, c'est la seule compétence wallonne où il y a un refinancement. Les autres, on suit au mieux l'indexation, on couvre les déficits. On peut donner l'exemple du groupe TEC.

J'en arrive à la dernière intervention. M. de Lamotte a rappelé les progrès du Plan Marshall, concrétisé dans les différents éléments, notamment en matière d'imposition des personnes physiques. Il a évoqué la prudence de la Wallonie et il a eu une phrase – je l'attendais et je l'en remercie – « c'est très bien de critiquer, mais y a-t-il une alternative ? ». Si, dans l'opposition, ou peut-être dans la majorité, vous me dites : « *On n'est pas d'accord avec telle taxe, voilà par quoi on la remplace* ». Je peux discuter de tout cela. Les dépenses, vous devez les réduire, mais qu'on me dise où. C'est le seul élément qui permet d'avoir un débat tout à fait démocratique et positif en la matière.

Quant au transfert des compétences, nous y serons attentifs. Nous allons le préparer au mieux, Monsieur de Lamotte. C'est d'ailleurs pour cela que je suis ravi de voir que nous sommes enfin au bout du processus du recrutement du directeur général pour la DGO7 qui nous faisait tant défaut. Il y a un candidat, nous l'avons reçu au gouvernement. Il doit relire sa copie, si j'ose dire. J'espère qu'on prendra de bonnes décisions. Il en sera de même au niveau de l'AWEx, du Forem. Nous devons combler le top de nos dirigeants de l'administration et des OIP si on veut mener à bien les politiques que nous poursuivons.

Voilà, Madame la Présidente. J'espère n'avoir oublié personne et avoir été le plus complet possible pour respecter ce débat parlementaire de grande qualité.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres remarques ?

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – C'est dans le cadre d'un premier tour. Je suppose qu'on pourra s'exprimer thématique par thématique par la suite. Mes collègues le feront aussi.

Monsieur le Ministre, pour rebondir par rapport à ce que vous dites, au sujet des solutions, excusez-moi, mais vous êtes ministre du budget et il y a une majorité. En tout cas, je peux vous dire que l'OCDE recommande aux autorités belges de réduire les dépenses à tous les niveaux de l'administration. C'est une réforme structurelle.

Je cherche évidemment dans votre budget. Vous avez parlé des points APE. Combien de structures en Région wallonne disposent de points APE pour

financer un emploi ? C'est très intéressant, mais pour quelle activité ? Rien ! Je peux vous dire que les économies en termes de rationalisation d'outils économiques, des « bidules » qui ne servent à rien, on peut en faire en région liégeoise. Votre gouvernement a créé aussi toute une série de « bidules », comme l'agence de stimulation économique ou l'agence de stimulation technologique. On prend toujours cet exemple-là parce qu'il est criant. Deux ministres avaient des compétences différentes et bien alors, on a créé deux « bidules ». C'est un exemple parmi d'autres. Maintenant, vous me critiquez en tant que parlementaire de l'opposition mais ne me demandez pas de faire le travail à votre place ou à la place du gouvernement. De là à dire qu'il n'y a pas d'efforts, d'économies structurelles à faire, je vous dis qu'il y en a. Et je les cherche dans votre budget. Il y a des mesurettes. Vous avez beau dire ce que vous voulez, on prend des mesures fiscales, cela représente 0,8 %, mais je constate quand même qu'en matière de droits de succession, on est la région la plus taxée en la matière. Quand on parle de la télé-redevance – et cela ne date pas d'hier que j'en parle –, c'est une taxe anti-sociale qui touche des tas de gens qui sont fragilisés aujourd'hui. On est encore la seule région à la payer.

Deuxième remarque concernant les paramètres. Je ne vous fais pas le reproche de tenir compte des différents paramètres et de voir s'ils évoluent dans le temps. Il est clair que c'est probable, que c'est possible. En attendant, je vous ai donné le dernier chiffre que j'ai reçu de l'OCDE : 0,2 en termes de croissance. J'ai l'impression que votre angle d'attaque est de dire : « *Ne vous tracassez pas* ».

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour qu'on se comprenne bien, les 0,2, c'est la zone Euro. Pour la Belgique, c'est supérieur.

M. Jeholet (MR). – La zone Euro et notamment les pays les plus favorisés, 0,2 %. On ne va pas faire ce débat de chiffres, cela n'apporte pas grand-chose. En effet, ce chiffre peut évoluer, il peut évoluer à la baisse. Je vous rassure, j'estime que le taux de croissance augmentera dans les mois qui viennent. Je peux vous rassurer si vous étiez inquiet par rapport à cela.

La Cour des comptes a évidemment indiqué aussi qu'il y avait d'autres paramètres qui étaient inquiétants et donc, par rapport à vos provisions – le budget a été fait au moment de la Toussaint – les paramètres évoluent et les provisions sont déjà mangées pour une bonne part.

Par rapport au déficit, Monsieur le Ministre, vous allez dire que je suis de mauvaise foi, mais c'est le troisième budget que vous nous présentez. Le budget, ce sont des prévisions, vous êtes d'accord, mais c'est toujours embellir une situation. Or, que constate-t-on quelques semaines ou mois plus tard ? Je vous rappelle l'épisode de l'Institut des Comptes nationaux. Quand je vous en ai parlé, j'étais presque un fou. « Ne vous tracassez pas, Monsieur Jeholet, le problème va se régler ». Je constate aujourd'hui que, par rapport à l'Institut des Comptes nationaux, c'est modestie et humilité. Vous comprenez que j'ai du mal. C'est un beau *PowerPoint*, vous êtes un travailleur, c'est bien fait, c'est bien préparé, bravo à vous et à toute votre équipe. Comprenez que, la troisième année, la troisième fois que vous me faites le coup, je suis méfiant. La confiance n'y est pas.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Je suis de plus en plus critique parce qu'à un moment donné, on mesure tous l'ampleur de la situation budgétaire et financière de la Wallonie. Tous, sauf peut-être pas suffisamment le gouvernement.

Quand on parle de la dette et que l'on dit qu'elle n'est pas grave, je tiens à vous dire qu'il s'agit d'une dette qui accroche sept milliards d'euros.

Pour ce qui est des financements alternatifs, vous nous dites que l'on va avoir un rapport complet et qu'il n'y a pas de problème, mais on n'est pas loin non plus.

Concernant l'encours, la situation est inquiétante.

Tout cela, vous en avez très peu parlé. Ce sont quand même des mesures inquiétantes.

Il y a eu aussi des annonces. M. Demotte a annoncé que les entreprises seraient payées à temps et à heure, que ces délais ont assez duré et que les entreprises seront suivies au jour le jour pour régler leurs problèmes administratifs et problèmes de paiements. On n'en parle plus. Où en est-ce ?

Pour le transfert de compétences, vous aviez mis en place un Conseil supérieur des finances et de la fiscalité, où en est-ce ? Quand on vous parle du transfert, vous dites que l'on verra bien l'entrée en vigueur, et caetera. Mais quel est le bilan de ce « bidule » ? Peut-on avoir un rapport, des éclaircissements ? Il y a des budgets chaque fois qui sont votés depuis. Où en est-ce ?

On nous dit que l'on ne sait pas faire d'économies et on met en place un « bidule » en disant que l'on va anticiper le transfert des compétences. Que le responsable vienne nous faire un rapport. C'est important. La situation est quand même importante.

J'en termine pour ne pas être trop long parce que, ne nous trompons pas, il y a eu un accord ce week-end sur le budget fédéral. C'est vrai qu'il fallait faire des économies et il a été convenu que toutes les mesures environnementales concernant l'automobile, mais aussi les investissements

économiseurs d'énergies, dépendraient dorénavant des régions. C'est l'accord, votre président était là et il l'a accepté. Ce qui m'inquiète, c'est par rapport à ces investissements-là, les économiseurs d'énergie et l'encouragement de l'utilisation de véhicules plus respectueux de l'environnement, plus propres. Que va-t-il se passer ? Ça, c'est fondamental. Qu'allez-vous décider ? Qu'allez vous faire pour l'avenir ?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

J'essaie de suivre au plus près l'actualité. Je n'étais pas autour de la table des négociateurs. J'essaie d'obtenir des informations, parce que je suis inquiet.

Là, vous n'allez pas me contredire, c'est le citoyen qui va être visé. Je ne comprends pas les partis qui sont autour de la table et à la région.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Mme Onkelinx et M. Di Rupo, c'est normal ils sont au Fédéral. Mais M. Lutgen, – vous l'avez dit, vous avez eu de la chance de l'avoir – qui, lui, est toujours ministre au gouvernement et président, il l'a accepté.

M. Noiret, à ce titre, vous pouvez lui poser des questions. Comment a-t-il pu accepter cela ?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Vous reconnaissez que cette intervention est pertinente et vous vous inquiétez aussi.

Quand on vous a annoncé cela ce week-end, vous n'étiez pas de bonne humeur.

Voilà les remarques fondamentales que nous avons, et vous comprendrez nos inquiétudes. Ce ne sont pas vos propos qui nous rassurent, vous vous en doutez, même si on mesure la difficulté dans laquelle d'autres entités se trouvent aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Écolo). – Je voudrais d'abord vous remercier sur un certain nombre de réponses aux questions et d'appréciations sur les suggestions qui ont été émises. Néanmoins, je ne suis pas totalement rassuré.

Il faut se rappeler que la question de la mobilité est essentielle dans notre société d'aujourd'hui, à la fois pour le bien-être de nos citoyens, notre territoire et les différentes fonctions qui s'y trouvent. Elles sont aménagées de telle sorte que les besoins en mobilité sont, aujourd'hui, essentiels et énormes pour se nourrir, se vêtir, conduire ses enfants à l'école, se former et allez travailler.

On a aujourd'hui, on le voit bien, une mobilité relativement forte sous la forme du transport par voiture ou par camion. On sait combien ce secteur du transport participe de façon extrêmement forte à l'émission de gaz à effet de serre. Il faut donc mener des politiques de mobilités intégrées sur l'ensemble des paramètres existants. Vous me faites savoir que l'on a prévu des moyens récurrents, des moyens importants par rapport au TEC et à son endettement, mais au-delà de cela, il y a tout ce qu'il va venir en 2012 autour de la taxation automobile.

Monsieur Jeholet l'a signalé, la tension est forte sur un certain nombre d'infrastructures de transports en commun en Wallonie, sur un certain nombre de choix qui peuvent être faits et un certain nombre d'engagements qui ont déjà été faits. Tous ces éléments-là concourent à devoir non pas considérer les politiques de mobilité comme étant des politiques fonctionnelles qui s'additionnent aux autres, mais à une nécessité d'intégration sur l'ensemble de la politique de notre gouvernement.

Exactement comme nous avons le Plan Marshall 2.vert sur le plan économique, il y a nécessité d'avoir des politiques de mobilité intégrée qui prennent en compte l'ensemble de ces outils et aussi les priorités que l'on va mettre sur l'ensemble des investissements.

J'entends M. Jeholet recommander de ne pas sanctionner les personnes les plus fragilisées qui roulent aujourd'hui avec de vieux diesels. Une des alternatives – et je ne dis pas que c'est la seule – ce sont des moyens de transports en commun accessibles en termes d'infrastructure et en termes de prix.

D'autres politiques peuvent se mettre en place, comme les voitures partagées. Pour pouvoir faire cela, M. le Ministre, je pense que le débat doit être de se dire non seulement de refinancer les TEC, ce qui est essentiel, mais aussi de créer le lien entre l'ensemble des politiques y compris l'infrastructure, que l'on entretienne les routes, c'est évidemment une priorité, que l'on en construise de nouvelles, l'est peut-être moins, si nous devons faire des choix.

Face aux enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés, nous devons faire des choix.

Il faut pouvoir se montrer critique par rapport à des décisions qui ont été prises par le passé parce que les enjeux ne sont pas les mêmes.

J'encourage le ministre du budget à participer à cette vision cohérente d'une mobilité responsable à la fois par rapport aux générations futures et enjeux sociaux.

Mme Cremasco (Écolo). – Monsieur le

Ministre, comme je vous vois opiner du chef, j'aimerais intervenir.

Dans cette analyse du paquet «mobilité», pourrait-on y remette le réseau routier?

On est en train d'expliquer qu'il y a une transition à faire.

J'étais assez étonnée de voir un paquet «mobilité», et vous avez raison de maîtriser les dépenses, mais pour les maîtriser, il faut que l'ensemble du paquet «mobilité» soit inséré.

On a des projets autoroutiers par rapport auxquels je me pose des questions. Je lis dans la presse: «*Des grands projets inutiles*» et je me demande pourquoi on ne les met pas dans ce paquet-là. Sauf erreur de ma part, ils nous engagent aussi de manière pluriannuelle.

S'il faut faire une transition et les bons choix dans le cadre d'un budget serré, il faut pouvoir peser une mobilité future afin que l'ensemble puisse être mesuré.

Mme la Présidente. – Monsieur Eerdekens, vous aviez une intervention à faire.

M. Eerdekens (PS). – Très brièvement, je ne pensais pas intervenir à nouveau, mais ce sont les interventions de Mme Cremasco et de M. Noiret qui me font réagir en disant que finalement, il faut faire des économies partout.

Il y a deux volets. D'une part, le volet des dépenses que l'on voudrait réaliser et que l'on ne pourra pas, parce que cela mérite d'étaler dans le temps des investissements prévus. D'autre part, il y a des dépenses inutiles que l'on continue à dépenser allègrement sans s'en rendre compte.

Il y a vraiment un problème au niveau de fausses ASBL qui ont en réalité, une finalité économique et qui fonctionnent par le biais de techniques d'ASBL. Je rappelle qu'une ASBL est une association qui ne poursuit pas de but lucratif, même si elle peut exercer des activités lucratives qui permettent de rencontrer son objet social. On sait que des ASBL à finalité économiques mais déguisées en ASBL sont en réalité, des structures qui ont des financements régionaux et parfois des trésors de guerre qui peuvent parfois dépasser dans les banques, les 10 millions d'euros. Cela pose questions.

Je pourrais évoquer l'ensemble des secteurs. Il y a vraiment une chasse au gaspillage à faire.

M. Jeholet (MR). – Ce que M. Eerdekens dit est important.

M. Eerdekens (PS). – Oui, car je pense que nous n'avons pas le droit de dépenser un euro que nous n'avons pas et dont nous ne disposerons pas demain.

D'autre part en matière de mobilité, j'aimerais rappeler que s'il y en a qui chassent le colvert, d'autres chassent les voitures.

Il ne faut pas avoir une vision hostile de l'automobiliste, et quand j'entends Mme Cremasco qui vient nous dire qu'il faut passer d'un mode de mobilité «voiture — camion» à autre chose ...

Mme Cremasco (Écolo). – Mais c'est l'avenir, Monsieur Eerdekens, il faut à un moment donné, prendre ses responsabilités.

M. Eerdekens (PS). – Vous voulez déménager un million de personnes qui sont dans les campagnes dans les centres urbains! Non.

Mme Cremasco (Écolo). – Progressivement, Monsieur Eerdekens, il faudra y venir.

M. Eerdekens (PS). – Je ne suis pas d'accord avec le fait de forcer les gens. On est encore dans un pays où les gens peuvent encore décider. Vous allez m'expliquer comment dans les campagnes, on va avoir une ligne de bus alors que la SRWT va avoir à l'horizon 2016, 200 millions d'euros de déficit. Comment peut-on aller maintenant faire des lignes de bus dans tous les villages de nos campagnes du namurois au Luxembourg?

M. Noiret (Écolo). – Monsieur Eerdekens, j'ai bien dit qu'il fallait mettre en place des politiques diversifiées. Quand je vous parle de voitures à plusieurs, il y a bien une voiture dans...

M. Eerdekens (PS). – Covoiturage, à la bonne heure!

M. Noiret (Écolo). – Il y a un certain nombre de politiques à mener qui doivent permettre une réorientation. Que vous le vouliez ou non, nous ne pouvons pas continuer sur le modèle tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

M. Eerdekens (PS). – L'automobiliste n'est pas l'ennemi public.

Mme Cremasco (Écolo). – Personne n'a dit cela. Tout le monde a dit qu'il fallait *ad minima* progresser un peu.

M. Eerdekens (PS). – Les plans de mobilité créent l'immobilité dans la ville, partout on les mets en place, c'est assez abominable. Si vous voulez que l'on ne circule plus, vous engagez un conseiller en mobilité et trois ans après même les trams ne passent plus.

À un moment donné, il faut quand même être raisonnable. C'est cela que je veux dire. On est en

train de vous dire, Monsieur le Ministre, que vous ne dépensez pas assez alors que moi, je vous demandais de cesser de brûler l'argent du contribuable que l'on a pas.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, je pense que vous avez encore des éclaircissements à apporter. On pourra ensuite clôturer le débat.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je suis désolé d'entretenir le débat mais des questions subsistent. Je voudrais y répondre très brièvement pour que l'on se comprenne bien pour l'avenir. Dans la trajectoire et dans l'accord de l'olivier, quelques dépenses sont sacralisées. C'est le PM2.vert, c'est le cofinancement européen, c'est le refinancement des communes et c'est l'indexation. Peut être que j'en ai oublié l'une ou l'autre mais globalement, ce sont les plus importantes. Tout le reste, je dis bien tout le reste, pour que mon propos soit mieux compris, donc les aéroports, le sport, le Forem, les travaux publics, la rénovation rurale et le transport est en débat. C'est cela que j'ai voulu dire. Pourquoi ? Parce que l'année prochaine, qu'on le veuille ou non, on devra emprunter 122 millions de moins pour tenir la trajectoire. Donc, dans le budget il y a 122 millions de recettes qui disparaissent puisqu'un emprunt signifie une recette.

Deuxièmement, la cotisation « pension » va augmenter. On va discuter, négocier, on ne va pas se laisser faire mais on voit quand même bien ce qui se passe – M. Eerdekens l'a rappelé –, dans les zones de police, c'est ce qui nous attend.

Troisième élément, si les taux de croissance ne se vérifient pas, s'il y a un ralentissement, on verra ce qu'il en est, droits d'enregistrement ou autre, on va voir ce qui va bouger. Je devrai peut être avec tout le gouvernement acter moins de recettes. Si en outre, il y a des transferts de compétences et là nous sommes tous les quatre, nous avons tous les quatre décidé, qui font que structurellement il y a moins d'argent et c'est bien le cas. Il faudra encore l'intégrer. C'est cela que j'ai voulu dire Madame, j'ai peut être été maladroit dans l'expression, mais en 2013 et je souhaite que l'on l'aborde dès le contrôle budgétaire de 2012, on va devoir préparer ce que seront les dépenses à l'avenir et je dis – comme vous l'avez très bien dit – que des choix vont s'opérer.

Je ne me fais pas d'illusion, les uns vont privilégier telles dépenses et les autres, telles dépenses. Le tout c'est que in fine, nous trouvions un accord qui soit respectueux, des trois composants mais surtout respectueux du retour à l'équilibre pour 2015 et qui permette dans le même temps – et c'est toute la difficulté quand Monsieur Jeholet dit que c'est difficile – pour la Wallonie, c'est en cela qu'il y a une différence avec la Flandre, d'assainir nos finances et de consolider le redressement.

La Flandre n'a pas ce problème, elle a l'objectif de solde financier mais quant à son redressement... Elio Di Rupo le rappelait à la télévision hier, à Courtrai, c'est le plein emploi. Du reste, M. De Clerck nous invite à une réunion pour voir comment on peut amener des Wallons pour aller travailler à Courtrai. Quand vous entendez M. De Wever, il est dans une autre planète et la solidarité il ne la comprend pas. Par contre, le mot poujadisme, il le comprend très bien.

Voilà aujourd'hui je dois vous dire qu'en 2013, si nous restons dans cette « morosité économique et financière », nous ferons de nouveaux choix. Il y aura des diminutions de dépenses et davantage de recettes mais nous ne le ferons qu'à trois. C'est cela que j'ai voulu dire mais je ne vois pas aujourd'hui une amélioration telle que nous pourrions dire que l'année prochaine, on va réinvestir massivement. Je ne le crois pas. C'est cela que j'ai voulu dire car il faut dire la vérité et je pense que l'on est parti pour quelques années difficiles à tous les niveaux.

Il y a des effets à retardement, nous avons commencé dès 2009. Au Fédéral, que l'on aime ou pas, les mesures sont très importantes sur le plan budgétaire. Cela aura des conséquences sur nous et immanquablement sur les communes. Ce que nous devons faire et c'est très compliqué outre assainissement, redressement, c'est garder une forme d'équité sociale et de proportionnalité parce que nous n'avons pas tous les mêmes revenus et quand on m'a un jour interrogé à brûle-pourpoint – vous connaissez bien le talent du bonhomme qui interrogeait – et bien vous dites oui cela me paraît le bon sens. Cela participe-t-il au redressement économique de la Wallonie ? Nous devons créer de la richesse. Pourquoi ? Parce que comme tout sera basé sur l'IPP à l'avenir, on va encore s'en sortir des corrections pendant dix ans mais ceux qui viendront après vont nous juger et la création de richesse est donc fondamentale. Je dis quels sont mes indicateurs dans le plus profond respect de la collégialité du gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à Monsieur Noiret.

M. Noiret (Écolo). – Je pense que nous sommes bien d'accord là-dessus et je pense que c'est bien le sens de l'intervention que j'ai faite tout à l'heure et que mon excellente collègue Mme Cremasco a d'ailleurs complétée. Un des enjeux du développement économique, de la consolidation sociale et de toute une série d'autres éléments qui sont ici sur la table est lié aux politiques qui seront menées là-dessus. On sait combien c'est extrêmement important dans l'ensemble des dépenses aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à Madame Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Dans la droite ligne de ce que vous venez d'ajouter, Monsieur le Ministre, il faut faire effectivement les choix qui ne vont pas nous coûter dans dix ans et qui vont faire en sorte que dans dix ans, ils ne seront pas lourds à porter.

Mme la Présidente. – Chers collègues, pouvons-nous considérer que notre discussion est clôturée, il y aura donc un vote final qui aura lieu vendredi à partir de 15 heures sauf s'il y a l'un ou l'autre rattrapage ministériel demandé par l'un ou l'autre.

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES DÉPENSES ADMISSIBLES DES EFT/OISP »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports et la question orale de M. Disabato à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les dépenses admissibles des EFT/OISP ».

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – M. Noiret est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

- La séance est suspendue à 17 heures 21 minutes.

- La séance est reprise à 17 heures 39 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES DÉPENSES ADMISSIBLES DES EFT/OISP »

(Suite)

Exposé de M. le Ministre Antoine

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre pour l'examen de son programme justificatif.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Merci Madame la Présidente pour cette brève interruption.

Après avoir évoqué les grands équilibres budgétaires sous l'oeil vigilent de la Cour des comptes, puis-je vous présenter les grandes indications des budgets 2012 concernant l'emploi, la formation, le sport, les aéroports et dire un mot sur la fiscalité ? J'aurai ainsi fait le tour des compétences qui m'échoient.

D'abord un petit rappel, qui n'est pas désagréable, c'est que le chômage est en recul. Vous voyez la diminution de 3,2 % d'octobre à septembre et, si l'on prend octobre 2010, on est à 2,8 %. Ces chiffres sont corroborés puisque l'ONEm vient de sortir un communiqué aujourd'hui. L'ONEm conforte bien les chiffres du Forem. Je le dis pour M. Crucke qui, parfois, avait des doutes en la matière.

Au passage, on voit que la demande d'emploi est à 14,1 et si on globalise complètement la Région wallonne, je serais même à 13,9.

Tout cela montre aussi que les opportunités d'emploi sont en hausse et elles le sont de manière durable car, sur un an, il y a 7,4 % d'offres d'emploi en plus. C'est une bonne nouvelle indiscutable et tant mieux si elle se poursuit pour l'avenir.

Je vous ai mis un graphique sur le marché de l'emploi. On voit des mouvements qui sont un peu différents d'une région à l'autre. Charleroi, que l'on présente toujours en difficulté, est une des régions où le chômage a le plus reculé : 4 %. À Arlon, avec le tracteur luxembourgeois, on est à moins 6 %. Par contre, il y a des régions où c'est un peu moins significatif. Je pense notamment à la région de Liège où nous sommes à moins 1,3 % comme à Tournai.

J'en viens immédiatement au budget 2012 pour dire qu'en moyen de paiement – c'est finalement ce qui compte pour l'équilibre budgétaire – nous sommes à plus 42 millions d'euros par rapport à l'initial de 2011. Nous allons voir à quoi renvoie cette évolution favorable de 42 millions d'euros.

Il y a une évolution au niveau de la DGO6 : plus 16,9 %. Le Forem hors PRC est à moins 0,6 % car il y a eu des glissements de dépenses entre le Forem et le SPW. Nous continuons à rendre plus structurel et plus récurent un certain nombre de dépenses en les renvoyant à la DGO6.

Le Forem PRC est à plus 10,8 % et l'IFAPME à plus 6,9 % pour un total de 42 millions d'euros complémentaires. Je vous ai mis un petit graphique qui ventile l'importance des crédits entre l'IFAPME, le SPW, Forem PRC et Forem hors PRC, ce qui préfigure déjà la nouvelle organisation du Forem puisque, dorénavant, tout ce qui est PRC sera traité dans un service à gestion séparée tandis que le Forem hors PRC verra sa direction au Forem Conseil, Forem Formation, Forem Partenariat, et Forem Support. Les quatre directions se partageront 29 % de la politique de l'emploi.

Il faudrait adresser un grand hommage au Forem parce que nous l'avons beaucoup critiqué lors de la précédente législature. Nous avons mis les choses au point. Je constate quand même que pour le Forem, aujourd'hui, on voit le succès rencontré même si on peut faire mieux sur le terrain du chômage. Cependant, le Forem s'est bien restructuré avec de nouveaux services : les essais métiers, l'accompagnement personnalisé, la gestion et le suivi Wallangues et demain « *Airbag* ». Il y a toute une série de nouveaux métiers avec des déplacements de personnels après appels à candidatures, formation du personnel. D'ailleurs, pour tous les départs naturels, l'essentiel a été réservé aux recrutements pour les conseils personnalisés, les coachs de nos demandeurs d'emploi. Tout cela a pu se faire sans le moindre euro en plus.

La capacité d'adaptation du Forem est réelle. Je veux la saluer. C'est d'autant plus difficile, chers collègues, que nous en sommes au quatrième exercice où on les prive d'indexation.

Du reste, à l'instar des autres OIP, je n'ai pas dit que c'était définitivement soutenable. À un moment donné, la difficulté sera de plus en plus grande. Cependant, avec le comité de gestion et les nouveaux responsables, je vais vraiment saluer l'effort d'adaptation du Forem.

L'IFAPME reçoit des moyens complémentaires. À ce propos, Madame la Présidente, je l'ai dit au gouvernement, je vous avais proposé une invitation que vous avez honorée pour le Centre Initialis à Mons, pour le Forem et il serait utile d'aller voir un centre de compétences plus proche de l'IFAPME à Villers-le-Bouillet. Vous n'y perdez pas au change car il s'agit du centre « Epicuris ». Il porte sur tous les métiers de la bouche : la restauration, la charcuterie, l'HORECA, la boulangerie, la pâtisserie, et cætera. Je viens d'aller le visiter et c'est un centre qui vaut la peine d'être vu. Les différents professeurs qui s'y trouvent sont des professionnels dans leur domaine. Ils font cela en plus de leur situation. M. Gall, le Président, et Mme Henry, la Directrice, sont prêts à vous accueillir à la rentrée. Cela vaudrait vraiment la peine.

Pour les crédits APE, il s'agit de l'indexation. Le point est passé de 212,29 euros de 2009 à 2924,7 euros en 2012. Cela va nous permettre non seulement de conforter les employeurs, les pouvoirs locaux, l'enseignement, et le non marchand, mais surtout, la reconduction des constatateurs communaux, conseillers logements, conseillers énergie, les tuteurs énergie, la convention plan prévention-violence ou encore, des organisations de jeunesses, sans oublier les *jobcoaching* pour les CPAS. Tout cela est intégralement reconduit. C'est un bel effort. Nous avons entendu l'appel de M. Jeholet à être plus circonspect de l'évaluation. Nous serons attentifs. Je voudrais dire que ces ASBL sont régulièrement inspectées et il y a un travail sérieux. Je voudrais aussi défendre cette administration.

Pour les EFT-OISP, la mission est remplie. Il y a une augmentation dans les moyens de paiement de 4,932 millions d'euros. Cela va nous permettre, dans les crédits ordinaires — +3,7 -, le phasage positif et négatif. Rappelez-vous, il s'agissait des traitements horaires de 10 euros et de 12 euros. Ce sont les indices moyens qu'il faudra respecter. Le phasage des subventions passe de 85 à 100. C'est la dernière étape qu'il nous fallait accomplir pour le décret. Enfin, il y a indexation et respect du non-marchand, notamment sur l'ancienneté.

Il y aura alors un appel à projet, pour les essais métiers principalement, les EFT et, en partie, les OISP, notamment pour le Plan Marshall 2.vert. Madame la Présidente qui craignait qu'ils n'aient pas les moyens lorsqu'elle me disait : « *Tant qu'à faire, prenons cet argent-là pour compléter* ». Cela ne sera pas nécessaire, ils auront les deux, ce qui est encore mieux.

Deux petites mesures très importantes qui ont été demandées par le secteur, par l'Interfédé, c'est la reprise de filière. Lorsqu'une ASBL s'interrompt et qu'une autre veut reprendre l'agrément, les heures, et les professeurs, c'est possible pour ne plus avoir d'obligation de réinstruction avec les pertes d'emplois et le suivi des stagiaires.

Parmi les autres mesures, – je m'y étais engagé dans les réponses aux questions des parlementaires – c'est l'amélioration de la trésorerie des EFT-OISP car les avances passent de 30 à 50 %. Cela va là aussi, favoriser la liquidité et la solvabilité des ASBL. Je tiens à dire que vous m'avez interrogé et contrôlé, c'est bien normal, Mme la Présidente étant la première, et vous voyez que tous les engagements souscrits ont été soigneusement respectés.

Pour les MIRE, il y a une intervention de 70 000 euros en moyens d'action et moyens de paiement, essentiellement pour l'indexation et l'application stricte du décret. Cependant, nous verrons avec chacune d'entres elles, la hauteur de leur réserve, comment ils l'ont constituée, à quoi ils veulent l'affecter, et cætera. Il y aura un débat contradictoire. Cette semaine-ci, nous commencerons par la MIRENA qui sera la première invitée. Les montants des réserves y sont considérables.

En ce qui concerne les SAACE, parole donnée, promesse tenue, il y avait cinq structures agréées. Il y en aura six nouvelles. Je rappelle les cinq précédentes — *Steppes by Steppes*, Azimut, *Job'In*, *Créa'job* et SAACE — auxquelles viendront s'ajouter «*Challenge*», «*Group One*», «Je crée mon Job», «Azimut construction» et une dernière. Tout cela est une mission remplie.

Cela est d'autant plus important que les SAACE figurent dans le maillage de l'emploi indépendant puisqu'«*Airbag*» sera pleinement opérationnel début de l'année prochaine puisque l'arrêté a fait l'objet d'une approbation par le gouvernement ce jeudi. Les choses avancent bien.

Quels sont les nouveautés ou les accents nouveaux sur le plan politique ? En effet, les chiffres ne veulent rien dire en tant que tels.

En 2012, il y aura le lancement du programme «*Airbag*». Notre partenaire, l'Union des Classes moyennes, est en train d'organiser des conférences, des colloques et des mobilisations, dans les quatre coins de la Wallonie. C'est l'extension des crédits langues car, comme pour les chèques langues, nous étions un peu justes. Au vu du succès rencontré, nous avons remis un million d'euros. C'est tant mieux s'il y a de plus en plus de travailleurs et de demandeurs d'emploi qui sont bilingues ou trilingues. C'est la promotion de Wallangues dont le succès est phénoménal puisque nous en sommes déjà à près des 40 000 inscrits. L'année prochaine, à Bruxelles, nous prendrons sur nos dépenses de telle manière qu'il n'y ait plus de difficulté entre celles et ceux qui, de Bruxelles et de Wallonie, veulent s'y affilier.

Le lancement des APE, verts et sociaux, est un troisième élément. C'est dans le cadre de l'alliance emploi-environnement et dans le cadre de la cohérence sociale. Nous avons des emplois avec des appels à projet de Mme la Ministre Tillieux et de votre serviteur qui sont lancés. Nous les lancerons tout prochainement, début de l'année prochaine, avec M. le Ministre Nollet.

Il y a aussi une poursuite des efforts sur la mobilité interrégionale. En effet, plus il y a de travailleurs, fussent-ils engagés dans une autre région ou dans un autre pays, au plus c'est favorable pour eux-mêmes et pour notre situation.

Une nouveauté concernant l'extension de la plate-forme Forem pour les jobs étudiants. En effet, il y a de plus en plus d'étudiants qui cherchent du travail car il y a une modification de la législation en application le 1er janvier 2012. Nous aurons une plate-forme interactive pour faciliter la demande et l'offre de l'emploi des étudiants.

Deux dernières nouveautés pour l'IFAPME, c'est la poursuite de l'ouverture de centres de formation notamment pour Saint-Hubert où il y a un crédit débloqué de 2 millions d'euros.

Pour *Euroskills*, ce sont les crédits pour l'organisation de l'événement en plus des villages métiers confiés à l'IFAPME.

Au niveau du Forem, c'est aboutissement de sa réforme. Nous viendrons dans les meilleurs délais avec le décret Forem, probablement au début de l'année prochaine, peut-être même avant, on verra bien. Il y a plusieurs décrets qui sont encore au chaud pour le moment. Il y a l'établissement du comité stratégique. L'accompagnement personnalisé sera arrivé à son objectif, au début de l'année prochaine. La nouvelle logique de partenariat avec le contrat de coopération pour l'insertion avec l'ensemble des partenaires associatifs, ce sera une forte reconnaissance du Forem sur le rôle, les prérogatives et les missions de ses partenaires.

À propos de l'IFAPME, nous espérons le contrat de gestion pour la fin de cette année. Nous viendrons vous le présenter, si besoin. C'est le renforcement de l'offre de formation dans la construction durable et les villages métiers préalables à *Euroskills*.

Voilà ce qui concerne l'emploi et la formation.

Si vous m'y autorisez, cela sera beaucoup plus bref, je vais aborder les compétences en matière de sports.

Pour ce qui concerne les crédits aux moyens de paiement en sport, ils passent de 43,562 millions d'euros à 44,052 millions d'euros. Ce qui est assez remarquable, puisque malgré le contexte économique et les obligations d'économie qui pesaient sur tous les ministres, dont votre serviteur, dans les dépenses primaires, nous maintenons les crédits. Ils sont totalement reconduits. Il est vrai que j'étais encore à Chaudfontaine, il y a très peu de temps. L'appétit des communes et des clubs est très important, et chaque fois que je sors, je remplis mon cartable plutôt que je ne vide les crédits, tellement il y a des projets en la matière.

Ce qui va donc nous permettre la poursuite du plan «Piscines». Cela me permet de faire

brièvement le point. Nous en sommes à peu près à mi-parcours. J'avais dit 50 millions pour le plan « Piscines », nous en avons dépensé 26,4 sachant que ces dossiers sont prioritaires et qu'ils dépassent tous les autres dossiers. Idem pour le plan « Athlétisme » que nous finançons à 85 %. J'attends toujours le projet de M. Crucke. Il m'avait dit qu'il allait venir, mais bon, sans doute court-il après. Je l'attends.

Ensuite, il y avait également la rénovation des centres sportifs. Il y avait une grosse demande des mandataires locaux, notamment pour les centres sportifs. Le gouvernement a relevé le plafond de 1,2 à 1,5 million d'euros, ce qui va nous permettre de porter des rénovations plus lourdes ou même encore, de financer de petits centres sportifs, car l'objectif est quand même bien de couvrir tout le maillage wallon.

Les sports de rue ne sont pas oubliés ainsi que l'indexation pour Spa-Francorchamps et pour l'association culturelle et sportive active dans la région fouronnaise.

Vous avez l'évolution des crédits, les petites infrastructures, les sports de rue, les pics, les programmes d'investissements privés. Le 1,5 million ne concerne que les infrastructures communales, je tiens à le dire. Les autres restent à 1,2 million. Voilà pour les sports, cela va assez vite, mais il est vrai que nous n'avons que la compétence de l'infrastructure en Wallonie.

En ce qui concerne les aéroports, vous constatez que de l'initial 2011 à 2012, il y a même un petit retrait passant de 88,137 millions à 87,870 millions avec des mouvements en sens différents. Le Centre de Saint-Hubert est alimenté de 2 millions en formation. Les 133 000 euros, c'est un transfert du budget de la fonction publique suite au départ des agents du SPW de l'aérodrome de Saint-Hubert. C'est une réduction des dépenses primaires qui affectent tout le monde dont bien sûr les aéroports. C'est la non-indexation des remboursements et subventions. Pour rappel, nous avons capé ceux-ci, ce qui fait que depuis 2006, nous avons fait une économie très importante au niveau des aéroports puisque les deux sociétés, BSCA et *Liege Airport* peuvent prendre le delta à leur charge.

Enfin, pour l'ICN, on ne recourt plus aux dotations de capital, mais aux subventions, ce qui va réjouir nos amis de l'ICN.

En termes politiques, que fait-on ? Deux axes principaux. Je vais plus vite puisque nous avons eu, il y a 15 jours, un débat complet sur les aéroports. Avec la SOWAER, l'ACNAW et le ministère, on a eu pendant quatre ans un débat sur les aéroports, mais simplement sur le développement économique. Les moyens sont là pour le plan qui avait été prévu sous l'Arc-en-ciel et que nous terminons : 219 millions à Charleroi, 281 millions à Liège. Et puis Belgocontrol : 6,6 millions même si cela reste un sujet qui nous réunit et nous oppose avec le Fédéral puisque nous appliquons toujours l'accord de coopération qui prévoit que nous ne payons que les mouvements supplémentaires depuis 1989 et non pas les déficits structurels de Belgocontrol.

Un petit mot sur la fiscalité. Là, il y a des investissements en informatique puisque nous devons nous mettre dans la perspective de l'accueil des compétences sur l'automobile. Il s'agit de compléments d'études pour la vignette et pour l'eurovignette, ou le kilométrage sur les parcs camions. Pour les bornes électriques, les 750 000 euros sont au rendez-vous. Les écobonis : 8 millions d'euros. Il y aussi quelques éléments de procédures et avocats, puisque nous sommes parfois taquinés ou querellés, et différents éléments d'impression. En sachant que l'objectif politique, c'est évidemment l'accueil de la fiscalité routière au 1er janvier 2013 pour autant qu'il n'y ait pas de retard dans les accords de coopération, les études et l'outil informatique. C'est aussi l'amélioration de la perception et le caractère transversal des recettes. Il est vrai que de la recette de la fiscalité, nous en avons déjà beaucoup parlé dans le cadre de l'équilibre général du budget.

Voilà, Madame la Présidente, ce que j'avais à dire sous l'œil vigilant des parlementaires et de la Cour des comptes que nous allons écouter.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – La parole est à M. Duchêne.

M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, heureusement pour moi, les chapitres consacrés à la politique de l'emploi dans le rapport de la cour sont assez brefs. On y trouve le couplet traditionnel sur le Forem, le budget 2012 du Forem. Comme M. le Ministre a pu l'annoncer, les seules subventions régionales en hausse pour le Forem concernent la division organique 18 – programme 13, le plan de résorption du chômage. Les autres subventions sont en légère diminution puisqu'il n'y a plus d'indexation. Le Forem présente en 2012 un budget en équilibre. La cour attire l'attention comme chaque année sur le fait que les dépenses à financer par le compte de réserve ne sont pas encore prévues dans ce budget puisqu'en règle générale, l'affectation n'en est connue qu'en cours d'exécution. Et que si le Forem réalise totalement son budget, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent ou rarement, mais qui pourrait devenir le cas vu la diminution des subventions, l'utilisation du

fonds entraîne automatiquement un déficit budgétaire.

Ce n'est pas dans le rapport, mais pour être très précis et pour prévenir quelques questions de quelques lecteurs attentifs, le montant des subventions régionales cités dans le rapport, représente le montant des crédits d'engagements et non des crédits de paiements parce que le Forem, de façon un peu spéciale, prend comme recettes, les crédits d'engagements, inspiré probablement par le réviseur, et qu'ils veulent évidemment appliquer le principe du rattachement des recettes aux dépenses, mais qui n'est pas tout à fait un principe des droits constatés.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Duchêne.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Nous pouvons à présent passer à la discussion générale.

Comment faisons-nous, chers collègues ? Travaille-t-on directement, division par division, et chacun interviendra en fonction de ses priorités ?

À moins que vous ne préfériez démarrer par un tour général ?

Je suis ouverte à toute proposition. Je comptais travailler division par division.

M. Jeholet (MR). – M. le Ministre a présenté les trois volets. Je ne vois donc pas d'objection à ce qu'on fasse les choses globalement.

Mme la Présidente. – Par contre, si on fait le débat général, je tiens quand même à ce que M. Disabato puisse intervenir puisqu'il a une question jointe.

La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, sans vouloir plagier M. le Représentant de la Cour des comptes que je remercie de sa brève intervention, j'ai envie de vous dire que par rapport aux compétences qui sont les vôtres en matière d'emploi et de formation et par rapport au Forem, les positions sont connues, en tout cas, la mienne.

Je tiens à indiquer d'emblée qu'on parle, et on le sait, d'un budget très important puisqu'il représente un euro sur six du budget wallon. J'ai envie de penser aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi ou sont en besoin de formation. Il faut que ce budget soit mis d'une manière pertinente en regard des besoins du marché de l'emploi et de la formation. C'est là tout le défi qui est le vôtre, Monsieur le Ministre, et autour de vous, tout le défi du Forem et des opérateurs de l'emploi et de la formation.

Avant d'aborder le fond du dossier, je ferai simplement une remarque de forme en vous indiquant que beaucoup de documents nous ont été transmis hors délai (le budget du Forem a été reçu lundi après-midi), que beaucoup de ces documents sont également incomplets en ce qui concerne le budget du Forem. On n'a pas de fiche justificative en ce qui concerne les dépenses du Forem liées au Plan Marshall 2.vert. Vous comprendrez notre légitime attente par rapport à cela. Pour avoir une légitime analyse, il me semblerait de bon ton que nous puissions avoir les documents adéquats. Et certains programmes sont absents du document, comme le programme 22 du budget du Forem. Les fiches justificatives concernant une série de domaines ne sont pas présentes, je pense aux subventions en vue de promouvoir les métiers du non-marchand, le fonctionnement du centre de compétences, l'articulation entre la formation initiale et professionnelle, je vous en passe et des meilleures. Vous comprendrez qu'aborder un budget comme celui-ci, en l'absence de ces documents, est quelque chose qui rend la compréhension et la lecture plus difficile.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame Cornet, vous avez raison, effectivement, la livraison du Forem a égaré quelques feuilles, nous nous en sommes rendus compte trop tard, mais nous avons les feuilles qui manquent. Si vous l'acceptez, on peut évidemment les distribuer tout de suite, et si vous deviez avoir des questions, même encore mercredi ou tout à l'heure, ou vendredi, ou à une prochaine commission, j'y répondrai. Je suis vraiment confus, car nous avions exigé du Forem qu'il transmette tout. Allez savoir comment, dans le mystère de la poste ou de la communication électronique, quelques feuilles se sont perdues. Mais on les a.

Mme Cornet (MR). – Cela étant, d'une manière générale, je veux bien vous accorder qu'une réforme de grande ampleur a été mise sur les rails et qu'il y a des évolutions importantes et positives au niveau du Forem. Il faut être de bons comptes et pouvoir reconnaître les choses. Je pense néanmoins qu'il serait utile et de l'intérêt de tous, de l'intérêt général, d'admettre une évaluation de ces moyens qui sont mis en regard de toute une série de politiques que l'on décline, quitte à les remettre en question parce que je crois que c'est une grosse faiblesse des politiques publiques en matière d'emploi et de formation aujourd'hui. C'est le fait qu'après avoir été lancées sur le marché, elles ne font pas nécessairement l'objet d'une évaluation, voire d'une remise en question.

Or, le marché de l'emploi et de la formation est très mobile, évolue très vite et je crois qu'il

conviendrait, à un moment donné, sans tabou et sans positionnement de politique politicienne, que le pouvoir public admette de se livrer à cet exercice.

Vous avez salué le fait que depuis le mois de septembre, les chiffres des demandeurs d'emploi n'évoluaient en tout cas pas de manière négative. Il n'empêche qu'en comparaison de la Flandre et en comparaison du budget aussi consacré à l'emploi et à la formation en Flandre, il serait bon de se poser la question de l'efficacité de ces politiques qui sont mises en œuvre.

Néanmoins, dans une série de domaines, nous saluons des évolutions positives, notamment par rapport au subventionnement des MIRE, par rapport au soutien aux SAACE. Nous sommes heureux de voir le Gouvernement wallon enfin entrer en matière par rapport au Plan Marshall 2.vert et à l'augmentation du budget de plus de 400% pour l'appel à projet dans les préqualifications des EFT-OISP. Il faut espérer que cela aboutira sur des mesures extrêmement positives en faveur des bénéficiaires.

Nous avons noté avec intérêt que les dépenses de fonctionnement du Forem étaient réduites dans une série de domaines, notamment la communication. Parallèlement à cela, on observe une augmentation des dépenses, notamment par rapport aux dépenses de personnel. On sait que le volume du personnel au Forem est relativement important. On sait qu'il a fait aussi l'objet d'évolutions et de transferts assez importants de services à autres, en fonction des politiques que M. le Ministre mettait en œuvre. Il m'intéresserait de connaître la part de statutaires et de contractuels dans ce *pool* de personnel, de savoir aussi comment il est recruté, à quoi il est affecté et quels sont les objectifs poursuivis. Cela couvre-t-il autre chose que l'indexation du traitement du personnel du Forem? C'est une question que je me pose.

D'une manière récurrente, tant en ce qui concerne l'IFAPME que le Forem, on entend les uns et les autres indiquer que, en tout cas pour le Forem, son budget ne sera pas suffisant, qu'il lui manquera 27 millions d'euros et qu'il envisage d'aller puiser 16 millions d'euros dans son fonds de réserve. L'IFAPME indique que la baisse de ses crédits de fonctionnement va entraîner une réduction de 5000 heures de formation continue et de 2000 heures de cours de préparation en application. Il m'intéresserait de savoir si ces observations, tant du Forem que de l'IFAPME, parlent à M. le Ministre, s'il confirme ces observations du Forem et de l'IFAPME ou si, au contraire, il a le sentiment que les décisions prises par rapport au budget respectif de ces institutions ne posera pas de problème.

Dans la promotion de l'emploi, il y a le programme 11 qui voit sa dotation augmenter de près de 2,75 millions d'euros. Les principales évolutions se font en faveur des MIRE, ainsi qu'au bénéfice des SASS. Cela, je l'ai dit, c'est quelque chose que nous saluons. Néanmoins, un débat récent a eu lieu en séance plénière, Monsieur le Ministre. Débat au cours duquel vous vous êtes engagé à mettre en place un audit des MIRE et de leur compte de réserve par la suite. J'aimerais savoir si le versement de la prochaine subvention aux MIRE sera liée à cet audit ou pas. Comment allez-vous évoluer par rapport à cette question?

L'allocation budgétaire 33.01.00 voit les augmentations de crédits en faveur d'ASBL, le CPAC, d'une part, le SOS dépannage, d'autre part. Ces deux ASBL s'occupent en priorité des demandeurs d'emploi touchés par un licenciement collectif et cherchant une reconversion. Je voudrais savoir si les subventions en question sont la conséquence du transfert du crédit du programme 12 Forem au programme 11 concernant la gestion et le financement de la convention syndicat opérée à l'ajustement 2011. Si cette subvention a été augmentée, quelles en sont les raisons?

Concernant le Forem à proprement parler, on a évoqué tout à l'heure l'importance de son budget dans le budget de l'emploi et de la formation. L'essentiel de l'évolution de ce budget est le résultat de transfert de crédits ou les effets de l'indexation sur le calcul du montant des points APE. Nous pensons, à la lecture de ces éléments que vous confirmez les points APE, mais qu'on ne crée pas nécessairement de nouveaux postes. J'aimerais que vous confirmiez ou que vous infirmiez cette lecture des choses.

On a évoqué les EFT et les OISP, notamment l'augmentation importante de leur budget dans le cadre du Plan Marshall 2.vert. Cela concerne les appels à projets préqualification qui sont financés à hauteur d'1,43 million d'euros. En consultant le budget du Forem, on n'a pas beaucoup de précisions sur ce montant qui est mentionné dans le budget de l'OIP sous le code 83.34 – prise en charge des frais encourus. J'aimerais savoir à quel stade de l'appel d'offres on se trouve et ce qui justifie exactement ce montant.

Nous avons évoqué tout à l'heure la baisse des frais de fonctionnement du Forem, atteinte via la réduction d'une série de postes. Le poste communication, c'est fort bien, je ne pense pas qu'ils en souffriront énormément. Mais il y a aussi le budget des stagiaires conseil et des stagiaires formation. Cela, j'aimerais savoir ce que cela touche exactement comme politique. Est-on dans la démarche d'accompagnement du demandeur d'emploi par rapport à la notion de conseil et de suivi de son dossier ou s'agit-il de tout autre chose? Même question par rapport aux stagiaires formation. Quand on voit les budgets réduits à cet égard, qu'est-ce que cela touche comme politique?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

En ce qui concerne la formation professionnelle, le programme 21, on a une allocation budgétaire, l'AB43.21, qui voit ses moyens plus que tripler. On n'a pas de justification, on passe de 40 000 euros à 120 000 euros. J'aimerais savoir ce que cela recouvre.

Dans le programme 21, c'est l'allocation budgétaire 43.01.21, on a une augmentation de plus de 210% dans une allocation budgétaire qui concerne les subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation. Dans le cadre de cette commission, vous avez évoqué la possibilité d'un partenariat de la Région wallonne avec les administrations, et plus particulièrement avec les CPAS. J'aimerais savoir si ce crédit vise cette politique que vous aviez évoquée en commission ou s'il s'agit de tout autre chose. Dans ce cas-là, j'aimerais savoir de quoi il s'agit.

Dans le programme 22, on observe une baisse d'un million d'euros, donc 17% de réduction, de l'allocation budgétaire 41.06.40, laquelle était destinée à couvrir les interventions du Forem dans la prise en charge des dépenses pour la formation des travailleurs employés ou engagés contractuellement par une entreprise. Je ne vous cache pas que dans la conjoncture actuelle et eu égard aussi aux déclarations nombreuses qui sont celles des gouvernements relatives au soutien aux entreprises par rapport à la création d'emplois, je suis perplexe. J'aimerais connaître la raison d'une pareille baisse de l'aide offerte aux entreprises pour former les travailleurs. Est-ce lié au fait que les crédits qui étaient prévus antérieurement ne sont pas nécessairement entièrement sollicités ou dépensés, et considère-t-on que cette politique n'est pas pertinente et qu'elle doit être remise en question ou y a-t-il une autre raison ?

Même question par rapport à l'allocation budgétaire 41.17.40 qui perd 75% de ses moyens, 3,7 millions d'euros, elle concerne la mobilisation des acteurs pôle promotion, métier, orientation, accessibilité. Dans le même temps, on parle de financements d'essai d'un ou de plusieurs métiers en centre de formation à hauteur d'1,2 million d'euros, ainsi que de favoriser la formation dans les centres de compétences à hauteur de trois millions d'euros, soit au total 4,9 millions d'euros débloqués lors du budget 2011. J'aimerais savoir au final quel est le montant exact débloqué pour cette allocation budgétaire. Confirmez-vous la baisse des 75% des moyens débloqués ? Quelle est la nouvelle répartition finalement dans les essais métier et à l'aide de la formation dans les centres de compétences ? Ce n'est pas facilement lisible, si je peux le dire gentiment.

L'allocation budgétaire 41.18.40, métiers en demande, et la 41.20.40 ne comportent aucun justificatif malgré une hausse de 6,5 millions d'euros pour l'une, et 8,7 millions d'euros pour l'autre, par rapport à l'exercice 2011. Il n'y a pas d'information non plus à cet égard dans le budget du Forem. J'aimerais connaître les actions que couvrent ces deux crédits et les raisons de cette hausse.

Pour le reste, on salue le fait que des crédits soient prévus pour lancer le plan «*Airbag*» que nous avons voté.

Je vous l'ai dit, il y a un questionnement sur la réduction des dépenses de fonctionnement de l'IFAPME liée à son commentaire qui met en regard de cela la réduction d'une série d'heures de cours. J'aimerais avoir un positionnement de votre part sur ceci.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, et après cette série de questions qui visent à avoir une lecture plus pointue de votre budget, je pense que le Gouvernement wallon, par rapport au budget de l'emploi et de la formation, par rapport à la réforme du Forem, a, en tout cas, entamé un chemin qui n'est pas terminé. Je salue le fait que la nouvelle direction du Forem soit enfin désignée. Il nous ferait plaisir d'ailleurs, et je pense, Madame la Présidente, que je vous ai adressé un courrier à cet égard, de pouvoir la recevoir dans cette commission, ainsi que M. Hansen, pour partager avec eux leur vision de l'OIP, leur point de vue sur son avenir et éventuellement leur lecture des politiques qui sont mises en œuvre quant à leur pertinence, quant au fait que, oui ou non, elles rencontrent les objectifs qui lui sont assignés, cela d'autant plus que les récentes réformes institutionnelles vont confier à la Wallonie une série de compétences supplémentaires en matière d'emploi.

Je pense qu'on est au milieu du gué et qu'il y a des raisons de se réjouir, mais des raisons aussi de se poser des questions. Elles se justifient forcément eu égard au délai qui nous est imparti.

Je ne me positionnerai pas plus sur votre budget. Je serai heureuse d'entendre vos réponses. Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Tout d'abord, je voudrais remercier la Cour des comptes pour le travail réalisé, qui est toujours très utile, même si, avec le temps disponible, la partie sur l'emploi est peut-être moins fournie que les autres fois, mais vous n'en êtes pas du tout responsable. Je voulais en tout cas vous remercier pour le travail effectué dans des temps relativement serrés.

Pour rebondir sur la conclusion de Mme Cornet par rapport au Forem, c'est clair qu'une audition de la nouvelle directrice générale serait la bienvenue.

Je trouve que ce serait assez utile que l'on puisse la faire au sein de cette commission. J'avais déjà déposé une question – normalement, elle doit venir mercredi – sur ses déclarations faites dans la presse, mais je préférerais encore avoir les réponses en direct, ce serait probablement plus facile et – je trouve – plus intéressant pour la commission.

Il est clair que, pour le Forem, les choses ne sont pas figées. Comme Mme Cornet l'a dit, on attend, pour certains avec impatience, pour d'autres, avec moins d'impatience, les transferts de compétences. La politique de l'emploi va donc être fondamentalement revue et complétée par ces nouveaux transferts d'une ampleur relativement considérable puisqu'ils sont de l'ordre de plus de deux milliards d'euros, même si la partie wallonne, bien sûr, est moins élevée, mais en tout cas, c'est un montant relativement conséquent et qui va nécessiter une absorption pas toujours simple, mais qui apportera en tout cas peut-être plus de cohérence encore dans la politique de l'emploi que l'on peut développer en Région wallonne.

Ceci étant dit, j'en reviens à la question que je voulais vous poser à propos de la réglementation des EFT-OISP pour lesquelles il n'est pas possible de présenter à l'administration, à titre de dépense admissible, les intérêts hypothécaires des prêts contractés en vue d'acheter des locaux de formation plutôt que de les louer. Selon les informations dont je dispose, cette situation est spécifique aux EFT-OISP. Les autres ASBL subventionnées par la région, comme les institutions qui dépendent de l'AWIPH, ne sont pas soumises aux mêmes règles. Cette situation encourage les ASBL à louer plutôt que d'acheter. En effet, les loyers, eux, sont considérés comme dépenses admissibles. Il semblerait aussi que cette situation encourage certaines ASBL à créer des structures parallèles comme des ASBL immobilières qui achètent et qui louent à l'ASBL subsidiée, ce qui n'est jamais très intéressant en termes de transparence. Je voulais donc savoir si, d'après vous, il serait possible d'apporter une modification à cette situation en sachant que cette modification ne devrait rien coûter à la Région wallonne, mais permettrait, en tout cas, une gestion beaucoup plus facile et plus simple de la part des EFT-OISP.

Ensuite, pour revenir aux différents programmes, au programme 11, à l'AB 33.01, vous parlez de la prolongation de la subvention allouée au centre de ressources pour les groupements d'employeurs de Wallonie qui arrive à échéance au 31 décembre 2011. Quelle a été l'action de ce centre de ressources pour les groupements d'employeurs en Wallonie ? Avez-vous déjà une évaluation des missions qu'elle a déjà accomplies ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Disabato, on parlait de la dernière question et j'ai loupé la suivante, je suis vraiment confus.

M. Disabato (Écolo). – À l'AB 33.01, il y a une augmentation et vous justifiez une partie de celle-ci par l'éventuelle prolongation de la subvention allouée au centre de ressources pour les groupements d'employeurs de Wallonie qui arrive à échéance le 31 décembre. Comptez-vous justement – puisque vous parlez d'éventualité – prolonger le subventionnement et quelles sont les actions déjà entreprises par ce centre de ressources ?

À l'AB 41.11, concernant les cellules de reconversion collective avec un montant de 2,726 millions d'euros, le montant ne change pas par rapport à l'année passée. Seulement, il me semble que la situation socio-économique est quelque peu changée. Pensez-vous donc que cette somme sera suffisante pour absorber les mauvaises nouvelles que l'on va malheureusement devoir absorber dans les prochains mois ? Je pense notamment à ArcelorMittal et à d'autres entreprises qui posent aussi problème et où j'espère que l'on pourra trouver des solutions, notamment Durobor à Soignies qui fait la une de l'actualité ces derniers temps. Il me semble intéressant de savoir s'il ne devrait pas y avoir des moyens supplémentaires par rapport à ces différentes cellules de reconversion.

Ensuite, concernant l'AB 41.10 sur les APE marchands et les APE jeunes, dans l'évaluation qui avait été menée, était pointée une série d'effets d'aubaine pour ces deux types de politique. Je voulais donc savoir si ces montants étaient utilisés parce que l'évaluation montre aussi qu'il y avait une utilisation qui n'était pas des plus efficaces et parfois l'administration menait même un travail et, in fine, les montants n'étaient pas réclamés. Je trouverais donc intéressant que l'on puisse savoir ce qu'il en est.

Concernant le Forem-formation, je vois que la dotation diminue entre 2011 et 2012. Pourquoi diminue-t-elle ? Il me semblait justement, au contraire, que la formation était un élément essentiel de la politique que cette majorité, et vous plus particulièrement, souhaitiez mener. Je voulais savoir où est la différence, le *gap* de trois millions d'euros.

J'avais aussi une dernière question par rapport à *Euroskills*. J'ai été étonné de votre propos tout à l'heure quand vous disiez, dans les nouveautés, qu'il y avait le soutien *Euroskills* 2012, puisque 2012 sera l'année où *Euroskills* va avoir lieu à Spa-Francorchamps et je n'ai trouvé aucun montant, dans le budget, lié à cela. Je voulais donc savoir où cela en était plus précisément parce qu'il me semble que, lors de l'année où l'événement va se passer, il y aura certainement des montants à allouer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, concernant le budget emploi développé ici par M. le Ministre, je compte – connaissant la maison – effectivement m'associer aux efforts qui ont été faits par le Forem en termes de changement de cap, de politique et des actions qui ont été menées. On sait, et vous l'aviez évoqué avec moi lors d'un précédent débat, Monsieur le Ministre, que le Forem était un paquebot et que, pour changer la trajectoire, il fallait prendre du temps. Dans le cadre de la restructuration et le changement qui a été adopté ici et que vous avez impulsé au niveau de la politique, un certain nombre d'actions sont mises en place. Je tenais à le souligner

Deuxième élément, comme vous l'avez évoqué dans votre *PowerPoint*, les projets qui sont dans le projet de budget sont des projets de mise en place de politiques existantes, que ce soit le plan Airbag, que ce soit l'indexation des EFT-OISP et des MIRE, ce sont des éléments qui sont tout à fait connus et auxquels nous apportons notre soutien complet. Je voudrais évoquer aussi – mais cela a été abordé dans le plan global du budget – le soutien aux points APE avec le pourcent et l'indexation du point, ce qui est la poursuite qui avait déjà été introduite dans un projet de décret, mais qui vise à consolider effectivement le non marchand.

Deux éléments encore, c'est la poursuite ou la dotation que vous accordez aux SFMQ. Je pense que c'est le service des métiers et de qualification. C'est aussi un des projets importants et cela définit un certain nombre de cadres tout en sachant qu'il y a aussi des formations que vous avez évoquées sur les métiers verts, l'éco-construction. C'est aussi la mise en place du Plan Marshall 2.vert.

Mais, Monsieur le Ministre, je ne serais pas fidèle à moi-même si je ne vous parlais pas des langues lorsque l'on parle du Forem. Il y a effectivement les chèques-langues qui sont en augmentation, mais aussi le projet Wallangues dont je vous avais évoqué l'ouverture à la Région bruxelloise. Je voudrais me permettre d'attirer votre attention sur un des éléments – mais je sais que vous y êtes attentif –, c'est toute la problématique de la langue des signes et donc d'un certain nombre de personnes qui s'expriment avec la langue des signes et de voir s'il n'y a pas moyen, à un moment donné ou un autre, de voir ce que l'on peut faire avec. Je sais que des contacts ont déjà été pris avec votre cabinet, je sais que les personnes malentendantes sont très demanderesses par rapport à cela parce que c'est une évolution aussi dans la formation. Je sais que la solution n'est pas évidente, mais je vous demande d'être vraiment attentif à cette dimension «langues des signes», notamment en ce qui concerne le projet Wallangues.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gonzalez-Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je salue l'effort consenti au niveau du dispositif des APE, tant sur le plan de son renforcement que sur le plan du maintien de l'indexation des points APE.

Monsieur le Ministre, vous nous avez dit que le contrat de gestion de l'IFAPME serait prêt pour la fin de l'année. On l'espère. On sait que le contexte budgétaire impose à l'IFAPME de faire des économies. J'aimerais donc savoir si, malgré cela, ce contrat de gestion contiendra encore des objectifs ambitieux. Je pense notamment aux moyens consacrés à la lutte contre le décrochage et l'abandon des stagiaires. J'aimerais savoir si, dans l'hypothèse où l'exercice 2011 clôturerait par le dégagement d'un boni, vous feriez des propositions d'affectations budgétaires destinées à compenser justement certaines mesures d'économie prises dans ce budget. Je pense en particulier aux réductions des quotas d'heures des cours dispensés aux stagiaires.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'ai une question assez précise sur les missions régionales pour l'emploi. À la lecture du programme justificatif, on nous avait parlé d'une augmentation de plus ou moins 700 000 euros, ce qui est une très bonne chose. Dans le développement que vous avez fait — je ne vais pas faire tout le développement avec les deux parties, ce qu'englobe la subvention avec le calcul savant, on arrive, avec la dégression, au crédit estimé par l'administration de 3 463 265 euros. C'est le calcul proposé.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

C'est le montant de subvention auquel on arrive, en page 94. Le crédit SPW estimé serait donc de 3 463 265 euros.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Exactement. Quand on déduit l'un de l'autre, la finalité arrive à ce chiffre-là.

Je lisais donc dans le programme justificatif du Forem où on parle d'une subvention de 3,5 millions d'euros par rapport aux subventions de fonctionnement du Forem et de 3 millions d'euros du compte de réserve. On arrive donc à 6,5 millions d'euros. Quand j'additionne le tout, j'arrive à 12 712 535 euros. La subvention de fonctionnement du Forem est de 3,5 millions d'euros, qui ont été augmentés d'un million d'euros cette année, par rapport à 2011 et le montant alloué au compte de réserve du Forem est de 3 millions d'euros. J'arrive donc à 6,5 millions d'euros. Quand j'additionne les 3 463 265 euros, avec l'APE, j'arrive à 12 712 535 euros. Je me dis: *«Est-ce moi qui me trompe dans mes calculs ou pas»*? L'année dernière, nous étions

à 11 251 675 euros. Cela fait donc une progression assez importante qui va au-delà de la demande de 12 % du secteur.

C'est vrai que l'on parle de 5 % d'augmentation annoncés par le SPW. Diminue-t-elle autant la part du Forem ? J'aimerais savoir si, dans l'ensemble de cette subvention, les frais stagiaires sont compris dans l'enveloppe des trois millions du fonds de réserve ou s'il s'agit d'une enveloppe complémentaire.

Vous parlez également d'un transfert, à la page 94 toujours, du financement structurel du Forem vers la Région wallonne.

Est-ce finalement une bonne chose, dans le sens où l'une des grosses difficultés que l'on risque de rencontrer, c'est le délai de subventionnement, donc, le délai de paiement. Ce sont beaucoup de facilités par rapport au Forem. Mais le fait de transférer le subventionnement structurel vers la Région wallonne ne va pas engendrer des difficultés. Comment comptez-vous répondre à cette difficulté, Monsieur le Ministre, par rapport au délai de paiement ?

M. Noiret (Écolo). – Madame la Présidente, j'imagine que l'on peut aborder les autres chapitres : sports et aéroports.

Mme la Présidente. – En fait, on a décidé de travailler de façon très globale. Donc, tout le monde prend la parole. Allez-y.

M. Noiret (Écolo). – Je m'en suis déjà largement exprimé – et vous le rappeliez tout à l'heure – dans le débat que nous avons eu dernièrement à propos des politiques aéroportuaires, mais je souhaitais le redire à l'occasion du débat budgétaire, c'est que dans le programme justificatif sur les aéroports, on fait un historique, un état de lieux. Il n'y a pas, à mon sens, suffisamment d'éléments qui indiquent les enjeux et les politiques qui vont se mener dans l'année qui vient. Vous allez me dire que c'est un maintien de ce qui existe déjà, mais je pense que pour la clarté du propos, un peu plus de précisions sur les politiques aéroportuaires menées ne seraient pas de mauvais aloi, puisque l'on indique dans le document qui nous est transmis, des choses que tout le monde connaît depuis un certain nombre d'années. Quand on parle de budget, ce qui compte, c'est évidemment ce que l'on va faire en 2012. Et on sait que singulièrement, en 2012, on doit revenir avec les nouveaux projets. Des enjeux nouveaux sont là.

Le deuxième élément concerne les politiques sportives. J'avais deux questions : quelle est la part réservée au plan Foot – cela n'apparaît pas, me semble-t-il, mais j'ai peut-être été distrait, de manière très claire ?

Par ailleurs, on indique à un moment donné qu'il y a des budgets consacrés au fonctionnement de l'intercommunale de Spa-Francorchamps, intercommunale dont le vote est passé d'ailleurs, qui est en liquidation pour être mise dans une autre structure. Là aussi, je crois que c'est intéressant d'être précis dans le propos. Question annexe à celle-là – je me souviens d'un ministre disant : « *Un Grand Prix à petit prix* » – : où en est-on ? Comment les choses vont-elles se développer dans les années qui viennent, ceci sans nécessairement remettre en cause quoi que ce soit, si ce n'est la bonne maîtrise de nos dépenses ? Nous avons dit dans la première partie de ces débats, combien tout cela devait être fait avec beaucoup de rigueur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Madame la Présidente, je voulais juste aborder, en quelques mots, la politique sportive comme vient de le faire mon collègue. D'abord, pointer de manière positive. On prévoit les moyens pour finaliser le développement de l'application informatique Cadasports. Il est effectivement très important d'avoir un cadastre à jour de nos infrastructures sportives. Vous avez pointé, Monsieur le Ministre, dans votre exposé, la modification du plafond qui arrive à 1,5 million d'euros quand cela concerne les projets des communes au lieu de 1,2 million d'euros pour le moment. Heureusement que nous avions votre exposé parce que cela ne se retrouve pas dans le programme justificatif. J'ai peut-être mal lu, mais je pense qu'il est intéressant d'avoir cet élément.

J'avais une question par rapport au Fonds relatif aux sports équestres. Je m'étonne que l'on garde toujours cette appellation dans les documents alors qu'en principe, sauf erreur de ma part, on ne devait plus appeler ce fonds « Fonds relatif au sport équestre » mais bien « Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique ». Je pense que l'on avait déjà fait la remarque l'année dernière. Ce qui m'interpelle davantage, c'est que le montant est le même que l'année dernière, ce qui est en soi positif. Mais comme on a une diminution, dont vous avez parlé tout à l'heure, de la recette en ce qui concerne les jeux et paris et que la recette liée à ce fonds c'est un pourcentage de la recette jeux et paris, je me demande où on va chercher le montant complémentaire. On a pour les jeux et paris, 27 millions d'euros en 2001 et 18 millions d'euros en 2002, soit une diminution d'un tiers. Comme on retient le même montant de 800 000 euros pour ce fonds pour la promotion de l'activité hippique, je voulais savoir si cela était bien prévu ou si c'était compensé par ailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je voudrais aussi saluer votre effort pour les APE parce qu'au-delà du fait que vous disiez que c'est pour les communes, c'est d'abord pour les gens, que ce soient les conseillers logement ou autres. Comme je le vois dans ma commune, c'est d'abord nos citoyens qui en profitent. Je trouve que dans cette période de crise, il est fort important de continuer à pouvoir offrir à nos citoyens tous ces services-là.

Par contre, vous nous avez parlé des conseillers sociaux et de conseillers «développement durable». Vous avez été fort court là-dessus. J'aimerais en savoir un peu plus.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Deuxièmement, par rapport à la SOWAER — on en avait déjà discuté la dernière fois et notamment pour tout ce qui concerne les missions de sûreté et de sécurité –, vous augmentez l'article budgétaire. Je suppose que vous allez dorénavant le laisser à cette même hauteur. Où en est-on par rapport au contrat de gestion 2011-2015? Avez-vous un peu plus de nouveautés depuis la dernière fois? Qu'en est-il de *PriceWaterhouse* depuis la dernière fois où on en a parlé?

Enfin, je voudrais revenir, comme mon collègue, sur l'article concernant la subvention *Euroskills*, AB 33.44 du PJ 21. Cela m'étonne fortement. L'année passée, tout le monde avait financé. Vous, M. Marcourt et Mme Simonet. Cette année-ci, à part Mme Simonet, il n'y a, dans le budget en tout cas, pas d'autre article budgétaire. Mais l'année passée, vous l'aviez déjà eu par ajustement en préciput. Je suppose que cette année-ci, alors que l'on doit l'organiser, on ne va pas encore leur demander en préciput parce que cela fait un peu «gestion à la petite semaine» et comme si on n'avait pas prévu de long terme alors que quand nous nous sommes rendus à Londres, nous ne vous avons pas entendu dire que le projet n'était pas intéressant. Donc, je m'étonne vraiment de ne voir aucun crédit ici. Mais c'est peut-être dans un autre article, dans les «villages métiers»...

Mme la Présidente. – S'il n'y a plus d'autres interventions, je souhaite signaler que ce matin, j'ai eu l'occasion de participer à une réunion des EFT-OISP de Mons-Borinage. C'est important de le dire parce que finalement, même dans le cadre d'une discussion budgétaire, même dans la majorité, on fait des réflexions par rapport au travail du ministre...

Bref, tout cela pour vous dire que le secteur est content du travail réalisé dans le cadre des groupes de travail mis en place pour élaborer la grande réforme des EFT-OISP suite au rapport Comase.

Je trouvais important de le signaler, tout en disant que je vous avais, Monsieur le Ministre, interrogé sur la question d'évaluation des filières, il y a quelque temps. Ils m'ont demandé quelle avait été votre réponse. Je leur ai répondu que je n'avais pas eu de réponse précise car les discussions étaient en cours et que vous aviez besoin d'un peu plus de temps avant de me répondre concernant cette évaluation. Je sais que les discussions avancent bien en tout cas pour le secteur. Il serait utile de nous répondre assez rapidement, même si je comprends que vous n'avez pas envie de dévoiler votre décret et vos textes. Vous pourriez tout de même donner quelques signes encourageants par rapport aux différentes demandes qui étaient posées au secteur, cela permettrait d'aller encore plus loin dans le contentement de celui-ci, chose que je voulais souligner dans le cadre du débat budgétaire.

Concernant l'impact des points APE, des montants relatifs aux points APE, il y a, je pense, la mention de pouvoir tenir compte des montants de l'année 2010. Or, jusqu'à présent, cela a toujours été relatif à l'année 2006. Là, lorsque l'on passe de 2006... on parle d'un montant de plus ou moins 700 000 euros de différence. Qu'en est-il? Pouvez-vous déjà dire qu'au niveau de l'impact, vous allez pouvoir l'intégrer au niveau de l'année 2012? N'est-ce pas possible? Je sais que c'est une demande additionnelle par rapport à toute une série de choses que le secteur demande, mais je pense que là, comme vous le mettiez dans votre programme justificatif, il y avait lieu d'en tenir compte. Ce sont des éléments encore importants.

Je voulais vous remercier pour les SAACE parce qu'il y a eu vraiment des avancées en la matière. Vous avez parlé des six SAACE agréées, cela veut donc dire qu'elles sont déjà agréées. Nous sommes en novembre 2011 et l'agrément est donné. Je voulais juste avoir cette précision-là parce que je trouvais que ce n'était pas assez clair.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ici, je dois vous donner des réponses d'une précision égale à *Google Street View*. Je ne peux rien vous cacher. Pardonnez-moi si, à certains moments, je consultais mes collaborateurs.

Je vais donc essayer de retrouver toutes mes fiches. J'ai dans les interventions, Mme Cornet, M. Disabato, M. de Lamotte, M. Noiret, Mme Barzin, M. Bayet et notre présidente, plus Mme Gonzalez-Moyano et M. Kilic. Je pense n'avoir oublié personne.

Mme Cornet rappelle évidemment l'importance du budget Forem. Je veux la remercier parce que, tout à l'heure, m'adressant à M. Jeholet, je disais que l'opposition ne dispense pas de reconnaître de temps en temps des avancées positives ou des améliorations. Je veux la remercier à double titre.

Un, pour son constat et deux parce qu'elle y a participé. Nous avons eu la chance, le bonheur, et peut-être aussi l'intelligence, de tenir compte de tout le travail qui a été accompli sous la précédente législature : les différentes commissions s'étaient assemblées, la Cour des comptes, les audits. Tout cela a nourri largement la réforme du Forem. Cette réforme est compliquée parce que nous devons la faire à budget constant. Il faut donc être plus exigeant, je suis d'accord avec vous, quant à l'efficacité du Forem, quant au suivi des demandeurs d'emploi. Et vous ne m'en voudrez pas non plus d'ajouter, quant à l'attente des entreprises. Parce que pour moi, l'un ne va pas sans l'autre. D'où, vous le savez, la motivation de mon choix, partagé par le gouvernement, d'y emmener un chef d'entreprise notoire, même à résonance internationale. Tout cela a dû se faire difficilement, mais je tiens vraiment à remercier les partenaires du comité de gestion puisque tout cela était avalisé tant par le banc patronal UCM-UWE que par le banc syndical, même s'il reste quelques frustrations, notamment quant à la progression du nombre de statutaires. On ne va pas pouvoir en un seul exercice budgétaire en rattraper dix du Forem. Nous sommes pour le moment à 11 % de statutaires, je me suis engagé à les augmenter et quant aux effectifs, les recrutements, c'est vrai qu'il y a eu des recrutements mais qui coïncidaient essentiellement aux départs naturels.

Nous avions convenu avec M. Méan et avec M. Labille que là où il y avait des départs, on les remplaçait par des conseillers référents uniques. Ce qui permet, à volume constant, de déplacer et de spécialiser certains agents. Nous sommes dans l'enveloppe, si j'ose dire, de la lettre de mission dont avait bénéficié M. Méan en 2006, c'est-à-dire les 3657 équivalents temps plein. C'est d'ailleurs sur ce terrain-là que nous nous sommes engagés vis-à-vis du monde syndical maison, merci de l'appréciation positive. Vous m'invitez, c'est normal, c'est la vigilance d'un parlementaire surtout de l'opposition.

Pour l'accompagnement personnalisé, instauré depuis le 1er janvier, je vous ai transmis tout le rapport d'évaluation, avec des 84 % de satisfaction dans le chef des demandeurs d'emploi et 80 % dans le chef des conseillers.

D'autres dispositifs nouveaux feront l'objet d'une évaluation, cela va s'en dire, et d'une évaluation contradictoire avec les partenaires sociaux.

Mme Cornet (MR). – Pourquoi ne pas en tenir informé le parlement ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La meilleure preuve, c'est que le premier document que j'ai reçu, je l'ai distribué. Je ne sais pas faire mieux. Je suis venu le présenter lors d'une question parlementaire et j'ai distribué le rapport à tout le monde. Je ne peux pas faire plus.

La seule réserve que je me donne, c'est que s'il y a un rapport qui met en cause un tiers, que ce tiers puisse réagir, qu'ensuite, il vienne au gouvernement, qu'il fasse peut-être l'objet d'un suivi ou d'une décision et c'est seulement après que le gouvernement en ait pris connaissance et l'ait approuvé que je vous le transmets.

Pour les MIRE, cela prend un peu plus de temps, vu la difficulté de rentrer dans le corps de chaque MIRE et nous ne sommes pas seuls à poser des questions puisque j'ai vu que le banc syndical des MIRE interpellait maintenant les pouvoirs organisateurs.

Oui, il y aura bien une évaluation, cela va s'en dire. D'ailleurs, cela fait partie de la logique du nouveau contrat de gestion. Je ne dirais pas à tout moment, parce qu'il ne faut pas être excessif mais, après une période pour pouvoir mesurer, étalonner l'efficacité d'une mesure, peut-être la modifier le cas échéant.

Vous avez remarqué, parce que je m'y étais engagé, les crédits de communication que vous aviez ciblés sous la précédente législature ont évolué à la baisse. Là il y a un effet « Cornet ». Je m'y étais engagé, on l'a suivi. C'est aussi cela, et je le dis très sérieusement, le travail parlementaire. Outre les effets de manche que les uns et les autres peuvent parfois avoir, il y a aussi un travail de fond. C'est aussi un travail d'évolution et d'évaluation. En cela, je remercie Mme Cornet qui, depuis 10 ans, reconnaissons-lui ce mérite, suit l'emploi et j'ai presque envie de dire : marque le Forem.

En ce qui concerne l'IFAPME, effectivement, il y a eu des mouvements en sens différent, il y a des crédits qui augmentent pour l'offre de formation dans la construction durable, d'autres sont en diminution mais ils feront l'objet d'une compensation dans le cadre – et je réponds à Mme Gonzalez – de la répartition des boni des années précédentes.

J'avoue que nous n'avons pas encore eu le temps, non pas de voir Jacques Bounameaux parce qu'on le voit très régulièrement, mais la date est convenue avec lui et Jacques Devergnies pour procéder à la reventilation des boni ou, plus exactement, des non-consommés. Cela va nous permettre de régulariser la situation. En cela, M. Duchêne a vu juste, une fois de plus. Que dit-il ? Quand il n'y a pas d'indexation, quand il n'y a pas d'augmentation et que les volumes d'heure ont tendance à gonfler, il faut bien trouver une réponse. On peut provisoirement, transitoirement la trouver dans les comptes de réserve ou dans les non-consommés, sachant que, d'année en année, ce type de réserve diminue. Cependant, tout à l'heure, je voulais le dire à M.

Duchêne, nous avons adopté, pour le Forem, une perspective pluriannuelle. En effet, on a un montant sur le compte de réserve, on peut rencontrer beaucoup de politiques et puis, l'année suivante, le compte de réserve diminue. On le voit bien : de 120 il est retombé à 94 et il va tomber à 74.

J'ai voulu rompre avec cette politique en assurant une perspective pluriannuelle. Cela signifie que le compte de réserve emporte lui-même des réserves puisqu'on les diffère sur plusieurs années. Cela aussi, c'est un élément prudentiel.

Nous pourrons répondre à l'interrogation de l'IFAPME dont je veux ici saluer le grand travail, l'efficacité. J'aime à dire à Jacques Bounameaux : «*La preuve que tu travailles bien est qu'il n'y a quasiment jamais de question*». Il en est autrement pour le Forem, les MIRE, les EFT et les SAACE. Cela ne veut pas dire qu'ils ne travaillent pas bien, rassurons-nous. Mais, en ce qui concerne l'IFAPME, c'est pour cela que je me permets d'insister pour aller visiter leur centre. Vous serez vraiment conquis et convaincus.

(Réaction de M. de Lamotte)

Vous me l'aviez demandé, mais vous aurez une belle récompense à la fin de la visite. Je ne l'ai pas eue, mais M. Mattart y est resté deux heures et a pu déguster tous les produits qu'ils produisent.

Pour ce qui concerne le programme «promotion de l'emploi», MIRE, SAACE, tous les crédits ont bel et bien été prévus avec les augmentations.

Il y avait une convention que Mme Cornet avait signalé de 900 000 euros mais pour lesquels la Cour des comptes, dans une précédente publication, avait demandé le transfert vers le SPW et c'est ce qui fait que ce montant-là a quitté le Forem pour aller au SPW. Il s'agit juste de se conformer à la Cour des comptes. C'est l'effet «Cour des comptes».

Pour ce qui concerne les APE, M. Bayet, Mme Cornet et Mme Gonzalez m'ont demandé : combien ? L'appel à projets avec Mme Tillieux, pour tout ce qui concerne les matières sociales, l'accompagnement des aînés, du monde handicap, il y a 260 postes nouveaux pour l'année 2012. Pour ce qui concerne l'alliance emploi-environnement, cela concerne des APE marchands, des APE non marchands et des APE d'organismes professionnels, je pense à la Confédération de la construction et les pouvoirs locaux, bien évidemment. Pour compléter, vous le direz à M. Jamar, dieu sait s'il attend son conseiller, s'il n'est pas distrait, il devrait pouvoir l'avoir cette année puisqu'on a prévu 195 nouveaux postes. Voilà qui devrait, en tout cas, combler les lacunes des uns et des autres : 260 et 195 pour être tout à fait précis.

Pour ce qui concerne les appels à projets pour les EFT – OISP, il y a 1,430 million d'euros, nous allons lancer un appel à projets, déjà certaines ASBL ont manifesté leur intérêt mais, là, ce n'est plus du financement structurel, c'est un financement sur projet.

Mme Cornet a posé une excellente question sur les stagiaires formation. Qu'elle se rassure ! Le montant se trouve inscrit dans le compte de réserve, c'est 1 945 200 millions d'euros dans le compte de réserve. Il est donc bel et bien programmé, pas de changement en la matière.

(*Réaction de Mme Cornet)*

Il faut les faire travailler un peu. Je soupçonne M. Gallien peut-être d'avoir oublier quelques feuilles pour justifier sa grande connaissance et son expertise. En effet, les comptes du Forem, il ne les a jamais quittés, mais ils s'améliorent.

Pour la question vraiment chirurgicale et pointue de Mme Cornet sur le programme 21.43.01, il y a effectivement des moyens d'action de 40 000 et des moyens de paiement de 120 000 d'euros pour exécuter des conventions de projets pilotes nés en 2011 et que nous devons honorer en 2012. Cela représente 120 000 d'euros pour quelques projets très limités de 2011.

Le plan Airbag est dûment budgétisé puisqu'il l'est déjà depuis deux ans. Les crédits sont attendus. Pour les crédits d'adaptation – programme 22 – il y a effectivement une diminution d'un million au profit des chèques- formation langues. J'ai rencontré l'attente de M. de Lamotte qui est très exigeant et qui suit de très près toutes les formations langues. Le succès était tel qu'il a fallu ajouter un million d'euros parce que les crédits nous manquaient. Par contre, les crédits d'adaptation connaissent moins de succès dans le chef des entreprises. Le montant est reconduit, mais il est glissé dans le fonds de réserve puisque le montant des dépenses est plus aléatoire tandis que, dans les chèques-formation, on va encore certainement battre des records en 2012.

Mme Cornet (MR). – Cela correspond donc à mon analyse qu'ils ne rencontrent pas le succès escompté.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est exact.

Mme Cornet (MR). – Y a-t-il une explication à cela ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – On va revoir le banc patronal. On a prévu les crédits, mais on les a mis dans le compte de réserve puisque les

chèques- formation, eux, il y a une très grosse attente.

Je vous assure que tout ce qui est linguistique, nos concitoyens ont bien compris l'avantage de posséder ou de maîtriser, ne fusse que partiellement, une seconde langue. Ils l'ont bien intégré. On le voit bien pour les double rhéto, pour les bourses d'immersion, pour les chèques-formation, pour Wallangues,... Je pense qu'on n'a jamais dépensé autant parce qu'il y a un appétit. Ce qui est très intéressant dans Wallangues, c'est que, au bout du compte, il y a une certification. Cette dernière est reconnue au niveau européen. Cela vous permet de dire quand vous allez voir une entreprise : «*J'ai tel niveau en matière linguistique*».

Vous pouvez commencer vos cours dès ce soir avec correction phonétique, correction grammaticale, correction de vocabulaire, tout est prévu. C'est une petite merveille.

Il y avait une demande du Plan Marshall 2.vert, Mme Cornet voulait voir clair.

Dans le Plan Marshall 2.vert, il y a 107,723 millions d'euros au niveau de l'emploi :

- promotion des métiers verts : 195 000 euros ; non verts, si j'ose dire, 1,106 million euros
- analyse des compétences – le screening – : 3,503 millions d'euros pour les non verts, et 79 et 123 pour les verts ;
- intermédiation, c'est la rencontre des employeurs à dressage individualisé : 1,614 million d'euros ;
- essais Métiers : 2,258 millions d'euros dont 1,920 million non vert, 338 vert ;
- plan langues : 150 000 heures de formation ; 1 392 bourses pour 8,778 millions d'euros ;
- les chèques éco-climat, c'est uniquement vert : 906 000 d'euros ;
- préqualification, uniquement vert : 1,430 million d'euros ;
- formation qualifiante : 4,982 millions d'euros, formation verte, 5,467 millions d'euros non vert. Ce qui fait un total de 4,449 millions d'euros ;
- les centres de compétence : 625 000 heures : 3,775 millions d'euros pour les non verts, 697 millions pour les verts, sachant que IFAPME a une augmentation très sensible pour ce secteur ;
- les pôles de compétitivité, très important : 6,540 millions d'euros, avec un appel à projets ;
- l'alternance : 32 000 heures de formation pour 36,536 millions d'euros en non vert et 10,380 millions d'euros en vert. Total : 46,916 millions d'euros ;
- les APE : 60 200 euros, ce sont des compléments, de reconduction ;
- enfin, job coach : 607 millions d'euros.

Cela fait donc au total : 107,723 millions d'euros vert et non vert.

Je crois en avoir ainsi terminé pour la partie de Mme Cornet.

J'en viens pour M. Disabato. L'audition de Mme Van Bockstael et de M. Hansen, je vous proposerais d'attendre un peu. En effet, M. Hansen va présider son premier comité de gestion le 13 décembre.

Nous allons lancer le profil de recrutement de l'administrateur général adjoint, en fonction du nouveau Contrat de gestion et puis il y aura les promotions qui s'ensuivront. Je pense donc que pour le début de l'année prochaine...

Mme Cornet (MR). – Ce sera encore un cdH ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Eh bien non. Je ne fais qu'avec les candidats qui se présentent ! J'avais le choix, avec le gouvernement.

En ce qui concerne les nouveaux transferts, Monsieur Disabato, si je peux me permettre, c'est un montant beaucoup plus important. Ce sont 4,4 milliards d'euros. Vous imaginez ? Quand tout cela va tomber dans l'escarcelle de la partie wallonne, la politique de l'emploi, cela va encore augmenter. Mais ce sera un des éléments clés. Comment faire pour accueillir le contrôle de la disponibilité des chômeurs, la gestion des ALE, du congé éducation, les titres services... Il y aura assez bien de compétences à discuter. On s'y prépare, mais je vous avoue qu'on doit encore avoir des débats au sein du gouvernement, notamment sur qui va contrôler la disponibilité. À titre personnel, je ne m'en suis jamais caché, je considère qu'il faudrait un autre organisme que le Forem. On ne peut pas être à la fois le conseiller, le formateur et le contrôleur ! Mais cela n'engage que moi. Nous aurons le débat au gouvernement.

La prolongation de groupement des employeurs, question extraordinaire. C'est tout à fait exact. Il y avait 50 000 euros pour un projet pilote à Liège, et nous allons faire l'identique à Charleroi. Je ne sais pas si c'est cela qui a motivé votre question, mais c'est probable. Ou, tout au moins, c'est ce que vous espériez. Vous voilà donc satisfaite, j'imagine, et sur la question, et pour Charleroi. C'était M. Disabato qui posait la question. Je m'en veux, excusez-moi ! Je prête beaucoup à Mme Cornet, mais je rends à César ce qui appartient à César !

Pour ce qui est des cellules de reconversion, Monsieur Disabato, il y a un montant de 2 761 000 d'euros. Je ne vous cache pas que j'avais introduit respectueusement une demande au ministre du budget et au gouvernement. Elle n'a pas été

exhaussée dans un premier temps, mais le Gouvernement a convenu que s'il devait y avoir un grand nombre d'entreprises qui le sollicitait, manifestement, à l'ajustement budgétaire, nous devrions y pourvoir car c'est une priorité pour nous. Du reste, M. Mattart s'y est rendu. Il a d'ailleurs proposé de se constituer otage à la place de la direction, mais l'ayant vu, ils n'en ont pas voulu ! Donc, ils ont libéré tout le monde ! Grâce au procureur aussi, reconnaissons-le !

Pour ce qui concerne les APE marchand et jeunes, vous avez tout à fait raison, Monsieur Disabato. Le taux de consommation avoisine un gros 80 %. Et encore, pour y arriver, nous devons saturer et *overbooker* les promesses de contrats. En fait, on en donne trois fois plus que de crédits et, malgré cela, nous n'arrivons qu'à 80 %. Pourquoi ? Parce qu'il y a un grand nombre d'entreprises qui ne recrutent pas, bien qu'elles aient sollicité l'aide de la Région wallonne.

Deux éléments. Premièrement, les APE jeunes, reconnaissons-le, sont concurrencés et complétés par le Win-Win qui est plus intéressant que notre dispositif. Bon, c'est le Fédéral, tant mieux ! Pour ce qui est des APE marchands, là, de toute façon, je viendrai avec un décret l'année prochaine. Nous mettons un point final à la note d'orientation qui doit être déposée au gouvernement. Pourquoi ? Le régime qui a été notifié par mon prédécesseur arrive à échéance le 31 décembre 2012 à la Commission européenne. Il faut donc un nouveau mécanisme. Nous sommes donc en pourparlers avec les partenaires sociaux. Ensuite, on fera la note. Elle est quasiment terminée. Ce sera une réforme importante. Je le dis tout de suite. Elle va intégrer, pour autant que le gouvernement l'accepte, une priorité pour les plus de 50 ans. Dans toutes nos statistiques, ceux-là ne diminuent jamais. Alors que pour les jeunes, par exemple, sur dix ans, nous sommes passés de 65 000 demandeurs d'emploi à 52 000. Cela s'est vraiment accéléré ces derniers temps.

Pour Forem formation, Monsieur Disabato, il y a un petit recul parce que c'est le transfert des crédits de « Lire et Ecrire » au SPW. De nouveau, on nettoie ce qui ne doit pas être au Forem. On les met structurellement au SPW. Il y a eu différentes recommandations. Mais cela ne change absolument rien pour les bénéficiaires. C'est simplement la DGO6 à la place du Forem.

En ce qui concerne *Euroskills*, il y a eu, en 2011, 1 850 000 en moyens d'action, 1 000 000 en moyens de paiement. Par conséquent, il y aura encore un complément à inscrire à l'ajustement et encore à l'initial 2013. Je le dis pour M. Bayet et M. Disabato qui m'ont posé la question. Le temps que toutes les factures nous rentrent. Le processus est bien sous contrôle avec des compléments de crédits pour les villages métiers parce que, à l'origine, il n'y avait que deux villages métiers prévus. Cela me semblait très peu. J'ai donc demandé à l'IFAPME qu'on en fasse un par province.

Pour M. de Lamotte, le capitaine du paquebot qui surveille l'évolution du Forem, son évolution est assez notoire. Elle participe à la volonté du gouvernement de renforcer son efficacité. Vous avez marqué votre soutien et votre appréciation positive sur l'indexation APE. C'est pour tout le monde. Pour les intéressés mais également pour les employeurs parce que, à défaut, ce serait ceux-ci qui auraient dû le faire.

Le service francophone des métiers qualification est important. C'est le pont entre la formation et l'enseignement. J'espère que nous allons pouvoir progresser, notamment dans la valorisation qui est déjà acquise de l'IFAPME avec les CQ6 et nous devrions pouvoir poursuivre pour les chefs d'entreprise moyennant un crédit à la promotion sociale pour accéder au BAC, ce qui serait une belle évolution et une belle reconnaissance pour l'IFAPME.

Voilà ! Merci de votre appréciation. Vous me demandez la langue des signes, je dois vous avouer que le coût technique sera très élevé. Cela nécessiterait un complément de marché public et je ne suis pas sûr que l'opérateur puisse le réaliser. Ce n'est pas très simple sur le plan technique. Cependant, on n'oublie pas les malentendants.

Monsieur Noiret, concernant le sport, là, c'est en fonction des demandes. Généralement, nous tournons autour des 15 millions d'euros dans les crédits infrastructures sportives, essentiellement les terrains synthétiques, l'adaptation des vestiaires, l'adaptation plafonnée pour les buvettes. Nous donnons la priorité pour des installations qui sont désuètes ou qui ont une fréquentation trop importante. Exemple, à Chaudfontaine, ils n'ont que deux terrains. Nous les avons complètement rénovés en terrains synthétiques, eu égard au succès du club de Beaufays, pour être tout à fait précis.

À Wartet, les vestiaires n'en avaient que le nom. Là, je crois qu'on a vu le summum de l'inadaptation des locaux footbalistiques. C'était vraiment épouvantable ! On essaye, là aussi, de poursuivre dans cette matière.

En ce qui concerne les aéroports. Quels sont les nouveaux projets ? Il y a la poursuite du plan d'investissement. Il y a la poursuite de l'insonorisation, et puis il y a la construction, sur fonds propres, de parkings d'avions à Charleroi. En effet, avec le dernier avion basé de Ryanair et moyennant la place de parking de réserve qui est obligatoire, nous sommes au complet.

Les travaux ont commencés sur fonds propres et c'est la logique que je veux poursuivre. Il faut

amener la société d'exploitation, eu égard aux dividendes qu'elle génère, eu égard à l'actionnariat privé, à financer un certain nombre d'infrastructures. Il y a d'ailleurs une deuxième phase qui est prévue pour l'agrandissement des parkings. Si vous ajoutez à cela, l'exploitation des heures creuses dans l'aérogare actuelle qui fera l'objet d'une extension pour 2016, nous devrions pouvoir accueillir encore un grand nombre de passagers.

Vous avez vu les bons points que M. O'Leary nous a et s'est donnés à lui-même. Il a le sens de la communication, mais il n'empêche : quatre destinations en plus et un avion basé, c'est quand même important. Ça, c'est de la création d'emplois directs et indirects. J'ai lancé un appel à *Brussels Airlines* puisque quand on voit la structure des coûts dont doit s'acquitter *Brussels Airlines* à Zaventem par rapport aux 2 euros qu'ils acquitteraient chez nous, nous pourrions, sans la moindre difficulté, déjà aujourd'hui faire décoller des avions de Charleroi vers la côte est américaine, vers certaines destinations sud-américaines ou encore vers le Nord-Afrique. Ce serait une belle possibilité, à la fois pour sauver de l'emploi à *Brussels Airlines*, pour réduire son déficit qui est quand même de 80 millions d'euros et favoriser l'essor et la croissance à Charleroi.

Tout cela au plus grand bénéfice des riverains ! En effet, à Charleroi, nous avons pris les mesures de rachat d'insonorisation, ce qui n'est pas le cas pour Zaventem, et ce qui nous émanciperait aussi des reproches de nos amis du Nord qui rappellent que Zaventem est un aéroport en territoire flamand ! On ne mesure pas l'avantage que nous avons pris avec toutes les mesures environnementales, et à Liège, et à Charleroi, en plus de la dynamique que nous avons générée. Cela reste pour moi le plus beau projet de cette décennie !

Rien n'est parfait ! Tout doit s'améliorer. Dans les projets 2012 il y a la réalisation du *benchmark* que je vous avais indiqué lors du dernier débat.

Deux derniers points, c'est l'évolution de l'actionnariat à Charleroi, puisque là nous sommes avec un double droit de préemption. Nous, à travers le Holding communal ; SAVE à travers sa convention dans *Belgium Airport*. Donc, M. Marchi a demandé à me rencontrer, mais il ne savait pas venir en Belgique, je devais aller à Venise. Les travaux budgétaires ne me permettaient pas d'y aller pendant le mois de décembre. Ce sera probablement pour le début de l'année prochaine.

Monsieur Eerdekens, je vous invite, si vous voulez voir un bel aéroport, à aller voir celui de Marco Polo. C'est un aéroport exceptionnel et celui de Trevise. Ils sont d'ailleurs gérés, l'un et l'autre, par le groupe SAVE.

En ce qui concerne Liège, nous sommes toujours à l'écoute de tout investisseur, connu ou moins connu, susceptible de favoriser la croissance des activités à Liège.

Dès demain, nous allons poursuivre le travail de l'environnement d'un côté et, de l'autre, poursuivre le travail de la croissance de l'emploi et du développement économique. Je pense que nous restons extrêmement optimistes puisque nous venons de traverser une crise économique et financière grave – et elle n'est pas finie – et malgré cela, nous continuons à avoir des taux de croissance très importants à Charleroi et à Liège.

Et croyez-moi, lorsqu'on discute avec des responsables flamands, ils sont toujours éberlués de notre succès. Du reste, VTM a fait une émission spéciale sur les raisons du succès des aéroports wallons et de l'échec des flamands. Parfois, c'est plaisant à voir en la matière.

Le dernier point concerne le nouveau programme européen, pour lequel on nous avait fait le reproche, dans les aéroports, de ne pas avoir rentré le dossier. Nous ne pouvions pas le faire puisqu'il fallait des aéroports situés dans des villes de plus de 500 000 habitants, et là, même en additionnant Charleroi et Liège, on n'y arrivait pas. Nous n'étions donc pas éligibles et il n'y a pas de regret à avoir pour les aéroports.

(Réaction de M. Noiret)

Vous vous posez la question pour le TGV Carex, c'est autre chose.

M. Noiret (Écolo). – J'ai bien compris, Monsieur le Ministre, que vous parlez du TGV Carex mais vous dites « ville de 500 000 habitants ».

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, le programme est destiné aux transports mais les aéroports ne sont pas concernés s'ils ne sont pas situés dans une ville d'au moins 500 000 habitants. Cela ne correspond ni à Liège, ni à Charleroi.

M. Noiret (Écolo). – Il faut donc que la ville compte 500 000 habitants et pas la région.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Bien sûr. Il reste subsidiairement le TGV Carex où l'on peut encore rentrer des dossiers, notamment pour une liaison Liège-Paris. Je tiens à rassurer tout le monde, nous sommes vraiment agrafés sur ce dossier.

En ce qui concerne Francorchamps, je reconnais bien là M. Noiret, oui, « Grand Prix à petit prix », cela reste un gros prix. Sinon, j'ai toujours des regrets, je vous l'ai déjà dit lors de la commission

spéciale, sous la précédente législature, c'est que le coût que cela induit pour la Wallonie est égal aux recettes TVA. Donc, si nous avions un vrai Grand prix national, nous n'aurions pas de problème. Mais c'est un Grand Prix wallon et c'est là qu'il y a une grosse difficulté. Quand tout à l'heure, je vous indiquais que, excepté le Plan Marshall 2.vert, le cofinancement européen, l'AWIPH, les communes, tout était discutable, je vous confirme que tout est discutable. J'ai rencontré M. Davignon lors du Grand Prix, j'ai bien pris connaissance de son projet d'un Grand prix sur deux et voilà déjà une piste d'économies potentielles. Encore faut-il que le Castellet se porte candidat car, pour le moment, ils n'ont pas encore confirmé leur intérêt eu égard aux coûts que cela suppose.

On voit donc que dans la carte des grands prix, il y a un déplacement vers des pays émergents ou asiatiques, qui ont des moyens que nous n'avons pas puisqu'on a même vu une ville faire, pour des raisons de transmission, un grand prix nocturne. Je ne sais pas si vous avez vu la dépense d'éclairages exceptionnelle que cela a supposé pour pouvoir faire un grand prix de manière vespérale.

Madame Barzin, le cadastre «sports», je vous l'avais promis, à vous et à d'autres, il devrait se terminer en 2012. L'objectif est d'avoir vraiment un système informatisé où on peut vraiment aller sur un site *web* demander où faire du sport, à quelles conditions et dans quel type d'infrastructures.

En ce qui concerne le fonds hippique, je vous avais indiqué que le gouvernement m'avait demandé de le reprendre pour essayer de le dynamiser. Il y a une subvention annuelle de 900 000 d'euros et il y a un prélèvement sur le fonds hippique de 800 000 d'euros. Où en sommes-nous en 2011 par rapport à la situation que nous avons connue ? La situation s'améliore considérablement et je veux rendre hommage aux jockeys que j'ai délégués pour faire tout cela puisque le chiffre d'affaires en 2009 était de 744 273 d'euros et, en 2011, nous sommes pour le moment à 1 688 000 d'euros. C'est important parce que le nombre de journées de courses augmentent, on est passé de 47 à 56. Le nombre de courses est aussi en augmentation de 391 à 421. Le nombre de courses PMU, rappelez-vous l'accord – M. Crucke était un peu sceptique lors de notre petit déplacement à Paris – est passé de 6 courses PMU à 169. Je pense que le sauvetage de cet hippodrome, qui a, reconnaissons-le, pendant plusieurs années, connu un statu quo assez évident, est une chose importante. Aujourd'hui c'est l'accord avec le PMU que nous avons passé qui fait toute la différence. Du reste, les recettes PMU pour l'organisation des courses sont passées de 12 859 d'euros à 1,9 million d'euros, ce qui va bien sûr nous permettre alors, selon la technique du PMU en France, d'avoir des retombées pour l'hippodrome.

Vous allez me demander pourquoi, dès lors, je ne diminue pas les dotations.

Nous avons des frais de pistes. Regardez l'évolution. À un autre moment, on aurait dû le prendre sur le budget wallon. En relançant l'activité, en trouvant un partenariat public-privé, un peu comme on le fait pour le cyclisme, nous avons des frais de pistes pour 1,39 million d'euros, et des investissements divers de 321 000 d'euros. Et vous ne voyez pas la différence dans le budget. Tout à l'heure, je disais à M. Noiret : «*Privilégions les dépenses qui peuvent nous apporter des conséquences favorables*». Ici, deux titres : l'emploi, l'activité sur Ghlin mais surtout les recettes que tout cela va générer lorsque nous aurons la licence pour les paris en ligne. Nous allons avoir une activité rentable, ce qui va nous permettre, peut-être en 2012 mais sûrement en 2013, à travers le fonds hippique, de venir en aide à d'autres activités hippiques que celle de Ghlin.

Je vous remercie de votre confiance. La cohérence de la politique que nous avons menée est visible.

Mme Barzin (MR). – C'est effectivement intéressant par rapport à l'activité mais cela ne répond pas à la question par rapport aux 800 000 euros parce qu'en fait, il y a une diminution de la taxe sur les jeux et paris en agence, ce qui est très bien car on avait eu un long débat ici en commission, il y a un peu plus d'un an. On aura forcément des recettes en moins. Comme le versement à l'hippodrome est un pourcentage de ces recettes, comme les recettes diminuent, je ne vois pas bien où on les trouvera.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – D'abord, vous avez vu que les activités hippiques sont beaucoup plus importantes, il y a plus de courses. On a eu le débat avec la Cour des comptes tout à l'heure. Effectivement, nous sommes en recul en 2011 par rapport à l'objectif. Pourquoi ? Le Fédéral, et je ne l'accable pas mais c'est une vérité élémentaire, aurait dû nous fournir le cadre législatif et des arrêtés en janvier 2011. Cela n'arrivera finalement que fin de cette année. Il n'y a donc pas encore de licence pour les jeux en ligne, ce qui sera le cas l'année prochaine. J'espère qu'en 2012, nous allons pouvoir avoir les objectifs atteints. Par contre, pour les jeux réels, dans les agences, nous avons diminué le crédit. Pourquoi ? Outre la baisse de l'imposition que vous souhaitiez tous, on a constaté que dans le cadre du transfert de la compétence, nous avions bénéficié une année d'un solde budgétaire dû par le Fédéral pour des exercices précédents, ce qui ne nous avait pas été mentionné. Donc, nous pensions, dans un premier temps, que c'était la recette de l'année et, en fait, c'était une recette cumulée. Par souci de vérité, nous avons

donc réactualisé le chiffre à la production d'une année en la matière.

La décision du gouvernement qui vient de tomber par les dépêches prévoit un prélèvement sur base d'un pourcentage, avec un minimum de 800 000 euros. Donc, à terme, tout le système de la subsidiation du financement de l'hippodrome de Ghlin sera complètement revu.

Notre objectif est de le rendre, comme les aéroports, de plus en plus *self-supporting*. Et c'est normal. On n'a pas vocation de durablement financer un hippodrome. On crée les conditions, on donne l'outil et puis, il doit y avoir une activité qui le supporte, sinon, à quoi bon ? Et cette philosophie, je l'ai pour l'hippodrome, je l'ai pour les aéroports, je l'ai pour les aérodromes.

Pour M. Bayet, je vais donner les chiffres précis pour les APE. Pour les montants identiques, on a capé les montants pour la sécurité. Donc, en 2015, nous aurons ainsi fait une économie de 85 millions d'euros, ce qui est remarquable parce que les aéroports montent en puissance, réalisent des bénéfices, et il est donc logique qu'ils prennent le relais. C'est d'ailleurs ce qui nous permet de nous mettre en parfaite conformité et d'être en parfaite sérénité par rapport à l'UE. Nous sommes de plus en plus dans un modèle vertueux avec une société de gestion qui investit et qui rémunère son actionnaire.

Le contrat de gestion de la SOWAER sera rédigé à l'issue de l'examen des conclusions de l'étude stratégique, fin de l'année, début de l'année prochaine au plus tard. L'étude est terminée et la SOWAER m'enverra ses commentaires, avec ceux de *Liege Airport* et BSCA.

C'est d'ailleurs extraordinaire parce qu'on a déjà publié quelques pages et votre serviteur ne les a pas. Je peux vous le dire, je ne les ai pas. On attend mais il faut colmater les brèches parce qu'il y a certains passages qui ont suscité de l'émoi.

(Réaction de Mme Cornet)

Pour répondre aux questions de Mme Kapompolé, en ce qui concerne les OFT/OISP, c'est Mme Marie-Françoise Sanglier chez nous qui mène les négociations avec l'Interfédération, l'Inspection des finances, et la DGO6 pour revoir le décret. J'espère pouvoir aboutir en 2012 en la matière. Pour ce qui concerne le problème des APE, nous avons des difficultés parce que nous n'avons pas encore tous les chiffres nous permettant de les identifier.

On n'a pas pu estimer l'impact des points APE relatifs à l'année 2011 car l'information cadastre n'était pas disponible. À voir donc à l'ajustement 2012. Mais on n'a pas les chiffres.

Franchement, mon souci, ma résolution, c'est qu'au niveau de l'OFT, des OISP, des MIRE, et des SAS, l'on soit en parfaite conformité avec la législation, l'indexation, même s'il faudra revoir les décrets. Ce sera en concertation avec eux. On écrira à deux mains, un peu comme nous avions fait à l'UCM.

Madame Gonzalez, j'ai expliqué les choses pour l'IFAPME. Je pense qu'avec les moyens non consommés, nous allons pouvoir rencontrer votre attente et celle des responsables de l'IFAPME, dont je ne peux encore que souligner la grande efficacité.

M. Kilic me questionnait sur les MIRE, à propos des retards. Il y aura bien indexation. On a pris du retard cette année-ci. Je vais quand même répéter ce que je vous ai dit en séance publique. Un, les APE ont été payées tous les mois. La partie Forem l'a été. Les MIRE ont le droit de critiquer, mais il y a aussi un devoir de vérité. Cette partie-là a été acquittée. Cela représente presque deux tiers des moyens. Ce sont les moyens DGO6 qui ne sont pas arrivés à cause du renouvellement des agréments. En effet, pour le moment, il y a l'opération d'évaluation du renouvellement d'agrément. Tout cela va rentrer dans l'ordre, ce qui ne va pas vous dispenser de voir que certaines MIRE ont des réserves aussi importantes que leur budget. C'est le travail que nous sommes en train de faire.

Un certain nombre de crédits quittent effectivement le Forem pour le SPW, pour stabiliser ceux-ci. C'est d'ailleurs la demande des organismes eux-mêmes, parce qu'ils préfèrent le confort de la DGO6. Là, le crédit est dédicacé alors qu'au Forem, il peut toujours y avoir un certain nombre d'aléas entre les différentes politiques décidées par le comité de gestion.

J'ai été un peu long mais il y avait beaucoup de questions.

M. Kilic (PS). – Juste une précision, Monsieur le Ministre. Je me suis peut-être mal exprimé. Si vous pouviez juste me donner le montant global alloué pour 2011 dans le budget pour les MIRE. Quand je dis montant global, c'est le Forem, Région wallonne et APE. Et la même chose pour 2011. En fait, j'arrive à deux chiffres et l'écart est un peu trop important. Cela fait une augmentation de presque 17 %, donc peut-être y a-t-il quelque chose que je n'ai pas compris dans le mécanisme de calcul.

J'ai 11 251 675 d'euros pour 2011 et j'arrive à 12 712 000 d'euros. Je ne comprends pas très bien le calcul pour 2012.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – En 2012, le SPW a 5 977 478 d'euros. Pour la partie Forem, je précise hors APE, la partie bonus – le financement des MIRE est un mécanisme assez

compliqué –, c'est 3847207 d'euros. La couverture du déficit SPW est de 1650182 d'euros. Ce qui fait un montant total de 5497389 d'euros.

Le montant, en 2011, était de 11474866 d'euros. La partie SPW était la même – 5977000 d'euros – et il y avait les compléments Forem. Voilà pour les montants exacts.

Si vous voulez, on peut mettre en annexe du rapport, le détail chiffré. Le financement des MIRE est assez compliqué parce qu'en fait, vous avez, pour les onze MIRE, onze fois 125000 euros pour les trois premiers travailleurs. Puis, il y a un mécanisme variable de un à vingt stagiaires, ce qui donne un équivalent temps plein. Les stagiaires sont payés 1350 euros, ce qui constitue un montant de 264,58 équivalents temps plein, ce qui fait 6250000 d'euros. C'est vous dire la complexité du décret MIRE. Il a été voté en 2009, je pense qu'on va très vite devoir le changer.

Concernant les EFT-OISP, ce que M. Disabato demande, c'est l'éligibilité de certaines dépenses liées à l'acquisition de bâtiments. J'y suis favorable, pour éviter notamment ce que vous avez indiqué. Je pense que nous aurions intérêt, dans le cadre de nouveaux décrets, à prévoir l'opportunité de créer un article budgétaire de classe 2 qui permettrait alors de prendre en compte ce type d'investissements. Mais nous devons comparer cela avec la législation sur la comptabilité de l'État qui stipule que les intérêts financiers sont des dépenses non éligibles. Il y a donc encore un petit travail juridique à mener. Sur le principe, j'y adhère.

Je voudrais demander l'avis de la Cour des comptes en la matière, pour être bien sûr que nous soyons en conformité avec la législation fédérale.

Pour éviter des allocations parfois très excessives, il faut passer par une fondation, une tierce ASBL qui, alors, reloue. Tout cela n'est pas des plus faciles. Vous avez donc pointé quelque chose de tout à fait juste. Je voudrais le changer. Les ASBL sont d'ailleurs elles-mêmes demanderesses. Mais il faut bien vérifier sur le plan juridique. Je demanderai l'avis de la Cour des comptes.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je remercie M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur, pour tout le travail réalisé et sa présence parmi nous.

Vote

Mme la Présidente. – Je vous propose d'approuver le budget des recettes et des dépenses pour la Région wallonne concernant les compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports a adopté, par 8 voix contre 3, le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae.*

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, la confiance est accordée à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Nous nous retrouverons ce mercredi à 9 heures, uniquement pour les questions orales.

Le vote final et les rattrapages éventuels auront lieu vendredi à 15 heures.

Je voudrais également souligner que la Conférence des présidents a arrêté mercredi comme date limite pour décider des auditions complémentaires.

Ceci clôt nos travaux du jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 50 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme Anne Barzin, MR

M. Hugues Bayet, PS

M. Willy Borsus, MR

Mme Véronique Cornet, MR

Mme Veronica Cremasco, Écolo

M. Michel de Lamotte, cdH

M. Emmanuel Disabato, Écolo

M. Claude Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

M. Claude Eerdekens, PS

Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

M. Serdar Kilic, PS

M. Christian Noiret, Écolo

Mme Anne-Cécile Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes

Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Allocation budgétaire
ACNAW	Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne
ALE	Agence locale pour l'emploi
APE	Aide à la promotion de l'emploi
ASBL	Association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BIM	Bénéficiaire de l'intervention majorée
BNB	Banque nationale de Belgique
BSCA	Brussels South Charleroi Airport
CIF	Cellule d'informations financières
CoCoF	Commission communautaire française
CPAS	Centre public d'action sociale
CQ	Correspondant qualifié
CRAC	Centre régional d'aides aux communes
CSF	Conseil supérieur des finances
DBB	Dexia Bank Belgium
DEDA	Demandeur d'emploi demandeur d'allocation
DGO6	Direction générale opérationnelle Économie, Emploi et Recherche
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DGO	Direction générale opérationnelle
EFT-OISP	Entreprise de formation par le travail - Organisation d'insertion socioprofessionnelle
EFT	Entreprise de formation par le travail
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
FDF	Front démocratique des francophones
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
HORECA	Hôtels, restaurants, cafés
ICN	Institut des comptes nationaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
IPP	Impôts des personnes physiques
IRES	Institut royal des études statistiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MIRE	Mission interministérielle recherche-expérimentation
MIRE	Mission régionale pour l'emploi
MIRENA	Mission régionale pour l'emploi de Namur
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OFT	Agence pour le commerce équitable

OIP	Organisme d'intérêt public
OISP	Organisme d'insertion socio-professionnelle
OLO	Obligations linéaires
ONEm	Office national de l'emploi
ONSS-APL	Office national de sécurité sociale - association de promotion du logement
ONU	Organisation des Nations Unies
OWD	Office wallon des déchets
PIB	Produit intérieur brut
PMU	Pari mutuel urbain
PPM	Parties par million
PRC	Programme de résorption du chômage
PS	Polystyrène
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAACE	Structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAS	Société par actions simplifiée
SASS	Service d'accueil socio-sanitaire
SAVE	Società Aeroporto Venezia s.p.a. (Aéroport de Venise Marco Polo)
SEC	Système d'enregistrement comptable
SEC	Système européen des comptes
SePAC	Service permanent d'assistance en matières administrative et pécuniaire des cabinets
SFMQ	Service francophone des métiers et qualifications
SLSP	Société de logement de service public
sms	Short message system
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
SOWAER	Société wallonne des aéroports
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau
SPW	Service public de Wallonie
SRI	Société régionale d'investissement
SRWT	Société régionale wallonne des transports
TEC	Société de transport en commun
TGV	train à grande vitesse
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UCM	Union des classes moyennes
UE	Union européenne
UWE	Union wallonne des entreprises